



2014

Fédération Française de Baseball et Softball

2014

## PROCES-VERBAUX *Janvier 2014*

*Recueil des délibérations du Bureau Fédéral, du Comité Directeur et de l'Assemblée Générale*

### **Bureau Fédéral téléphonique Du 2 janvier 2014**

**Membres ayant participé à la téléconférence :**  
Philippe BOUCHARD, Fabien CARRETTE-LEGRAND, Michel DUSSART, David MEURANT, Jean-Marie MEURANT, Paul NGUYEN, Didier SEMINET.

**Assistent également :** François COLLET, Stephen LESFARGUES.

Il est constaté que 7 Membres étant présents, le Bureau Fédéral peut valablement délibérer par voie de téléconférence sous la présidence de Didier SEMINET.

#### **I. Vie Fédérale**

##### Affiliations :

Le Bureau Fédéral prononce l'affiliation des clubs suivants :

- Katalauners de l'USCAC, Président Bernard SETTIER, siège social 14 rue Antoine Watteau, 51470 Sainte-Memmie, n° d'affiliation 051013,
- Paris Cricket Club, Président Ananda DODANGODA, siège social 13 Avenue de Ségur, 75007 Paris, n° d'affiliation 075044,
- Sailors Softball Baseball Club, Président Laurent FONGARNAND, siège social 3 rue de la Résidence, 76310 Saint-Adresse, n° d'affiliation 076009,
- Argenteuil Cricket Club, Président Muhammad MUNIR, siège social 12 Place des Canuts, 95100 Argenteuil, n° d'affiliation 095020.

##### Radiation:

Le Bureau Fédéral prononce la radiation du club suivant:

- Baseball Club de Bellac, n° d'affiliation 087007, cessation.

##### Assimilation:

Le Bureau Fédéral prononce l'assimilation de la personne suivante:

- Eddy ESQUIVEL CEDENO, n° de licence 75446, cubain, club du Stade Toulousain Baseball.

##### Accueil stagiaire:

Le Secrétaire Général informe le Bureau Fédéral que la Fédération a la possibilité d'accueillir Marion CARATINI, étudiante en communication et marketing, pour un stage de trois mois du 3 février au 3 mai 2014. Celle-ci s'étant engagée à renoncer à sa gratification, le coût est nul pour la Fédération.

Le Bureau Fédéral valide à l'unanimité la convention de stage de Marion CARATINI. Placée sous la responsabilité du Responsable Communication et Vie Fédérale, elle aura pour mission de travailler à la recherche de solutions de financement et travaillera principalement sur la recherche de partenariats, la mise en place d'une eboutique et des campagnes d'appels à dons, notamment via le financement participatif (crowdfunding) visant à financer des projets fléchés tels que la participation de l'Equipe de France 12U au Championnat d'Europe 2014.

Le Bureau Fédéral invite Marion CARATINI à venir assister à l'Assemblée Générale du 15 mars 2014, ses frais de déplacements étant pris en charge par la Fédération. Le Secrétaire Général demande à la Commission Fédérale Financière d'inclure ces frais dans le budget prévisionnel 2014.

##### Assemblée Générale 2014:

Le Secrétaire Général donne le décompte des voix pour l'Assemblée Générale 2014 basé sur les licences au 31 décembre 2013. Le décompte théorique indique 202 clubs votants représentant 448 voix.

Le Président précise que le nombre de licenciés 2013 incluant les licences fédérales s'élève à 10781, soit une augmentation de 619 licenciés par rapport à 2012 (+6%).

Le Secrétaire Général rappelle aux clubs qu'ils ont jusqu'au 15 janvier 2014 pour se mettre à jour de leur cotisation annuelle. Il en profite pour rappelerI. aux membres de l'AG souhaitant proposer des modifications aux Textes Officiels qu'ils ont jusqu'au 28 janvier 2014 pour le faire, ainsi que jusqu'au 21 février 2014 pour faire part de leurs vœux, suggestions ou interpellations.

#### Commission de Surveillance des Opérations Electorales:

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales lance l'appel à candidature pour les postes vacants au Comité Directeur. Ceux-ci sont au nombre de quatre dont un réservé au Collège Féminin. Les candidats ont jusqu'au 14 février 2014 pour déposer leur dossier.

### **II. Assurance**

Le Président informe le Bureau Fédéral que la société MLM Conseils a mené la Consultation Assurance pour le contrat Responsabilité Civile et Accident Corporels. Celle-ci a donné mandat au courtier CAPDET RAYNAL pour consulter les compagnies d'assurance. Il en ressort que la meilleure offre est celle formulée par GENERALI, société avec laquelle la Fédération est historiquement sous contrat.

Le Bureau Fédéral décide à l'unanimité de valider le contrat d'assurance Responsabilité Civile et Accidents Corporels qui permettra à la Fédération de réaliser une économie annuelle d'environ 5.000€II. et ce tout en augmentant les garanties de la couverture assurance.

Le Secrétaire Général précise qu'il va communiquer rapidement aux Ligues, Comités Départementaux, Clubs et Licenciés les pièces relatives au nouveau contrat ainsi qu'une notice d'information sur les principales évolutions de la couverture assurance.

Le Président précise que CAPDET RAYNAL doit désormais lancer la consultation pour le contrat Multipro dont la date d'échéance est elle au 17 juillet 2014.

### **III. ARJEL**

Le Secrétaire Général informe le Bureau Fédéral que la Fédération a été sollicité par l'Autorité de Régulation des Jeux en Ligne pour rendre un avis dans le cadre d'une demande reçue par un opérateur

tendant à porter sur la liste des supports des paris autorisés des nouveaux types de résultats.

Après délibération, le Bureau Fédéral décide à l'unanimité de rendre un avis positif à l'ARJEL concernant la demande formulée par l'opérateur.

### **IV. Demande de l'ABBF**

Le Président informe le Bureau Fédéral que l'Association Bip Baseball France a sollicité de la part de la Fédération la conversion en donation de sa dette comprenant les sommes suivantes:

- 1.488,50 € pour le transport aérien de Paris à Munich pour le premier Tournoi des Taupes, pour 10 personnes le 2 septembre 2011,
- 1.500 € pour l'adhésion de la Fédération au Comité Paralympique Sportif Français, facture acquittée par la Fédération et refacturée à l'ABBF le 21 mai 2013.

Le Président précise qu'il sera normal que ce soit la Fédération qui s'acquitte de l'adhésion au CPSF comme elle le fait pour le Comité Olympique National Sportif Français, et qu'il est de son rôle que d'aider à l'ABBF à mettre en œuvre des projets en faveur du développement de la pratique du sport handicap.

Le Bureau Fédéral décide par 6 voix pour et 1 contre de convertir en donation les 2988,50€ dus par l'ABBF.

Le Bureau Fédéral précise à l'ABBF que celle-ci est toujours redevable de son prêt de 3.000€ contracté en 2013 pour l'organisation du Tournoi des Taupes à Champigny-sur-Marne.

### **V. Commission Nationale Sportive Baseball**

Le Bureau Fédéral valide à l'unanimité le Procès-verbal de la réunion de la Commission Nationale Sportive Baseball en date du 28 décembre 2013.

#### Appel du PUC sur la composition des Poules du Championnat de France de Nationale 1 2014:

Le Secrétaire Général informe le Bureau Fédéral que le club du PUC a fait appel de la décision du Comité Directeur relative à la composition des Poules pour le Championnat de France de Nationale 1 2014.

Après consultation de la Commission Nationale Sportive Baseball et délibération, le Bureau Fédéral décide à l'unanimité de ne pas donner suite à l'appel du PUC. Les Poules restent donc inchangées.

#### Appel du PUC et de Marseille sur les amendes sportives 2013:

Le Secrétaire Général informe le Bureau Fédéral qu'il a reçu des appels des clubs du PUC et de Marseille sur les amendes infligées par la Commission Nationale Sportive Baseball au titre des compétitions 2013.

Concernant l'appel du PUC, le Bureau Fédéral décide à l'unanimité de maintenir la facture de 800€ relative à l'organisation du Challenge de France, d'annuler la facture de 1000€ pour les expulsions au titre de l'équipe de Division 1 et de réclamer les autres amendes sportives dues.

Concernant l'appel de Marseille, la CNSB rappelle que les amendes relatives aux Irosters ont été supprimées pour tous les clubs et qu'il reste en conséquence 80€ à payer. Le Bureau Fédéral demande donc au club de Marseille de s'acquitter de l'amende de 80€ restant.

#### **VI. Commission Nationale Arbitrage Baseball**

Le Bureau Fédéral valide à l'unanimité le relevé de décision de la Commission Nationale Arbitrage Baseball en date du 18 décembre 2013.

#### **VII. Indemnités de formation 2013**

Le Directeur Technique National précise que trois joueurs ne se sont pas encore acquittés des indemnités de formation de Division 1.

Le Président demande au Secrétaire Général de prendre attache avec les joueurs concernés pour leur demander de régulariser leur situation le plus rapidement possible.

Le Président précise que Benoit PIQUET, Président de la Ligue de Haute-Normandie, a demandé à la Fédération de pouvoir intervenir lors du Comité Directeur du 18 janvier 2014 au sujet des discussions sur le Parcours d'Excellence Sportif et l'avenir du Pôle France Baseball de Rouen. Le Bureau Fédéral n'y voit aucun inconvénient et invite Benoit PIQUET à venir s'exprimer lors de la réunion du Comité Directeur.

### **Comité Directeur Du 18 janvier 2014**

**Membres présents :** Fabien CARRETTE-LEGRAND, Michel DUSSART, Gregory FAGES (10h45), David MEURANT, Jean-Marie MEURANT, Tom NAGEL, Paul NGUYEN (10h45), Thierry RAPHET, Didier SEMINET, Armand VARNAT.

**Membres absents excusés :** Yves BLONDEL, Philippe BOUCHARD, Vincent BUISSON, Franck LECARPENTIER, Mark MOODLEY, Miriam ROMERO.

**Assistent également :** Benoit PIQUET (11h30-13h), Williams CASACOLI, François COLLET, Stephen LESFARGUES, Pierre-Yves et Xavier ROLLAND (11h30-13h), Boris ROTHERMUNDT (11h30).

Il est constaté que 8 Membres étant présents, le Comité Directeur peut valablement délibérer sous la présidence de Didier SEMINET.

#### **I. Ordre du jour**

La Secrétaire Général rappelle l'ordre du jour et propose ensuite au Comité Directeur de le compléter en ajoutant les points suivants, conformément à l'article 36 al. 3 du Règlement Intérieur:

- Consultation Equipementier
- World Children Baseball Fair (WBCF)
- Little League Baseball Europe

Le Comité Directeur valide l'ordre du jour à l'unanimité.

#### **II. Approbation des procès-verbaux des réunions du Comité Directeur du 07.12.13 et du Bureau Fédéral du 02.01.14**

Le Secrétaire Général donne lecture des procès-verbaux du Comité Directeur du 07.12.13 et du Bureau Fédéral du 02.01.14.

Le Comité Directeur approuve les procès-verbaux à l'unanimité.

#### **III. Vie Fédérale**

##### **Affiliations/radiations :**

Le Comité Directeur prononce l'affiliation des clubs suivants:

- Baseball Club de Groléjac, Président Christian Balou, siège social La Mouline, 24250 Groléjac, n° d'affiliation 024014,
- Ris Orangis Cricket Club, Président Alexandre Lawrence, siège social 5 rue du Château d'Eau, 91130 Ris-Orangis, n° d'affiliation 091018.

Et l'affiliation définitive des clubs suivants:

- Katalauners de l'USCAC, Président Bernard SETTIER, siège social 14 rue Antoine Watteau, 51470 Sainte-Memme, n° d'affiliation 051013,
- Paris Cricket Club, Président Ananda DODANGODA, siège social 13 Avenue de Ségur, 75007 Paris, n° d'affiliation 075044,
- Sailors Softball Baseball Club, Président Laurent FONGARNAND, siège social 3 rue de la Résidence, 76310 Saint-Adresse, n° d'affiliation 076009,
- Argenteuil Cricket Club, Président Muhammad MUNIR, siège social 12 Place des Canuts, 95100 Argenteuil, n° d'affiliation 095020.

Le Comité Directeur prononce la radiation du club suivant:

- Baseball Club de Bellac, n° d'affiliation 087007, cessation.

Le Secrétaire Général informe le Comité Directeur que des contacts ont été pris avec le responsable d'un club nouvellement formé en Corse suite à sa demande de participation à un tournoi organisé en France métropolitaine. Il semblerait que trois clubs puissent être affiliés dans cette région mais qu'ils s'interrogent quant à l'utilité de l'affiliation à la Fédération vu leur isolement.

Le Président précise, après discussion avec le Comité National Olympique Sportif et Français, qu'il existe un particularisme Corse et que la Fédération doit prendre en compte les spécificités de ce territoire dans ses relations avec les clubs nouvellement formés. Il préconise, pour le cas où les clubs souhaiteraient s'affilier, la mise en place d'une convention basée sur le principe de celle existant entre la Fédération et la Ligue de Nouvelle-Calédonie.

Le Comité Directeur demande au Secrétaire Général de prendre attache avec les représentants du baseball en Corse afin d'étudier la mise en place d'une convention.

#### Autorisation de Tournois :

Le Comité Directeur valide à l'unanimité les tournois suivants:

- Tournoi softball des Expos d'Ermont, softball senior, les 15 et 16 mars 2014 à Ermont.

#### Assimilations:

Le Comité Directeur prononce l'assimilation des personnes suivantes:

- Areta AUKUSO, n° de licence 72195, samoan, club des French Cubs de Chartres,
- Miguel Angel TAMAYO MEDINA, n° de licence 74531, péruvien, club du DUC.

#### Demandes d'ententes, de rattachements et de dérogations:

Le Comité Directeur valide les ententes suivantes:

- Bandits de Nogent sur Marne et Tigers de Thiais, softball 18 ans et +, championnat régional Ile-de-France, droits sportifs à Nogent sur Marne,
- BC92 et Orgeval, baseball 19 ans et +, championnat régional Ile-de-France, droits sportifs au BC92,
- Lions de Savigny-sur-Orge et Pharaons d'Evry, baseball 19 ans et +, championnat de France de Nationale 1 avec dérogation accordée par le Comité Directeur, droits sportifs à Savigny-sur-Orge.

Concernant cette dernière demande d'entente, le Président informe le Comité Directeur que les clubs de Savigny-sur-Orge et Evry avaient formulé une demande d'entente pour le Championnat de France de Nationale 1 avec droits sportifs à Evry. Cette entente n'a pas reçu l'aval de la Commission Nationale Sportive Baseball, décision confirmée par le Bureau Fédéral du 2 janvier 2014.

Le Directeur Technique National précise que ces deux clubs ont un projet de développement d'infrastructure dans l'Essonne et de création d'un club père qui s'appuierait sur les deux entités actuelles. C'est un schéma qui existe dans d'autres disciplines sportives et qui pourrait être mis en place dans notre Fédération afin de permettre de répondre aux problématiques de financement et de rayonnement sur un territoire. A ce propos, plusieurs acteurs de terrain sont en train de mener une réflexion commune avec la DTN sur un système de clubs "satellites". La DTN se propose de porter le dossier auprès des différentes commissions concernées et du Comité Directeur.

David MEURANT précise que les réflexions du gouvernement sur la réduction du nombre de régions ou le développement des communautés d'agglomérations doit inciter la Fédération à penser l'évolution de ses textes pour que la réglementation de la Fédération suive l'évolution des organisations et des pratiques sur les territoires et se propose de prendre contact avec Philippe DENIS, Président du club de Savigny-sur-Orge.

Le Comité Directeur valide les rattachements suivants:

- Arvernes de Clermont-Ferrand, softball féminin 18 ans et +, Ligue Rhône-Alpes,
- Arvernes de Clermont-Ferrand, baseball 19 ans et +, Ligue Rhône-Alpes,
- Le Puy Baseball Club, baseball 19 ans et +, Ligue Rhône-Alpes,
- Titans de Rahon, baseball 19 ans et +, Ligue Bourgogne
- Le Mans Grey Jays, baseball 19 ans et +, Ligue Pays de Loire.

Le Président de la Commission Fédérale Jeunes précise que la CFJ ne se prononcera sur les demandes d'ententes dans les catégories jeunes qu'après le 31 janvier 2014, délai de renouvellement des licences sans majoration.

Le Comité Directeur accède à la demande du club de Mulhouse de faire évoluer son équipe première de baseball senior dans le championnat d'Allemagne sous réserve qu'il engage une équipe de baseball jeune et une équipe de softball dans le Championnat Grand-Est.

*Arrivée de Grégory FAGES et de Paul NGUYEN.  
Le quorum passe à 10 voix.*

#### Secrétariat Général:

Le Secrétaire Général informe le Comité Directeur qu'Armand VARNAT s'est porté volontaire pour prendre le poste vacant de Secrétaire Général Adjoint.

Le Comité Directeur nomme Armand VARNAT Secrétaire Général Adjoint à l'unanimité.

#### Assemblée Générale 2014:

Le Président informe le Comité Directeur que l'Assemblée Générale du 15 mars 2014 se déroulera à l'INSEP, à Paris, et demande au Secrétaire Général d'en informer les membres de l'AG.

Le Président présente au Comité Directeur le projet de modification du montant des Licences pour l'année 2015. Le principe est le suivant : augmentation de 10€ du montant des licences compétitions senior, 18 ans et - et loisirs, les licences jeunes et autre titres de licence restant inchangés ; et mise en place d'une ristourne aux Ligues d'un montant de 5€ par licence jeune.

Cela permettrait à la Fédération d'augmenter ses fonds propres et d'accélérer le remboursement de la dette au bilan ainsi que de récompenser les Ligues mettant en place des actions de développement de la pratique jeune par un mécanisme de reversement au prorata du nombre de licenciés jeunes.

Le Comité Directeur approuve ce projet et demande au Bureau Fédéral de le porter à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 15 mars 2014.

*11h30. Arrivée de Benoit PIQUET, Pierre-Yves et Xavier ROLLAND.*

#### **IV. Actualité**

##### Intervention des Présidents de la Ligue Haute-Normandie et du club de Rouen sur la possible

##### relabélisation du Pôle France Baseball de Rouen en Pôle Espoir :

Les Elus Hauts-Normands ont été invités, suite à la demande du Président de la Ligue qui souhaitait faire part de ses critiques et de ses doléances par rapport au rejet, par les membres du Comité Directeur réunis le 7 décembre 2013, du PES présenté par la DTN.

Ils s'interrogent fortement sur la capacité des élus fédéraux à travailler et à prendre conscience des conséquences de leurs décisions. Les Elus Hauts-Normands proposent comme solution, entre autres, de fermer le Pôle France Baseball de Toulouse ou le Pôle France Softball de Boulouris à la place de celui de Rouen. Ils remettent aussi en cause l'intégrité de l'ensemble des cadres de la DTN en qui ils indiquent ne plus avoir confiance et accusent ces derniers d'incompétence, de mépris et de partialité.

Le Président indique que ce projet, issu de la réflexion commune entre la DTN et les Elus, est consécutif à la baisse récurrente des subventions émanant du Ministère des Sports. Il précise que les discussions avec le MS indiquent une diminution d'un peu plus de 8% de la Convention d'Objectifs pour l'année 2014, représentant une baisse d'environ 40,000€. En conséquence le Parcours d'Excellence Sportive de l'Olympiade précédente n'est plus viable et il s'avère impossible de maintenir trois Pôles France pour la période 2013-2017. Un saupoudrage des ressources financières aurait des conséquences lourdes quant au bon fonctionnement de ces structures. Cela ne ferait que mettre une pression supplémentaire inutile sur les Pôles.

Le Président de la Ligue Haute-Normandie s'interroge sur la modification du budget alloué au Pôle France Baseball de Rouen en cours d'année, 8.000€ ayant été réaffectés du Pôle à l'Equipe de France senior, qui met la Ligue dans la difficulté pour clore son exercice financier.

Le Président rappelle que ce n'est pas à la Ligue Haute-Normandie de gérer le budget du Pôle France Baseball de Rouen et qu'il est normal que la Fédération réajuste l'affectation de ses crédits en cours d'année. Le Président déplore que l'exercice de la Ligue en soit affecté.

La DTN indique les facteurs qui l'ont poussé à formaliser le PES sous cette forme. Il indique tout d'abord que c'est à contre coeur que la DTN propose la requalification du Pôle de Rouen en Pôle Espoir et que ce choix est du en grande partie au contexte, la DTN ayant dans un premier temps souhaité le maintien du Pôle France de Rouen et son évolution sur la tranche universitaire. Il indique

que la CO est passée en 10 ans de plus de 830.000€ à 430.000€ et que la diminution de l'accompagnement du MS sur le haut-niveau (précision de -13%) rend le maintien de trois Pôles France impossible. Il précise qu'une mission d'expertise menée par la MEX (Mission d'Expertise) en 2012 préconisait de ne garder qu'un seul Pôle France Baseball pour l'Olympiade suivante, cette MEX indiquant que la structure la plus viable est celle de Toulouse. Il indique également que le Pôle France de Toulouse est celui qui bénéficie des meilleures infrastructures, des conditions météorologiques les plus favorables, d'une possibilité de passer à 20 places en internat, d'un encadrement technique plus important ainsi que du soutien financier de la Major League Baseball Europe, ce qui n'est pas le cas du Pôle de Rouen. La DTN pense également que la qualité du recrutement dans les deux Pôles n'est pas satisfaisante pour la même tranche d'âge.

David MEURANT indique qu'il ne s'agit pas de la disparition du Pôle de Rouen mais de sa requalification et que la structure reste viable et intégrée dans le PES proposé par la DTN.

Le Président de la Ligue Haute-Normandie informe le Comité Directeur que ce choix condamne le Pôle à la disparition, de nombreuses subventions venant de la Région étant conditionnées au label France.

Le Président indique qu'il ne partage pas cet avis, le cadre technique national en poste au Pôle ayant indiqué récemment que la suppression du label France n'aurait pas ou peu de répercussions sur les financements alloués par les collectivités locales. Il informe d'ailleurs le Comité Directeur qu'il n'existe que des Pôles Espoir au CRJS de Petit-Couronne et que ceux-ci bénéficient de subventions accordées par ces collectivités.

Le Président du club de Rouen précise l'ampleur du travail accompli pendant 18 ans sur le développement de cette structure et de la pratique sur le territoire ainsi que le problème soulevé de la crédibilité engagée par les acteurs locaux sur le long terme.

La DTN rappelle que le contexte financier était tout à fait différent il y a quelques années lorsque la Fédération a décidé de labelliser le Pôle Espoir de Rouen en Pôle France.

David MEURANT s'interroge sur le développementIV. de la pratique du baseball en Haute-Normandie au travers du rayonnement du Pôle France.

Le Président de la Ligue précise qu'elle a eu un passage à vide pendant plus de 10 ans et qu'aujourd'hui la dynamique équivaut à la création

d'un club tous les deux ans et est principalement due au rayonnement du Pôle France.

Le Club de Rouen rappelle que, sur un plan sportif, plus de deux-tiers des licenciés de la Fédération sont dans la moitié Nord de la France et s'interroge sur le déséquilibre qu'amènerait l'existence de deux Pôles France dans la moitié Sud.

Le DTN rappelle ses propos sur les infrastructures dédiées existant au CREPS de Toulouse ainsi que le rapport de la MEX. Il ajoute que la mise en place des structures associées, comme indiqué dans le PES proposé au vote du Comité Directeur, doit permettre de répondre à la problématique de suivi et de continuité de formation des athlètes à fort potentiel sur un territoire.

Après avoir entendu leurs arguments et échangé quelques points de vue divergents, le Président remercie les élus Hauts-Normands qui quittent la réunion.

## V. Arrêté des Comptes 2013 et Budget 2014

### Arrêté des Comptes 2013 :

Le Trésorier Général Adjoint donne lecture des résultats définitifs de l'exercice 2013. Celui-ci fait apparaître un total de recettes de 1.036.168,54 €, un total de dépenses de 994.574,07 €, un résultat d'exploitation de 48.268,55 €, un résultat exceptionnel de - 2.880,51 € et part conséquent un excédent de 41.594,47 €.

Le Comité Directeur arrête à l'unanimité ces comptes et demande au Commissaire aux Comptes de rendre son rapport sur la certification en vue leur approbation lors de l'Assemblée Générale.

### Budget prévisionnel 2014 :

Le Président informe le Comité Directeur que la Commission Fédérale Financière n'est pas en mesure de présenter le projet de Budget 2014 ce jour et propose au Comité Directeur de se réunir à nouveau le 22 février 2014 pour le valider afin qu'il soit présenté lors de l'Assemblée Générale.

*Pause déjeuner. Départ de Michel DUSSART et David MEURANT. Le quorum passe à 8 voix. Reprise des débats à 13h45, le Président demande à François COLLET d'assurer le Secrétariat de Séance après le départ du Secrétaire Général.*

## VI. Direction Technique Nationale

### Convention d'Objectifs 2014:

Le Directeur Technique National informe le Comité Directeur que le Ministère des Sports a reporté la réunion à l'occasion de laquelle la Fédération devait être informée du montant de la Convention

d'Objectifs 2014. Il précise que le Ministère l'a informé que la baisse devrait s'élever à 9% soit environ 40.000€.

#### Parcours d'Excellence Sportive 2013-2017 :

Le DTN présente le Parcours d'Excellence Sportive proposé au vote du Comité Directeur pour la période 2013-2017 avec le choix notamment de retenir le Pôle France de Toulouse plutôt que celui de Rouen.

Ce choix difficile fait suite à la baisse de la Convention d'Objectifs sur la partie Haut Niveau, à l'analyse de la MEX (Mission Expertise) et des constats sur le niveau de jeu de nos EDF jeunes. Le DTN aurait aimé conserver à l'identique la structuration de notre filière mais la viabilité sportive, humaine et financière ne nous permet pas aujourd'hui de prendre cette orientation (rejet du PES 2013-2017 par le CD du 7 décembre 2013).

Le DTN propose aux élus fédéraux, de conserver le CER de Bretagne (qui devra évoluer en pôle espoir avant la fin de l'olympiade), les Pôles Esprit de Bordeaux et Montpellier, les Pôles France de Toulouse et Boulouris. Pour le pôle France de Rouen, celui-ci sera identifié comme Pôle Esprit dans la filière pour les raisons suivantes :

- Infrastructures spécifiques dans le CREPS de Toulouse pas au CRJS de Petite Couronne.
- Coût de fonctionnement de deux structures trop lourd aujourd'hui malgré l'avantage d'avoir une structure dans le nord et l'autre dans le sud.
- Qualité de recrutement dans les deux pôles pas satisfaisante.
- Encadrement technique plus développé sur Toulouse que sur Rouen.
- Conditions météorologiques plus avantageuses sur Toulouse.
- Possibilité de passer à 20 places en internat à Toulouse.
- Aide de la MLB plus présente sur Toulouse que Rouen, s'offrir la possibilité d'avoir un accompagnement plus important en ayant nos meilleurs joueurs inscrits sur la liste SHN "jeune" dans le même pôle.

- La liste des SHN avec 18 joueurs en catégorie sénior et jeune sur Toulouse (+ 4 espoir) contre 11 sur Rouen (+ 11 espoir).

Le DTN précise que les structures associées sont également identifiées dans le PES avec un cahier des charges spécifiques (notamment la nécessité d'avoir au minimum 5 joueurs en EDF sénior ou/et universitaire dans le club).

Enfin le DTN rappelle que ces nouvelles orientations vont nous permettre, de réduire nos dépenses de fonctionnement sur le HN (CO en baisse) et recentrer une partie de nos moyens humains sur le développement et la formation en liaison avec le projet fédéral de la FFBS (vote CD fédéral du 29 juin 2013).

Grégory FAGES demande à la DTN si elle souhaitait à l'origine supprimer l'un des deux Pôles France Baseball. Le DTN explique que le souhait de la DTN était de ne plus avoir deux Pôles France Baseball sur la même tranche d'âge et d'en faire évoluer un vers l'universitaire, celui de Rouen vu l'état avancé des relations entre le Pôle et l'université de Rouen. La baisse des subventions du Ministère des Sports a contraint la DTN à revoir cette évolution et à proposer la requalification d'un des trois Pôles France en Pôle Esprit.

Grégory FAGES demande à la DTN si le Pôle France Softball de Boulouris est viable compte tenu de son remplissage et du bassin de licenciés sur lequel il recrute. Le DTN indique que le softball féminin est reconnu discipline de haut-niveau par le Ministère. Il précise que la suppression du Pôle France Softball condamnerait à court, moyen et long terme la filière softball qui vient d'être récemment réorganisée par la DTN.

Le Comité Directeur valide par 7 voix pour et 1 voix contre le PES présenté pour la période 2013-2017.

## **VII. Commission Nationale Sportive Baseball**

### Liste des Balles et Battes officielles 2014 :

Le Comité Directeur valide à l'unanimité la liste des balles et battes officielles 2014 proposée par la Commission Nationale Sportive Baseball.

### Péréquations :

Le Comité Directeur valide à l'unanimité l'Annexe 11 des RGEs Baseball proposée par le responsable des Péréquations, Alain MARCHI, sous la condition que la même règle de calcul que celle qui s'applique aux compétitions seniors (14 personnes par équipe, entraîneur compris) soit prise en compte pour les compétitions jeunes.

#### Compétitions 2014 :

##### \*Nationale 1 :

Suite au non engagement de Caen en Championnat de France de Nationale 1, la CNSB propose une nouvelle répartition des Poules comme suit :

- Poule 1 : Nice, Gapeau, St-Just, Marseille et Montpellier 2
- Poule 2 : Eysines, Boé, Pessac et Clermont-Ferrand
- Poule 3 : Savigny-sur-Orge/Evry, Ronchin, Rouen 2, Gif-sur-Yvette et Thiais
- Poule 4 : Sénart 2, Argancy, Dijon, PUC et Ermont

Le Comité Directeur valide à l'unanimité la nouvelle répartition des Poules.

##### \*Mélissa Mayeux :

Boris ROTHERMUNDT, DTN Adjoint en charge du haut-niveau, demande au Comité Directeur de déroger aux RGES Baseball et d'autoriser Mélissa MAYEUX, athlète du Pôle France Baseball de Toulouse inscrite sur les listes de haut-niveau, à évoluer en Championnat de France de Division 2 avec l'équipe fédérale ainsi qu'en compétition nationale au niveau senior avec son club d'origine ou de prêt pour la saison 2014.

Le Comité Directeur accorde à l'unanimité cette dérogation.

#### RGES Baseball 2014 :

N'ayant pas obtenu de retour de la Commission Fédérale Réglementation sur les modifications proposées par la CNSB et la Commission Fédérale Jeunes, le Comité Directeur repousse à sa prochaine réunion l'approbation des RGES Baseball 2014.

#### **VIII. Commission Nationale Sportive Softball**

Le Comité Directeur valide à l'unanimité la composition suivante de la Commission Nationale Sportive Softball:

- Jonathan BHER
- Christelle BONAVITA
- Anthony CROS
- Sébastien GUIDONI (Président)
- Anaïs LANCEMENT
- Pascal MAITROT
- Emmanuel MONGE
- Alain ROUCAN

#### Balles et Battes officielles 2014 :

Le Comité Directeur valide à l'unanimité la liste des Balles et Battes officielles 2014 présentée par la CNSS.

#### Compétitions 2014 :

Le Président présente au Comité Directeur la proposition de la CNSS pour les compétitions softball nationales 2014.

Celle-ci impliquant des modifications non substantielles des Règlements comme la réintroduction de la double licence, le Comité Directeur invite le Président de la CNSS à venir présenter son projet lors du Bureau Fédéral du 6 février 2014 et ensuite à traduire dans les RGES Softball et leurs Annexes les propositions des Championnats de France pour qu'elles soient étudiées par le Comité Directeur lors de sa réunion du 22 février 2014.

#### **IX. Commission Fédérale Jeunes**

##### Balles et Battes officielles 2014 :

*Le Comité Directeur valide à l'unanimité la liste des Balles et Battes officielles 2014 présentée par la Commission Fédérale Jeunes.*

La CFJeunes relance les Interligues Baseball Jeunes en 2014 après 4 années sans compétition. Cet événement sera organisé, de même que pour les Championnats de France Baseball Jeunes, par « zones géographiques » avec une formule sportive adaptée de type « bracket » (World Baseball Classic). Il y aura un Tour Préliminaire et une Phase Finale pour ces deux compétitions nationales.

Il est à retenir que les Championnats de France Jeunes reviennent vers une qualification sportive contrairement à ce qui était pratiqué depuis quelques années (inscription). Cela fait suite à une demande forte du terrain qui souhaite voir les équipes les plus méritantes accéder aux Phases Finales nationales et à l'évolution du nombre de clubs inscrits depuis trois ans en constante progression. Les Championnats Régionaux Jeunes reprennent tout leur sens et leur valeur puisqu'ils sont à nouveau un passage obligatoire pour accéder au plus haut niveau de compétition national. Des précisions sur la qualification des équipes et l'organisation des compétitions sont apportées dans les documents explicatifs de la CFJeunes.

Petite particularité : compte tenu du nombre de joueurs et d'équipes engagées sur son territoire, la Ligue Ile-de-France se voit attribuer directement 2 places pour les Phases Finales des Interligues Baseball Jeunes dans chaque catégorie et 3 places pour les Phases Finales des Championnats de France Jeunes dans chaque catégorie. La Ligue Ile-de-France et ses clubs sont par conséquent exemptés des Tours Préliminaires pour ces deux compétitions nationales.

Dates arrêtées pour les Championnats de France Baseball Jeunes :

- 14 et 15 juin 2014 : Tours Préliminaires A et AAA.
- 21 et 22 juin 2014 : Tours Préliminaires AA.
- 28 et 29 juin 2014 : Phases Finales A et AAA.
- 05 et 06 juillet 2014 : Phases Finales AA.

Dates arrêtées pour les Interligues Baseball Jeunes :

- 30 et 31 août 2014 : Tours Préliminaires A, AA et AAA.
- 27 et 28 septembre 2014 : Phases Finales A.
- 04 et 05 octobre 2014 : Phases Finales AA.
- 11 et 12 octobre 2014 : Phases Finales AAA.

Composition des zones géographiques (valable pour les deux compétitions) :

- Zone 1 : Ile-de-France
- Zone 2 : Champagne-Ardenne, Haute-Normandie, Nord-Pas-de-Calais et Picardie
- Zone 3 : Alsace, Bourgogne, Franche-Comté et Lorraine
- Zone 4 : Auvergne, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Rhône-Alpes
- Zone 5 : Aquitaine, Limousin, Midi-Pyrénées et Poitou-Charentes
- Zone 6 : Basse-Normandie, Bretagne, Centre et Pays-de-la-Loire

Le Comité Directeur valide à l'unanimité les propositions et les deux dossiers explicatifs joints.

Règles du baseball jeune :

La CFJeunes expose au Comité Directeur la prochaine parution d'un fascicule des "Règles du Baseball Jeunes" qui viendra clarifier les différences existantes avec le Baseball adulte.

RGES Baseball et Annexes:

Le Comité Directeur valide à l'unanimité la proposition de modifications des RGES Baseball et des Annexes présentée par la CFJeunes et validée par la Commission Fédérale Règlementation.

#### **X. Commission Nationale Arbitrage Baseball**

Le Comité Directeur valide à l'unanimité la proposition de modification des Règlements Généraux de l'Arbitrage Baseball proposée par la CNAB et validée par la CFR.

#### **XI. Commission Fédérale Scolaire et Universitaire**

Union Sportive de l'Enseignement Primaire :

Le Président de la Commission Fédérale Scolaire et Universitaire informe le Comité Directeur qu'une réunion s'est tenue le 11 janvier 2014 avec les référents désignés dans les départements sélectionnés pour la phase test du partenariat avec l'USEP.

Le référent technique, Stéphane LARZUL, doit désormais formaliser le dossier pédagogique et le kit de pratique qui seront présentés à l'USEP pour la mise en place de la phase test.

#### **XII. Consultation Equipementier**

Le Président présente au Comité Directeur le résultat de l'étude des dossiers de réponse à la Consultation Equipementier 2014-2016.

Il propose au Comité Directeur d'attribuer le contrat fournisseur de batte à l'entreprise MAXBAT. Le Comité Directeur valide à l'unanimité cette proposition.

Le Président propose ensuite au Comité Directeur de prolonger à nouveau la consultation Equipementier pour les autres produits concernés, les réponses n'étant pas satisfaisantes pour la Fédération. Le Comité Directeur valide à l'unanimité cette proposition.

#### **XIII. World Children Baseball Fair 2014 (WBCF)**

Le Président informe le Comité Directeur que la Fédération est invitée à envoyer cinq jeunes au Japon dans le cadre du World Children Baseball Fair 2014 qui se tient en août.

Le Comité Directeur demande, comme en 2012, au Manager de l'Equipe de France 12U de lui présenter une liste de licenciés parmi lesquels les cinq jeunes seront tirés au sort lors de sa prochaine réunion.

Thierry RAPHET est retenu en tant que chaperon pour accompagner les jeunes au Japon.

#### **XIV. Little League Baseball**

Grégory FAGES informe le Comité Directeur que le club de Rouen ne participera pas au tournoi Little League Europe 2014 car il sera en déplacement à Cleveland.

Le Comité Directeur valide à l'unanimité, pour le cas où le club de Boé-Bon-Encontre, vice-champion de France A 2013, souhaiterait participer au tournoi, de lui allouer l'aide de 1000€ prévue pour le club de Rouen.



2014

Fédération Française de Baseball et Softball

2014

## PROCES-VERBAUX Février 2014

Recueil des délibérations du Bureau Fédéral, du Comité Directeur et de l'Assemblée Générale

### Bureau Fédéral téléphonique Du 6 février 2014

**Membres ayant participé à la téléconférence :**  
Philippe BOUCHARD, Michel DUSSART, David MEURANT, Jean-Marie MEURANT, Paul NGUYEN, Didier SEMINET, Armand VARNAT.

**Membre excusé:** Fabien CARRETTE-LEGRAND.

**Assistent également :** François COLLET, Sébastien GUIDONI, Stephen LESFARGUES.

Il est constaté que 7 Membres étant présents, le Bureau Fédéral peut valablement délibérer par voie de téléconférence sous la présidence de Didier SEMINET.

#### I. Vie Fédérale

##### Assimilation:

Le Bureau Fédéral prononce l'assimilation des personnes suivantes:

- Willman LAZO PEREZ, n° de licence 76054, cubain, club des Pharaons d'Evry,
- Yaset OLIVA, n° de licence 76004, cubain, club des Redwings de Rennes.

##### Rattachements:

Le Bureau Fédéral valide les rattachements suivants:

- Montbéliard, Ligue de Lorraine, championnat softball masculin 20 ans et +;
- Besançon, Ligue de Lorraine, championnat softball masculin 20 ans et +;
- Compiègne, Ligue Nord-Pas-de-Calais, championnat baseball 19 ans et +,
- Clermont-Ferrand, Ligue Rhône-Alpes, championnats baseball 12 ans et - et 15 ans et -.

##### Ententes:

Le Bureau Fédéral valide les demandes d'ententes suivantes:

- Narbonne / Béziers, baseball 19 ans et +, droits sportifs à Béziers, championnat régional Languedoc-Roussillon,
- Saint-Aubin de Médoc / Anglet, baseball 19 ans et +, dénommée entente BJA, droits sportifs à Saint-Aubin de Médoc, championnat régional Aquitaine,
- Saint-Aubin de Médoc / Andernos les Bains / Anglet / La Teste, dénommée JEUN'S, baseball AAA, droits sportifs à Saint-Aubin de Médoc, championnat régional Aquitaine,
- Anglet / La Teste / Andernos les Bains, baseball AA, droits sportifs à Anglet, championnat régional Aquitaine,
- Eysines / Saint-Aubin de Médoc, dénommée RAIDJAYS, baseball AA, droits sportifs à Eysines, championnat régional Aquitaine,
- Périgueux / La Force / Pineuilh, dénommée NORD-EST, baseball AA, droits sportifs à Périgueux, championnat régional Aquitaine,
- Saint-Aubin de Médoc / Eysines / Pessac, dénommée CUB, baseball A, droits sportifs à Saint-Aubin de Médoc, championnat régional Aquitaine,
- Andernos les Bains / Anglet, baseball A, droits sportifs à Andernos les Bains, championnat régional Aquitaine,
- La Force / Périgueux / Pineuilh, dénommée NORD-EST, baseball Rookie, droits sportifs à La Force, championnat régional Aquitaine,
- Nancy / Lunéville, baseball AA, droits sportifs à Nancy, championnat régional Lorraine,
- Argancy / Epinal, baseball AA, droits sportifs à Argancy, championnat régional Lorraine,
- Fontaines-Saint-Martin / Bron-Saint-Priest, baseball AA, droits sportifs à Fontaines-Saint-Martin, championnat régional Rhône-Alpes,
- Fontaines-Saint-Martin / Saint-Jean d'Ardières / Bron-Saint-Priest, baseball A, droits

sportifs à Bron-Saint-Priest, championnat régional Rhône-Alpes,

- Saint-Germain du Plain / Chalon-sur-Saône / Fenay, dénommée RED KINGS, baseball AA, droits sportifs à Saint-Germain du Plain, championnat régional Bourgogne,

- Dijon / Fenay, dénommée GRAND DIJON, baseball A, championnat régional Bourgogne,

- Châtelleraut / Poitiers, dénommée U18IV. VIENNE 86, baseball AAA, droits sportifs à Châtelleraut, championnat régional Poitou-Charentes,

- Thiais / Limeil-Brévannes, baseball Rookie, A et AA, droits sportifs à Thiais, championnat régional Ile-de-France,

- La Madeleine / Arras, baseball AA et senior, droits sportifs à La Madeleine, championnat régional Nord-Pas-de-Calais,

- Toulouse / Montauban, dénommée Les Astros, baseball senior, droits sportifs à Toulouse, championnat régional Midi-Pyrénées.

## **II. Budget 2014**

Le Président informe le Bureau Fédéral que les travaux préliminaires sur le Budget prévisionnel 2014 laissent apparaître un exercice difficile entre la diminution de la subvention du Ministère des Sports et les demandes déposées par les différentes Commissions Fédérales.

Il indique au Bureau Fédéral que la Commission Fédérale Financière communiquera le Budget prévisionnel au Comité Directeur pour approbation lors de sa prochaine réunion du 22 février.

## **III. Ordre du jour de l'Assemblée Générale 2014**

Le Bureau Fédéral fixe l'ordre du jour de l'Assemblée Générale 2014:

- 1- Etablissement d'une feuille de présence, appel des membres,
- 2- Ratification du procès-verbal de la précédente Assemblée Générale,
- 3- Rapport d'activité du Comité Directeur:
  - Rapport moral,
  - Rapport de la Direction Technique Nationale,
  - Rapport d'activité des Commissions Fédérales,
  - Rapport de l'Association France Cricket
- 4- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- 5- Fixation du montant des Cotisations et droits divers,
- 6- Approbation des Comptes et du Budget,
- 7- Remplacement des membres du Comité Directeur ayant ouvert vacance,

8- Examen des vœux, suggestions, interpellations et questions diverses.

Le Bureau Fédéral propose de convoquer le Comité Directeur le 15 mars à 10h, de demander aux membres de l'Assemblée Générale de venir émarger à partir de 10h et fixe le début de l'Assemblée Générale à 11h.

## **IV. Commission Nationale Sportive Baseball**

Le Président informe le Bureau Fédéral que le club du PUC a fait appel de l'amende sportive infligée au club au titre de la saison 2013. Le Président précise que ces amendes avaient déjà fait l'objet d'un appel traité par le Bureau Fédéral le 2 janvier 2014.

Le Président de la Commission Nationale Sportive Baseball précise qu'une partie des amendes, comme indiqué dans l'Annexe financière des RGES, devraient être prises en charge par le scoreur et non par le club. Il précise que le scoreur est sous la responsabilité du club et que cela devrait être à ce dernier d'assumer les éventuelles pénalités financières dues en cas de manquement aux règlements. Il indique que de nombreux clubs ont écopé de pénalités financières dues à des manquements de scoreurs lors des compétitions 2013 et qu'ils s'en sont acquittés, cela faisant donc jurisprudence. Il précise que les RGES Baseball et leurs Annexes ont été modifiés en conséquence pour la saison 2014 et que toutes les pénalités financières liées au scoring seront à charge du club.

Après discussion, le Bureau Fédéral décide par 6 voix pour et 1 voix contre de maintenir l'amende et informe le club du PUC qu'il ne sera pas autorisé à participer aux compétitions 2014 s'il ne s'en est pas acquitté avant le 14 février 2014. Le vice-président David MEURANT se propose de suivre ce dossier et les éventuelles suites que le club pourrait y donner.

## **V. Commission Nationale Sportive Softball**

Le Président de la Commission Nationale Sportive Softball informe le Bureau Fédéral des réflexions menées par les membres de la Commission.

Il informe le Bureau Fédéral que la situation du softball à l'heure actuelle impose une certaine souplesse dans l'organisation des compétitions, notamment vis à vis des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Softball et de leurs Annexes qui ne correspondent pas à la réalité du terrain où seules quatre Ligues ont une pratique structurée du softball.

Le Président de la Fédération souhaite que la CNSS procède étape par étape sur ce dossier. Force est de

constater que le nombre de licenciées softball n'a presque pas augmenté lors de ces dix dernières années malgré toutes les modifications apportées aux règlements (compléments de licence, notamment) et qu'il est nécessaire de repenser en profondeur l'approche du développement du softball. Il insiste sur la notion d'identité de club qui a été mise à mal par les différentes dispositions réglementaires qui se sont succédées.

Le Président de la CNSS indique qu'il souhaite que la commission reprenne un rôle de moteur du développement de la pratique et ne soit pas seulement un organisateur de compétition.

Le Directeur Technique National regrette l'existence d'une dichotomie baseball/softball et propose au Président de la CNSS de collaborer étroitement avec la Commission Fédérale Jeunes afin de mettre en œuvre une stratégie de développement commune de la pratique jeune.

Le Président de la CNSS précise les contours des compétitions 2014 qui seront soumises à approbation lors du Comité Directeur du 22 février. Si la Division 1 conservera des critères assez stricts pour garder une logique de performance, la Division 2 sera elle ouverte aux équipes d'ententes entre clubs ou aux équipes de Ligue afin de répondre à la réalité et à la demande du terrain. La CNSS réfléchit aussi à l'autorisation du système de "pick-up player" employée par la Fédération européenne de softball et d'autres Fédérations nationales en Europe.

Le Bureau Fédéral remercie le Président de la CNSS pour son intervention.

#### **VI. Convocation et ordre du jour de la réunion du Comité Directeur du 22 février 2014**

Après délibération, le Bureau Fédéral décide de convoquer le Comité Directeur à Paris le samedi 22 février 2014 de 10h à 18h et établit, conformément aux dispositions de l'article 36 du Règlement Intérieur, l'ordre du jour comme suit:

- Ouverture
- Approbation des procès-verbaux des réunions du Comité Directeur du 18.01.14 et du Bureau Fédéral du 06.02.14
- Vie fédérale
  - o Affiliations / Mises en sommeil / Radiations / Assimilations
  - o Demande(s) d'autorisation de participation à un tournoi avec des clubs non affiliés
  - o Demandes d'ententes et de dérogations
  - o Ressources Humaines

o Définition de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale

- Actualité
- Direction Technique Nationale
- Approbation du Budget 2014
- Commissions
- Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h30.

### **Comité Directeur**

**Du 22 février 2014**

**Membres présents :** Philippe BOUCHARD, Fabien CARRETTE-LEGRAND, Gregory FAGES (11h), Jean-Marie MEURANT, David MEURANT, Mark MOODLEY, Tom NAGEL, Paul NGUYEN, Thierry RAPHET, Didier SEMINET, Armand VARNAT (11h).

**Membres absents excusés :** Yves BLONDEL, Vincent BUISSON, Michel DUSSART, Franck LECARPENTIER, Miriam ROMERO.

**Assistent également :** Williams CASACOLI, François COLLET, Stephen LESFARGUES, Boris ROTHERMUNDT.

Il est constaté que 9 Membres étant présents, le Comité Directeur peut valablement délibérer sous la présidence de Didier SEMINET.

#### **I. Ouverture**

La séance est ouverte à 10h, à l'INSEP à Paris, sous la présidence de Didier SEMINET. Le Président demande, en l'absence du Secrétaire Général et en attendant l'arrivée du Secrétaire Général Adjoint à François COLLET d'assurer le secrétariat de séance.

#### **II. Ordre du jour**

Le Président rappelle l'ordre du jour et propose ensuite au Comité Directeur de le compléter en ajoutant les points suivants, conformément à l'article 36 al. 3 du Règlement Intérieur:

- World Children Baseball Fair 2014
- Mérites Fédéraux 2013
- Partenariat avec le Louvre Hotels Group
- Partenariat avec TLC Marketing

Le Comité Directeur valide l'ordre du jour à l'unanimité.

### **III. Approbation des procès-verbaux des réunions du Comité Directeur du Bureau Fédéral**

Le Secrétaire Général donne lecture des procès-verbaux du Comité Directeur du 18.01.14 et du Bureau Fédéral du 06.02.14.

Le Comité Directeur approuve les procès-verbaux à l'unanimité.

### **IV. Vie Fédérale**

#### Affiliation:

Le Comité Directeur prononce l'affiliation du club suivant:

- Besançon Cricket Club, Président Sutharsan THIYAGARAJAH, Siège social 28 rue de Savoie, 2500 Besançon, n° d'affiliation 025004.

#### Assimilations:

Le Comité Directeur prononce l'assimilation des personnes suivantes:

- Sharon WHITING, n° de licence 74570, australienne, Château de Thoiry CC,  
- Mark MOODLEY, n° de licence 73284, anglais, Château de Thoiry CC.

#### Demandes d'ententes, de rattachements et de dérogations:

Le Comité Directeur valide les ententes suivantes:

- Ermont / Herblay, baseball AA, droits sportifs à Ermont, championnat régional Ile-de-France,  
- Clapiers / La Grande Motte, baseball A, droits sportifs à Clapiers, championnat régional Languedoc-Roussillon,  
- Fourques / Clapiers / La Grande Motte, baseball AA, droits sportifs à Fourques, championnat régional Languedoc-Roussillon,  
- Clapiers / La Grande Motte, softball senior, droits sportifs à Clapiers, championnat régional Languedoc-Roussillon,  
- Ronchin / Valenciennes, baseball AA, droits sportifs à Ronchin, championnat régional Nord-Pas-de-Calais.  
- Périgueux / Groléjac, baseball senior, droits sportifs à Périgueux, championnat régional Aquitaine.

#### Ressources humaines:

Le Comité Directeur souhaite un prompt rétablissement à Benjamin DUFRESNES, employé du siège fédéral, qui a subi une opération chirurgicale et sera en arrêt maladie pendant deux semaines.

#### Nomination des Présidents de Commissions:

Sur proposition du Bureau Fédéral, le Comité Directeur procède à la nomination des Présidents de Commissions:

- Commission Nationale Arbitrage  
Baseball: Fabien CARETTE-LEGRAND  
par 8 voix pour et 1 abstention  
- Commission Nationale Arbitrage  
Softball: François MAYS  
par 8 voix pour et 1 voix contre  
- Commission Fédérale Développement:  
Christophe FERSING  
unanimité  
- Commission Fédérale Formation:  
Vincent BUISSON  
unanimité  
- Commission Fédérale Handicap: Tom  
NAGEL  
par 8 voix pour et 1 abstention  
- Commission Fédérale Jeunes: Thierry  
RAPHET  
par 8 voix pour et 1 abstention  
- Commission Fédérale Juridique: Noémi  
CHEVALIER  
unanimité  
- Commission Fédérale Médicale: Yves  
BLONDEL  
unanimité  
- Commission Fédérale Réglementation:  
Thierry BARDAUD  
unanimité  
- Commission Fédérale Scolaire et  
Universitaire: Armand VARNAT  
par 8 voix pour et 1 abstention  
- Commission Fédérale Scorage et  
Statistiques: Michel DUSSART  
unanimité  
- Commission Nationale Sportive  
Baseball: Jean-Marie MEURANT  
par 8 voix pour et 1 abstention  
- Commission Nationale Sportive Softball:  
Sébastien GUIDONI  
unanimité  
- Commission Fédérale Terrains et  
Équipements: Sylvain PONGE  
unanimité  
- Commission Fédérale Financière : Paul  
NGUYEN  
par 8 voix pour et 1 abstention

Le Président demande aux Présidents nommés de soumettre la composition de leur commission lors de la prochaine réunion du Comité Directeur.

Le Président précise qu'aucun candidat ne s'étant présenté pour les Commissions Fédérales Femme et Sport et Sport en Entreprise, leurs Présidents seront nommés ultérieurement sur réception de candidatures.

*11h. Arrivée d'Armand VARNAT et de Grégory FAGES. Le quorum passe à 11 voix.*

#### Ordre du jour de l'Assemblée Générale 2014:

Le Secrétaire Général donne lecture de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale proposé par le Bureau Fédéral.

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité l'ordre du jour de l'Assemblée Générale 2014.

Le Trésorier Général demande au Comité Directeur d'y ajouter la modification du Règlement Financier de la Fédération. Il explique que celui-ci est obsolète et ne correspond plus à la réalité du fonctionnement de la Fédération.

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale 2014.

Le Président informe le Comité Directeur que plusieurs clubs ont réagi à l'annonce de la proposition de modification du montant des licences qui est soumise au vote de l'Assemblée Générale 2014. Devant l'inquiétude de certains d'entre eux quant à l'utilisation de la ristourne prévue, le Comité Directeur précise qu'il souhaite que ces subventions soient fléchées sur deux actions ciblées, la professionnalisation via la formation et/ou l'emploi ainsi que la participation aux Interligues Jeunes, et que les Ligues s'y engagent au travers de la signature d'une convention qui inclue un bilan de retour sur actions.

A toute fin utile, le Comité Directeur précise que l'augmentation de 10€ concerne aussi la catégorie 18U car celle-ci évolue en compétition senior vue l'inexistence de compétitions dans cette catégorie d'âge au niveau régional, mais qu'elle sera incluse dans le calcul de la rétrocession liée au nombre de licenciés jeunes.

Le Comité Directeur invite les Présidents de Ligues au Comité Directeur du 15 mars précédant l'Assemblée Générale afin de clarifier la proposition de modification du montant des licences 2015 et de travailler sur le projet de convention de rétrocession sur actions ciblées.

#### **V. Direction Technique Nationale**

##### Convention d'Objectif 2014 :

Le Directeur Technique National annonce le montant définitif de la Convention d'Objectif avec le Ministère des Sports qui s'élève à 410.329 € pour l'année 2014, soit comme prévu une baisse de 8.4 % dont 13.6% sur le haut-niveau.

##### Programmes des Equipes de France et détection 2014 :

Le Directeur Technique National adjoint en charge du haut niveau présente les programmes et temps de détection pour le baseball et softball en 2014.

##### PES 2013-2017 :

Le Comité Directeur, après discussion, décide de modifier le Parcours de l'Excellence Sportif 2013-2017 en gardant le label France sur le Pôle baseball de Rouen et l'approuve à l'unanimité.

*Pause déjeuner. Reprise des débats à 13h30.*

#### **VI. Actualité**

##### Retour sur le Congrès CEB/ESF 2014 :

Le Président informe le Comité Directeur qu'une délégation de la Fédération s'est rendue au Congrès commun Confédération Européenne de Baseball / European Softball Federation 2014 à Prague. Il insiste sur l'utilité d'être présent en délégation lors de ces événements afin de garantir la présence de la France à toutes les réunions et dans les discussions avec les différents interlocuteurs du Congrès. Il remercie Tom NAGEL, invité par la CEB, pour sa présentation du Bip Baseball ainsi que Jean-Marie MEURANT pour son implication.

Il informe le Comité Directeur que le prochain Congrès se tiendra à Dublin en 2015 et formule le vœu que nos officiels soient plus présents au niveau continental, que ce soit au Comité Exécutif ou au sein des Commissions.

Le Comité Directeur prend la décision de nommer le Président de la Commission Fédérale Jeunes comme référent dans les relations entre la Fédération et les organisations de la Little League Baseball et Pony League Baseball et Softball.

##### European Masters Games :

Le Président informe le Comité Directeur que la ville de Nice a été désignée ville hôte des European Masters Games 2015. Le softball est l'une des épreuves de cet événement multisports destinés aux sportifs âgés de 30 ans et plus. Il précise au Comité Directeur que Céline LASSAIGNE sera la personne référente pour le COLOG auprès de l'International Softball Federation.

##### Gay Games :

Le Comité Directeur nomme David MEURANT référent sur les relations entre la Fédération le Comité d'Organisation des Paris Gay Games de 2018.

David MEURANT indique qu'il a pris attache avec l'organisation des Gay Games afin d'étudier la possibilité d'optimisation des infrastructures baseball/softball à Paris.

### Baseball aux Jeux Olympiques :

Le Président informe le Comité Directeur que le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques de Tokyo et les représentants de la World Baseball Softball Confederation continuent de soutenir la candidature du baseball et du softball pour les Jeux de 2020.

Il précise que la décision sera prise par le Comité International Olympique lors de sa session de décembre 2014 à Monaco.

### **VII. Budget 2014**

Le Trésorier Général donne lecture des travaux de la Commission Fédérale Financières sur le Budget prévisionnel 2014. Celui-ci fait apparaître un résultat prévisionnel positif de 12.274€.

Le Comité Directeur valide à l'unanimité ce budget qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale 2014.

### **VIII. Commission Nationale Sportive Baseball**

#### RGES Baseball 2014 :

Le Comité Directeur valide à l'unanimité les modifications proposées par la Commission Nationale Sportive Baseball et validées par la Commission Fédérale de la Réglementation.

### **IX. Commission Nationale Sportive Softball**

#### RGES Softball 2014 et Annexes:

Le Comité Directeur valide à l'unanimité les modifications proposées par la Commission Nationale Sportive Softball et validées par la Commission Fédérale de la Réglementation.

#### Compétitions 2014 :

Le Comité Directeur valide à l'unanimité les dates des compétitions nationales softball 2014 proposées par la CNSS.

### **X. Commission Fédérale Jeunes**

*Le Comité Directeur valide à l'unanimité les cahiers des charges des Championnats de France et des Interligues Jeunes 2014 présenté par la Commission Fédérale Jeunes.*

### **XI. Commission Fédérale Scorage et Statistiques**

Le Président informe le Comité Directeur que les responsables du scorage à la CEB à la Fédération internationale de Baseball (IBAF) ont décidé, après un audit des différents logiciels du marché, de continuer à utiliser le logiciel TASK, autrement dit

STATCREW, pour la saisie statistique et le live play-by-play.

Le Comité Directeur demande donc à la CFSS de prendre ces dispositions en compte dans l'organisation de la gestion des statistiques et live organisés par la Fédération.

### **XII. World Children Baseball Fair 2014 (WBCF)**

Après avoir reçu la liste des joueurs pressentis par la Commission Fédérale Jeunes, après avoir averti les licenciés à l'aide des adresses mèls inscrites dans iFederation 2013, après avoir précisé à ces licenciés les conditions de participation à ce tirage au sort, après avoir averti les Ligues et les Clubs de la présélection de ces joueurs, Thierry RAPHET, désigné par le Comité Directeur lors de sa réunion du 18 janvier 2014 chaperon pour accompagner les cinq participants à l'édition 2014 du WCBF, présente la liste des jeunes répondant aux conditions:

#### Collège garçons :

BIDAUT Arthur - 72369 - 25/06/2003 - Les Renards de la Vallée ASBS  
BRAINVILLE Baptiste - 77026 - 13/09/2003 - Les Squales de Vauréal  
FRUGIER Baptiste - 39644 - 16/04/2003 - Les Squales de Vauréal  
GILBERT Gary - 75123 - 08/08/2003 - Académies de Baseball et de Cheerleading du Val d'Europe  
GODET Jules - 79133 - 04/11/2002 - Bréal sous Monfort Panthers  
ISTURIZ Rafael - 74490 - 28/07/2003 - Dijon Université Club Baseball, Softball & Cricket  
KRENTNER Salim - 35770 - 14/10/2002 - Les Indiens de Boé Bon Rencontre  
MEURANT Tanguy - 81128 - 30/01/2004 - Ac. de Baseball et de Cheerleading du Val d'Europe  
MEURANT Mathis - 81129 - 30/01/2004 - Ac. de Baseball et de Cheerleading du Val d'Europe  
TALEB Abdallah - 79565 - 16/07/2003 - Les Squales de Vauréal  
VISSAC Clément - 77215 - 13/04/2003 - Les Huskies de Rouen

#### Collège filles :

GODET SAULNIER Lola - 80837 - 12/10/2003 - Bréal sous Monfort Panthers  
NGUYEN Tia - 78494 - 31/05/2003 - Speed Baseball de Thiais  
PATRY Emma - 80764 - 28/05/2003 - Grizzlys de Grenoble

Le tirage au sort devant désigner 5 joueurs, la répartition souhaitable serait 4 garçons et une fille. Le tirage au sort doit définir la liste des joueurs suivant un ordre (de 1 à 11 pour les garçons et de 1

à 3 pour les filles), cet ordre permettra de choisir le joueur suivant en cas de défaillance d'un des joueurs (1 à 4 pour les garçons et 1 pour les filles) initialement tirés au sort. Le Comité Directeur approuve à l'unanimité les recommandations de Thierry RAPHET.

Le Comité Directeur demande à Myriam CHOMAZ, championne d'Europe de boxe catégorie super-plumes, de procéder au tirage au sort. Celui-ci donne les résultats suivants:

Collège garçon:

- 1- Abdallah TALEB (sélectionné)
- 2- Gary GILBERT (sélectionné)
- 3- Salim KRENTNER (sélectionné)
- 4- Tanguy MEURANT (sélectionné)
- 5- Arthur BIDAUT
- 6- Baptiste FRUGIER
- 7- Jules GODET
- 8- Clément VISSAC
- 9- Mathis MEURANT
- 10- Baptiste BRAINVILLE
- 11- Rafael ISTURIZ

Collège filles:

- 1- Lola GODET SAULNIER (sélectionnée)
- 2- Tia NGUYEN
- 3- Emma PATRY

Le Comité Directeur remercie le Manager de l'Equipe de France 12U et Thierry RAPHET pour leur travail et souhaite un bon WCBF aux cinq jeunes retenus.

### **XIII. Mérites Fédéraux 2013**

Le Comité Directeur dresse la liste des Mérites Fédéraux 2013 :

- Trophée Sportif Baseball : Maxime LEFEVRE (Rouen)
- Trophée Sportif Softball : Éloïse TRIBOLET (Meyzieu)
- Trophée Meilleur Jeune : Frédéric WALTER (Montigny-le-Bretonneux)
- Trophée Meilleur Arbitre : Serge MAKOUCHETCHEV (Trophée AFCAM)
- Mérite Dirigeant : Laure CATTAI (La Force) et Annie COUTON (Montigny-le-Bretonneux)
- Mérite Entraîneur : Keino PEREZ (Rouen)
- Mérite Scorage : Gwynplaine MANACH (BCF)
- Mérite Bénévole : Christel PHILIP et Emmanuel LUXI (Nogent-sur-Marne)
- Mérite Club : ROUEN Huskies
- Mérite Ligue : BRETAGNE

Les récompenses seront distribuées lors de l'Assemblée Générale 2014.

### **XIV. Partenariat avec le Louvre Hotels Group**

Le Trésorier Général Adjoint présente au Comité Directeur les résultats de son étude sur les partenariats que la Fédération pourrait nouer avec des groupes d'hôtellerie afin de proposer des tarifs préférentiels aux membres de la Fédération. Il propose au Comité Directeur de choisir le Louvre Hotels Group qui propose le tarif sport ainsi qu'une rétrocession de 7% du Chiffres d'Affaires généré à la Fédération.

Le Comité Directeur valide à l'unanimité la proposition du Trésorier Général Adjoint.

### **XV. Partenariat avec TLC Marketing**

Le Président présente la proposition de partenariat de la Fédération avec la société TLC Marketing. Le principe est que le baseball soit l'une des activités proposées aux détenteurs de bons cadeaux gagnés lors des opérations de marketing menées par l'agence pour diverses entreprises. Ce partenariat fait suite à celui mené en 2012 avec l'agence pour une opération McDonalds et peut permettre aux clubs de recruter de nouveaux licenciés par le biais de démonstrations gratuites offertes. Les clubs souhaitant participer devront formaliser leur partenariat avec TLC Marketing au travers d'une convention.

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité le partenariat avec la société TLC Marketing.



2014

Fédération Française de Baseball et Softball

2014

## PROCES-VERBAUX *Mars 2014*

*Recueil des délibérations du Bureau Fédéral, du Comité Directeur et de l'Assemblée Générale*

### Comité Directeur Du 15 mars 2014

**Membres présents :** Vincent BUISSON, Philippe BOUCHARD, Fabien CARRETTE-LEGRAND, Michel DUSSART, David MEURANT, Jean-Marie MEURANT, Mark MOODLEY, Paul NGUYEN, Thierry RAPHET, Didier SEMINET, Armand VARNAT.

**Membres absents excusés :** Yves BLONDEL, Gregory FAGES, Tom NAGEL, Miriam ROMERO.

**Assistent également :** Mady BISSEY, Suzanne BRICAUD, Eric DEDIEU, Colette GONIOT, Stephen LESFARGUES, Gérard MOULIN, Christian NAULT, Boris ROTHERMUNDT, Bertrand RUE, Brigitte et Priscilla VELAYOUDON.

Il est constaté que 11 Membres étant présents, le Comité Directeur peut valablement délibérer sous la présidence de Didier SEMINET.

#### **I. Ouverture**

La séance est ouverte à 10h, à l'INSEP à Paris, sous la présidence de Didier SEMINET.

#### **II. Ordre du jour**

Le Secrétaire Général rappelle l'ordre du jour.

#### **III. Approbation des procès-verbaux des réunions du Comité Directeur du Bureau Fédéral**

Le Secrétaire Général donne lecture du procès-verbal du Comité Directeur du 22.02.14.

Le Comité Directeur approuve le procès-verbal à l'unanimité.

#### **IV. Vie Fédérale**

##### Affiliation:

Le Comité Directeur prononce l'affiliation du club suivant:

- Baseball Club Domontois Les Cerbères, Président Sylvain PERRIN, siège social 22 rue Robert Desnos, 95330 Domont, n° d'affiliation 095021.

##### Radiation:

Le Comité Directeur prononce la radiation du club suivant:

- Titans de Dumbéa, n° 098013, cessation.

##### Autorisation de tournoi:

Le Comité Directeur autorise le tournoi suivant:

- Dragon Six Series, baseball senior, les 29 et 30 mars 2014 à Ronchin.

##### Assimilations:

Le Comité Directeur prononce l'assimilation des personnes suivantes:

- Rajkumar DEEWANCHAND, indien, n° de licence 30967, Francilien Cricket Club,
- Gurpreet SINGH, indien, n° de licence 37879, Francilien Cricket Club,
- Palwinder SINGH, indien, n° de licence 30961, Francilien Cricket Club,
- Ajay KUMAR, indien, n° de licence 76442, Francilien Cricket Club,
- Vishal SHARMA, indien, n° de licence 30963, Francilien Cricket Club.

##### Demandes d'ententes, de rattachements et de dérogations:

Le Comité Directeur valide les ententes suivantes:

- Cherbourg / Saint-Lô, baseball senior, droits sportifs à Saint-Lô, championnat régional Normandie,

- Mulhouse / Colmar, softball 19 ans et +, droits sportifs à Mulhouse, championnat régional Grand Est,
- Luneville / Nancy / Metz, softball 19 ans et +, droits sportifs à Metz, championnat régional Grand Est,
- Savigny-sur-Orge / Evry, baseball 9 ans et -, droits sportifs à Savigny-sur-Orge, championnat régional Ile-de-France,
- Ronchin / La Madeleine, baseball A, droits sportifs à La Madeleine, championnat régional Nord-Pas-de-Calais.

#### Commissions Fédérales:

Le Comité Directeur valide à l'unanimité la composition des commissions suivantes présentées par les Présidents des commissions concernées:

- Commission Nationale Arbitrage Baseball:  
Fabien CARRETTE-LEGRAND (Président), Patrick CIBBA, Julien FERRANDIZ, Stéphane LARZUL, Quentin LOMBARD, Jean-Claude LOPEZ, Paul NGUYEN, Aina RAJOHNSON.
- Commission Nationale Sportive Softball:  
Sébastien GUIDONI (Président), Anais LANCEMENT, Christelle BONAVITA, Jonathan BEHR, Anthony CROS, Pascal MAITROT, Emmanuel MONGE, Alain ROUCAN.
- Commission Fédérale Jeunes:  
Thierry RAPHET (Président), Julien FRESLON, Mickaël CERDA, Cyril MAILLARD, Régis HENRI, Stéphane FROMENT, Williams CASACOLI (réfèrent DTN).
- Commission Fédérale Scolaire et Universitaire:  
Armand VARNAT (Président), Mario BRELLE, Marie-Rose ALFANO, Jean-Marie VAUTRIN, Jean LENOIR.

#### Assemblée Générale 2014:

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales informe le Comité Directeur qu'une erreur s'est glissée dans le décompte des voix pour l'Assemblée Générale 2014. Celui-ci fait apparaître 6 voix au lieu de 7 pour le club 075003 (PUC). Le décompte correct doit donc faire apparaître 202 clubs pour 449 voix.

Le Comité Directeur valide à l'unanimité cette modification.

#### Démission de Franck LECARPENTIER et Benjamin MILGROM:

Le Comité Directeur prend acte de la démission de Franck LECARPENTIER et Benjamin MILGROM (régularisation de la démission du 16 septembre 2013) de leur fonction de membre du Comité Directeur.

Le Comité Directeur décide, à l'unanimité, qu'en cas de quorum non atteint lors de l'Assemblée Générale du 15 mars 2014, la date du 12 avril 2014

sera proposée pour la nouvelle Assemblée Générale et que les candidatures au Comité Directeur seront ré ouvertes jusqu'au 22 mars 2014 afin de combler les nouveaux postes vacants. Le nombre de postes ouverts serait de quatre au Collège Général et de un au Collège Féminin.

#### **V. Actualité**

##### Proposition du Montant des Licences 2015 soumis au vote de l'Assemblée Générale

Le Président remercie les Présidents de Ligues ou leurs représentants mandatés ayant répondu à son invitation afin d'échanger sur le projet de modification du montant des licences pour 2015.

Le Comité Directeur précise les raisons qui l'ont poussé à proposer l'augmentation du montant des licences adultes tout en rétrocédant 5€ par licencié jeune aux Ligues. Le Comité Directeur indique aux Ligues que la Fédération souhaiterait que cette ristourne soit fléchée sur des projets de développement en rapport avec la pratique jeune comme la participation aux Interligues.

Après divers échanges, le Comité Directeur remercie les personnes présentes d'être venues assister à la réunion.

##### Présentation des projets de boutique fédérale et de campagne d'appel aux dons:

Marion CARATINI, stagiaire à la Fédération, présente au Comité Directeur l'avancée de ses travaux supervisé par le Chargé d'Affaires Fédérales sur la relance de la boutique fédérale et le projet de campagne d'appel à dons pour 2014.

La solution proposée pour la boutique est l'outil en ligne Miiduu qui permettra notamment à la Fédération d'enregistrer des paiements par carte bancaire, solution inexistante à ce jour.

Pour la campagne d'appel aux dons, deux solutions sont envisagées: une campagne classique par plaquette courrier et e-mail et une campagne de crowdfunding dite de financement participatif via Sponsorise.me sur des projets ciblés comme le financement de paquetages pour le développement du baseball/softball à l'école ou encore l'aide au financement de la participation des Equipes de France Jeunes aux Championnats d'Europe.

Fabien CARRETTE-LEGRAND précise que la Fédération répond à une mission d'intérêt général et que cette dernière est éligible au don. Les mécènes peuvent donc les déduire ces dons de leur imposition à hauteur de 60% pour les entreprises dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires annuel et 66% pour les particuliers dans la limite d'un plafond de 20% des revenus imposables.

Le Comité Directeur félicite Marion CARATINI pour ses travaux et valide à l'unanimité les propositions formulées.

**VI. Commission Nationale Sportive Baseball**

Le Comité Directeur valide à l'unanimité l'Annexe 11 des RGEs Baseball proposée par le responsable des Péréquations, Alain MARCHI, et validée par la Commission Fédérale de la Règlementation.

**VII. Commission Fédérale Jeunes**

Sur proposition de la Commission Fédérale Jeunes le Comité Directeur valide à l'unanimité la modification de la date de la finale du Championnat de France AA des 5 et 6 juillet aux 28 et 29 juin 2014.

**Assemblée Générale  
Du 15 mars 2014**

L'an deux mille quatorze et le quinze mars à onze heures, les Membres de la Fédération Française de Baseball et Softball se sont réunis sur convocation du Président, dans les locaux de l'Institut National Supérieur de l'Expertise et de la Performance, 11 Avenue du Tremblay, 75012 PARIS.

Il est constaté que les Membres présents ou régulièrement représentés ne représentent que 65 clubs et 182 voix sur un total de 438, qu'en conséquence le quorum n'est pas atteint et que l'Assemblée ne peut donc valablement délibérer.

Le Président SEMINET déclare alors que, conformément à la décision du Comité Directeur réuni en séance le 15 mars 2013, l'Assemblée Générale est de nouveau convoquée le samedi 12 avril à 11 heures à l'Institut National Supérieur de l'Expertise et de la Performance, 11 Avenue du Tremblay, 75012 PARIS, sur le même ordre du jour et qu'elle pourra alors délibérer sans condition de quorum.

**Bureau Fédéral  
Du 27 mars 2013**

**Membres ayant participé à la téléconférence :**

Philippe BOUCHARD, Michel DUSSART, David MEURANT, Paul NGUYEN, Didier SEMINET, Armand VARNAT.

**Membre excusé:** Fabien CARRETTE-LEGRAND, Jean-Marie MEURANT.

**Assistent également :** François COLLET, Stephen LESFARGUES.

Il est constaté que 6 Membres étant présents, le Bureau Fédéral peut valablement délibérer par voie de téléconférence sous la présidence de Didier SEMINET.

**I. Vie Fédérale**

Affiliation:

Le Bureau Fédéral prononce l'affiliation provisoire du club suivant:

- Bangladesh Cricket Club Paris, Président Mahmud REZA, Siège social 98 rue Sadi Carnot, 93300 Aubervilliers, n° d'affiliation 093023.

Assimilation:

Le Bureau Fédéral prononce l'assimilation de la personne suivante:

- Hasely MEDINA LEONARD, cubain, n° de licence 76053

Entente:

Le Bureau Fédéral valide la demande d'entente suivante:

- Arras / Compiègne, baseball A, droits sportifs à Arras, championnat régional Nord-Pas-de-Calais.

Assemblée Générale du 12 avril 2014:

Le Secrétaire Général informe le Bureau Fédéral que Commission de Surveillance des Opérations Electorales s'est réunie le 26 mars 2014 et a entériné la liste définitive des candidats au Comité Directeur. Celle-ci n'a pas évolué par rapport à celle de l'Assemblée Générale du 15 mars 2014, aucun dossier n'ayant été reçu pendant la période de réouverture des candidatures.

**II. Association Francophone de Baseball et Softball**

Le Président informe le Bureau Fédéral que l'Association Francophone de Baseball et Softball

sera créée en marge du Congrès de la World Baseball Softball Confédération en Tunisie du 9 au 11 mai 2014. Il informe qu'il se rendra au Congrès en compagnie de David MEURANT et François COLLET.

**III. Contrat avec l'entreprise 417Feet**

Le Bureau Fédéral valide à l'unanimité le contrat de publicité sur le site internet de la Fédération avec l'entreprise 417Feet d'un montant de 2400€ HT et d'une durée de un an. Le Secrétaire Général indique qu'il a reçu un avis favorable des Commissions Fédérales Juridique et Financière.

**IV. Convocation et ordre du jour de la réunion du Comité Directeur du 12 avril 2014**

Après délibération, le Bureau Fédéral décide de convoquer le Comité Directeur à Paris le samedi 12 avril 2014 de 14h à 18h et établit, conformément aux dispositions de l'article 36 du Règlement Intérieur, l'ordre du jour comme suit:

- Ouverture
- Approbation des procès-verbaux des réunions du Comité Directeur du 15.03.14 et du Bureau Fédéral du 27.03.14
- Vie fédérale
  - o Affiliations / Mises en sommeil / Radiations / Assimilations
  - o Demande(s) d'autorisation de participation à un tournoi avec des clubs non affiliés
  - o Demandes d'ententes et de dérogations
  - o Ressources Humaines
- Actualité
- Direction Technique Nationale
- Commissions
- Questions diverses



2014

Fédération Française de Baseball et Softball

2014

## PROCES-VERBAUX *Avril 2014*

*Recueil des délibérations du Bureau Fédéral, du Comité Directeur et de l'Assemblée Générale*

### Comité Directeur Du 12 avril 2014

**Membres présents :** Philippe BOUCHARD, Michel DUSSART, David MEURANT, Jean-Marie MEURANT, Tom NAGEL, Paul NGUYEN, Sylvain PONGE, Thierry RAPHET, Didier SEMINET, Armand VARNAT.

**Membres absents excusés :** Yves BLONDEL, Jamel BOUTAGRA, Vincent BUISSON, Fabien CARRETTE-LEGRAND, Eric DEDIEU, Gregory FAGES, Mark MOODLEY, Miriam ROMERO, Alain ROUCAN.

**Assistent également :** François COLLET, Stephen LESFARGUES.

Il est constaté que 10 Membres étant présents, le Comité Directeur peut valablement délibérer sous la présidence de Didier SEMINET.

#### I. Ouverture

La séance est ouverte à 14h30, à l'INSEP à Paris, sous la présidence de Didier SEMINET. Le Président félicite les nouveaux membres élus au Comité Directeur lors de l'Assemblée Générale du 12 avril 2014.

#### II. Ordre du jour

La Secrétaire Général rappelle l'ordre du jour et propose ensuite de le modifier en ajoutant les points suivants:

- Partenariat Avis
- Convention avec la Fédération Française du Sport Universitaire

#### III. Approbation des procès-verbaux des réunions du Comité Directeur du Bureau Fédéral

Le Secrétaire Général donne lecture des procès-verbaux du Comité Directeur du 15.03.14 et du Bureau Fédéral du 27 mars 2014.

Le Comité Directeur approuve les procès-verbaux à l'unanimité.

#### IV. Vie Fédérale

##### Assimilation :

Gareth WILSON, n° de licence 38806, britannique, Lille Cricket Club.

##### Ententes :

- Arras / Compiègne, baseball 9 ans et -, droits sportifs à Arras, championnat régional Nord-Pas-de-Calais
- Herblay / Clamart, baseball 19 ans et +, droits sportifs à Herblay, championnat régional Ile-de-France.

##### Autorisation de tournoi :

- Open international de Montigny-le-Bretonneux, du 24 au 26 avril 2014, baseball 15 ans et -.

##### Commissions Fédérales :

Le Comité Directeur valide à l'unanimité la composition des commissions suivantes :

- Commission Fédérale Formation : Vincent Buisson (Président), Michel Dussart, Joseph Oliber, François Mays, Aina Rajohnson, Williams Casacoli.
- Commission Fédérale Terrains : Sylvain Ponge (Président), Emmanuel Philippe.
- Commission Fédérale de la Réglementation : Thierry Bardaud (Président), Régis Pillon, Olivier Dubaut.

- Commission Fédérale Financière : Paul Nguyen (Président), Fabien Carrette-Legrand.
- Commission Nationale Sportive Baseball : Jean-Marie Meurant (Président), Christine Frey, Stéphanie Raulet, Hervé Lapeyre, Grégory Fages, Matthieu Brelle.
- Commission Fédérale Juridique : Noémi Chevalier (Président), Edmée Lange, Lorenzo Giannini.
- Commission Fédérale Sport et Handicap : Tom Nagel (Président), Emmanuel Luxi, Christel Philippe, Lamjab Nacib.

*Le Président demande à François COLLET de sortir de la salle.*

Ressources humaines :

Le Président informe le Comité Directeur qu'il a été sollicité par Corinne PARRA-SCHIESTEL pour l'étude d'une revalorisation salariale.

Le Trésorier Général informe le Comité Directeur que le salaire de Corinne PARRA-SCHIESTEL n'a pas été revalorisé depuis son embauche en janvier 2011 et qu'elle a bénéficié depuis de 2 primes exceptionnelles, l'une en 2011 de 1.274 € brut, l'autre en 2013 de 1.275 € brut. Il précise que cette augmentation serait sans incidence sur le budget prévisionnel en raison notamment de la nouvelle exonération en 2014 de la taxe sur les salaires.

Le Trésorier Général propose une augmentation de 500 € brut mensuels, soit un impact annuel de 5.600 € (charges comprises) pour une mise en place au 1er mai 2014.

Cette augmentation maintiendrait le salaire à un niveau inférieur au plafond de la sécurité sociale (3.129 € au 1er avril 2014) et ne modifierait pas le classement en groupe 6 de la Convention Collective Nationale du Sport pour Corinne PARRA-SCHIESTEL.

Après discussion, le Comité Directeur accorde à l'unanimité une augmentation de 500 € brut mensuels à Corinne PARRA-SCHIESTEL, décision effective à partir du 1<sup>er</sup> mai 2014.

*Retour de François COLLET.*

Serveur fédéral :

Le Secrétaire Général informe le Comité Directeur de la problématique informatique au siège de la Fédération. Le câblage est ancien et non adapté et le serveur, sur lequel est hébergé la comptabilité, mal paramétré et hors service de façon occasionnelle, perturbe le travail de la comptable (le logiciel de comptabilité y étant hébergé). Le NAS installé en

2013, fonctionnel lui, héberge les données de la Fédération mais ne peut héberger le logiciel de comptabilité.

Le Comité Directeur demande au Secrétaire Général de faire une demande de devis afin d'étudier le coût des travaux nécessaires.

Comité Départemental des Yvelines :

Le Secrétaire Général informe le Comité Directeur qu'il a été informé de la situation du Comité Départemental des Yvelines. Son président n'est pas licencié et ne répond pas aux sollicitations des membres. Il indique que deux personnes ont remis leur démission de membre de son Comité Directeur.

Conformément à l'article 9 du Règlement Intérieur, le Comité Directeur confie à Annie COUTON, Présidente du club de Montigny-le-Bretonneux, délégation spéciale et le soin de convoquer une assemblée générale électorale pour le CD78.

**V. Actualité**

Yoshida Baseball Challenge :

Le Président informe le Comité Directeur que la Fédération va organiser le Yoshida Baseball Challenge, un tournoi international de baseball à Sénart du 6 au 9 septembre 2014. Ce tournoi servira de préparation au Championnat d'Europe pour l'Equipe de France et accueillera l'équipe nationale des Pays-Bas, le champion inter-city du Japon et une sélection de USSSA ou l'équipe nationale belge.

Le Comité Directeur souhaite que le week-end des 6 et 7 septembre soit exempt de toute compétition nationale de baseball et softball et va demander aux commissions nationales sportives concernées de modifier les calendriers en conséquence.

70<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement :

Le Président informe le Comité Directeur que le Comité Départemental de la Manche a été sollicité par la Région Basse-Normandie pour organiser un match de baseball ou softball à l'occasion des festivités liées au 70<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement à Carentan.

Il informe le Comité Directeur que la Fédération s'est rapproché du CD50 et de la Région afin d'apporter son aide à l'organisation de cet événement.

**VI. Direction Technique Nationale**

Diagnostic territorial approfondi (DTA) des sports de batte :

Le Directeur Technique National et le Vice-président David Meurant informent le comité

directeur du lancement d'un état des lieux sur les territoires et des actions à conduire pour les prochaines années. Une Ligue pilote doit être choisie pour initier le DTA.

Echéancier :

- Avril-Mai : Lancement du diagnostic avec une Ligue pilote.

- Juin-Novembre : mise en route du diagnostic territorial approfondi sur l'ensemble du territoire

- Janvier 2015 : Présentation du DTA des sports de batters aux licenciés de la FFBS.

Travaux avec la Commission Fédérale Formation :  
Le Directeur Technique National présente les enjeux et les objectifs de la formation pour l'année 2014.

Le secteur de la formation est vital pour l'avenir de la Fédération Française de Baseball et Softball. Il est au carrefour de son développement et de la détection de ses nouveaux espoirs sportifs. Dans ce but, la fédération, les ligues et les comités départementaux doivent, chacun à leur niveau, investir dans ce secteur déterminant pour aider les personnes motivées à obtenir des compétences.

La DTN va mettre en place un groupe de pilotage sur la conception et réalisation des documents de formation et des outils pédagogiques, pour une mise en application en 2015.

#### **VII. Commission Nationale Sportive Softball**

Le Comité Directeur valide à l'unanimité les dates, lieux et calendriers des Championnats de France de softball de Division 1 et 2 Féminine et Division 1 Masculine présentés par la Commission Nationale Sportive Softball.

Le Comité Directeur, après avis de la Direction Technique Nationale et sur sollicitation de la CNSS, accorde une dérogation aux 25 athlètes figurant sur la liste du Collectif France Softball Senior Féminin afin qu'elles puissent évoluer en Championnat de France de Division 1 Féminine 2014 avec un club autre que celui dans lequel elles sont licenciées.

#### **VIII. Commission Fédérale de la Réglementation**

Le Comité Directeur valide à l'unanimité la proposition de modification de la période de mutation ordinaire du 31 décembre de l'année N au

15 mars de l'année N+1 (articles 19 et 21 des Règlements Généraux) formulée par la Commission Fédérale de la Réglementation.

Cette proposition fait suite à de nombreux retours des clubs et permettra d'harmoniser la période de mutation, le baseball, le softball et le cricket, en Métropole ou en Nouvelle-Calédonie, ayant tous la même période de mutation ordinaire et extraordinaire.

Le Comité Directeur précise que cette modification entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> décembre 2014.

Le Comité Directeur valide à l'unanimité la proposition de modification de l'article 26 des Règlements Généraux relatif au prêt de joueur formulée par la CFR.

Le Comité Directeur précise que cette modification entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> décembre 2014.

#### **IX. Commission Fédérale Médicale**

Le Comité Directeur valide à l'unanimité le dossier de suivi médical 2014 des sportifs figurant sur les listes des sportifs de haut-niveau et espoirs de la Fédération présenté par la Commission Fédérale Médicale.

Le nouveau document sera communiqué individuellement à chacun ou chacune des athlètes figurants sur les listes des sportifs de haut niveau et espoirs.

Le Trésorier Général prend note que les dépenses seront intégralement remboursées aux athlètes ou réglées aux cabinets médicaux sous réserve que l'intégralité des résultats des examens aient été transmis au Médecin Fédéral et que celui-ci ait validé les factures d'honoraires correspondantes.

#### **X. Commission Fédérale Scorage et Statistiques**

Le Président de la Commission Fédérale Scorage et Statistiques présente au Comité Directeur le projet de site de statistiques basé sur le modèle de ceux utilisés par la Confédération Européenne de Baseball et l'European Softball Federation. Il précise que le souhait de la CFSS est de réaliser une période de test en 2014 avec une création du site pour le Championnat de France de Division 1 baseball et le Challenge de France avant un déploiement progressif sur toutes les compétitions nationales en 2015 et 2016.

Le coût est de 400€ HT pour une compétition longue et 200€ HT pour une compétition ponctuelle la première année, les coûts étant réduits de moitié à partir de la deuxième année. Le site permettra aussi d'héberger les live play-by-play organisés par la Fédération.

Le Comité Directeur approuve ce projet à l'unanimité.

*16h30. Départ de Didier Seminet qui demande à David Meurant de diriger les débats. Le quorum passe à 9 voix.*

#### **XI. Commission Fédérale Jeunes**

Règles du baseball Jeunes :

Le Comité Directeur valide par 6 voix pour, 1 contre et 2 abstentions les Règles du baseball Jeunes présentées par la Commission Fédérale Jeunes.

#### **XII. Partenariat avec Avis**

Paul NGUYEN présente au Comité Directeur l'étude qu'il a réalisée sur les entreprises de location de véhicule et propose au Comité Directeur de valider la proposition de partenariat avec Avis. Celui-ci viendrait en complément de celui existant avec Europcar.

Le Comité Directeur approuve le partenariat à l'unanimité.

#### **XIII. Projet de convention avec la Fédération Française du Sport Universitaire**

Le Directeur Technique National présente au Comité Directeur le projet de Convention de partenariat entre la Fédération Française de Baseball et Softball et la Fédération Française du Sport Universitaire.

Le Comité Directeur valide à l'unanimité le projet de convention.

**Assemblée Générale  
Du 12 avril 2014**

L'an deux mille quatorze et le douze avril à 11 heures, les Membres de la Fédération Française de Baseball et Softball se sont réunis sur convocation du Comité Directeur, à l'INSEP, 14 avenue du Tremblay, 75012 PARIS, sur deuxième convocation et sans condition de quorum, pour se prononcer sur le même ordre du jour que l'Assemblée Générale initialement convoquée le 15 mars 2014.

Après avoir accueilli les participants à cette Assemblée Générale Ordinaire, le Président Didier SEMINET ouvre la séance à 11h et rappelle que l'Assemblée Générale est amenée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Etablissement d'une feuille de présence, appel des membres,
- 2- Ratification du procès-verbal de la précédente Assemblée Générale,
- 3- Rapport d'activité du Comité Directeur:
  - Rapport moral,
  - Rapport de la Direction Technique Nationale,
  - Rapport d'activité des Commissions Fédérales,
  - Rapport de l'Association France Cricket
- 4- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- 5- Fixation du montant des Cotisations et droits divers,
- 6- Approbation des Comptes et du Budget,
- 7- Remplacement des membres du Comité Directeur ayant ouvert vacance,
- 8- Modification du Règlement Financier de la Fédération,
- 9- Examen des vœux, suggestions, interpellations et questions diverses.

**1. Etablissement d'une feuille de présence, appel des membres**

Le Président SEMINET fait constater que les Membres présents ou régulièrement représentés représentent ensemble 31 clubs et 96 voix et que, sans condition de quorum, l'Assemblée peut valablement délibérer.

**2. Ratification du procès-verbal de la précédente Assemblée Générale**

Les procès-verbaux des Assemblées Générales du 26 janvier, 16 mars et du 20 avril 2013 sont approuvés à l'unanimité.

**3. Rapport d'activité du Comité Directeur**

Il est donné lecture des différents rapports d'activité du Comité Directeur.

**4. Rapport du Commissaire aux Comptes**

L'intéressé étant excusé, le Président de la Commission Fédérale Financière détaille les opérations de l'exercice clos au 31 décembre 2013 et résume la situation en ces termes :

- total de recettes de 1.036.168,54 euros,
- total de dépenses de 994.574,07 euros,
- résultat d'exploitation de 48.268,55 euros,
- résultat financier de (-) 3.793,57 euros,
- résultat exceptionnel de (-) 2.880,51 euros,
- et par conséquent positif de 41.594,47 euros.

**5. Fixation du montant des droits et cotisations divers**

Le président soumet au vote (bulletin secret) de l'Assemblée Générale le texte d'une résolution.

1. Résolution : L'Assemblée Générale approuve-t-elle la proposition de modification du montant des licences ?

Résultats du vote :

Voix	Pour	Contre	Abstentions	Nul
93	75	15	2	1

L'Assemblée Générale approuve la proposition par 75 voix pour, 15 contre, 2 abstentions et 1 nul.

**6. Approbation des comptes et du budget**

Le président soumet aux votes (bulletin secret) de l'Assemblée Générale le texte de trois résolutions.

1. Résolution : L'Assemblée Générale approuve-t-elle les comptes arrêtés au 31 décembre 2013 ?

Résultats du vote :

Voix	Pour	Contre	Abstentions	Nul
92	90	0	2	0

L'Assemblée Générale approuve les comptes par 90 voix pour et 2 abstentions.

2. Résolution : L'Assemblée Générale donne-t-elle le quitus ?

Résultats du vote :

Voix	Pour	Contre	Abstentions	Nul
92	90	0	2	0

L'Assemblée Générale accorde le quitus par 90 voix pour et 2 abstentions.

Le Président SEMINET annonce qu'en conséquence de ce qui précède le résultat de l'exercice, soit 41.594,47 euros sera affecté au poste « Report à nouveau », ce qui aura pour effet de faire passer celui-ci de (-) 185.643,08 euros à (-) 144.048,61 euros.

3. Résolution : L'Assemblée Générale approuve-t-elle le budget prévisionnel 2014 ?

Résultats du vote :

Voix	Pour	Contre	Abstentions	Nul
95	92	0	3	0

Le budget prévisionnel 2014 est approuvé par 92 voix pour et 3 abstentions.

#### 7. Election au Comité Directeur

Le Président informe l'Assemblée Générale que 6 candidats sont soumis au suffrage de l'Assemblée. Le Président rappelle qu'aucune candidature au titre du Collège Féminin n'a été reçue et qu'à ce titre le poste sera à pourvoir lors de l'Assemblée Générale 2015.

L'Assemblée Générale invite les candidats présents à se présenter pendant deux minutes.

Il est procédé au vote du 1er tour après que les consignes de vote aient été données.

Résultat:

Nom	Prénom	Voix	Résultat
BERNARD-STOLL	Gilles	43	Non Elu
BOUTAGRA	Jamel	66	Elu
DEDIEU	Eric	55	Elu
FERSING	Christophe	41	Non Elu
PONGE	Sylvain	89	Elu
ROUCAN	Alain	65	Elu

Les postes vacants ayant été pourvu lors du premier tour, il n'est pas procédé à un second tour.

#### 8. Modification du Règlement Financier de la Fédération

Le président soumet au vote à main levée de l'Assemblée Générale le texte d'une résolution.

1. Résolution : L'Assemblée Générale approuve-t-elle la proposition de modification du Règlement Financier de la Fédération ?

Résultats du vote :

Voix	Pour	Contre	Abstentions	Nul
96	96	0	0	0

L'Assemblée Générale approuve la proposition à l'unanimité.

#### 9. Examen des vœux, suggestions, interpellations et questions diverses

Le Président SEMINET rappelle qu'aucun vœu, aucune suggestion ni question n'a été formulé suivant les dispositions de l'article 25 du Règlement Intérieur et propose par conséquent à l'Assemblée d'échanger de manière informelle.

Après un échange, personne ne demandant plus la parole et l'ordre du jour étant épuisé, le Président SEMINET remercie l'ensemble des clubs présents et représentés et lève la séance à 13h30.

De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été dressé par le Secrétaire Général.



2014

Fédération Française de Baseball et Softball

2014

## PROCES-VERBAUX *Mai/Juin 2014*

*Recueil des délibérations du Bureau Fédéral, du Comité Directeur et de l'Assemblée Générale*

### **Bureau Fédéral Du 13 mai 2014**

#### **Membres ayant participé à la téléconférence :**

Fabien CARRETTE-LEGRAND, David MEURANT, Jean-Marie MEURANT, Didier SEMINET, Armand VARNAT.

**Membre excusé:** Paul NGUYEN.

**Assiste également :** Stephen LESFARGUES.

Il est constaté que 5 Membres étant présents, le Bureau Fédéral peut valablement délibérer par voie de téléconférence sous la présidence de Didier SEMINET.

#### **I. Vie Fédérale**

##### Assimilation:

Le Bureau Fédéral prononce l'assimilation de la personne suivante:

- Sata NAKAMURA, japonais, n° de licence 39705, SRC Baseball Hawks,
- David DE SOUSA GONCALVES, portugais, 85050, Devils de Bron Saint-Priest.

##### Démission de Philippe BOUCHARD du poste de Trésorier Général:

Le Président informe le Bureau Fédéral que Philippe BOUCHARD lui a remis sa démission de ses fonctions de Trésorier Général de la Fédération.

Le Bureau Fédéral demande à Paul NGUYEN, Trésorier Général Adjoint, d'assurer l'intérim jusqu'au prochain Comité Directeur et la nomination du nouveau Trésorier Général.

#### **II. Association Francophone de Baseball et Softball**

Le Président informe le Bureau Fédéral que l'Association Francophone de Baseball et Softball a été créée le 11 mai 2014 en marge du Congrès de la World Baseball Softball Confederation à Hammamet, en Tunisie. 14 pays francophones sont représentés dans cette association dont Didier SEMINET a été élu premier Président.

Le Président précise qu'une communication sera prochainement faite sur le site fédéral à propos de la création de l'AFBS.

#### **III. France International Baseball Tournament**

Le Bureau Fédéral nomme David MEURANT Directeur du France International Baseball Tournament, tournoi international de baseball en l'honneur de Yoshio YOSHIDA.

David MEURANT présente au Bureau Fédéral l'avancement des travaux sur l'organisation du tournoi. Le FIBT se tiendra du 5 au 9 septembre 2014 à Sénart. Les équipes participantes sont le Japon (vainqueur du tournoi inter-city), les Pays-Bas, la Belgique et la France. Un match d'exhibition entre la France et le Japon se jouera le 4 septembre 2014.

Le Bureau Fédéral souligne l'importance de cet événement et rappelle le souhait émis qu'aucune compétition ne soit organisée pendant la tenue du tournoi afin de permettre à tous les licenciés et membres des organes déconcentrés de participer à l'événement sportif de l'année qui se veut rassembleur et fédérateur.

David MEURANT indique le souhait que les différentes commissions concernées travaillent de concert et profitent de cet événement et de la venue d'officiels étrangers pour des sessions de formation. Plusieurs arbitres étrangers dont la liste reste à

déterminer seront en effet présents pendant le tournoi.

Devant le coût engendré par l'organisation de cette manifestation et la nécessité de générer des recettes associées, le Bureau Fédéral décide de rendre l'accès au tournoi payant et la mise en place d'un système de billetterie.

David MEURANT précise que la Fédération a déposé des dossiers de demandes de subvention auprès de la Région Ile-de-France et du Conseil Général de Seine-et-Marne.

Le Bureau Fédéral valide la composition suivante du Comité de Pilotage de l'événement:

- David MEURANT, Directeur du tournoi
- Suzanne BRICAUD, Présidente de la Ligue Ile-de-France,
- Mario BRELLE, Président du Comité Départemental de Seine-et-Marne et des Templiers de Sénart,
- Matthieu BRELLE, du club des Templiers de Sénart,
- François COLLET.

#### **IV. Commission Fédérale Jeunes**

Le Bureau Fédéral approuve à l'unanimité l'attribution de l'organisation des phases de poule et phases finales des Championnats de France et Interligues Jeunes 2014 comme suit:

- Z2PAAA 060003 Baseball club de Compiègne
- Z4PCA 034001 Montpellier Baseball Université Club "Barracudas"
- Z4PCAA 034001 Montpellier Baseball Université Club "Barracudas"
- Z4PAAA 030002 Les chevaliers de Beaucaire
- Z6PCA 035006 Bréal sous Montfort Panthers
- Z6PCAA 035006 Bréal sous Montfort Panthers
- CA 095008 Les Squales de Vauréal
- CAA 047006 Les Indiens de Boé Bon Rencontre
- CAAA 030002 Les chevaliers de Beaucaire
  
- Z3PIA 021006 Dijon Université Club Baseball, Softball & Cricket
- Z4PIA 038002 Grizzlys de Grenoble
- Z4PIAA 038002 Grizzlys de Grenoble
- Z4PIAAA 030002 Les chevaliers de Beaucaire
- IA 077006 Templiers de Sénart
- IAA 077006 Templiers de Sénart
- IAAA 030002 Les chevaliers de Beaucaire

#### **V. Prochain Comité Directeur**

Devant les difficultés posées par l'organisation d'un Comité Directeur le 31 mai, week-end d'ascension, le Bureau Fédéral propose de consulter les membres du CD et de se réunir à nouveau le 27 mai afin de définir la date du prochain Comité Directeur.

## **Bureau Fédéral**

**Du 27 mai 2014**

#### **Membres ayant participé à la téléconférence :**

Fabien CARRETTE-LEGRAND, David MEURANT, Jean-Marie MEURANT, Didier SEMINET, Armand VARNAT.

**Assiste également :** François COLLET, Stephen LESFARGUES.

Il est constaté que 5 Membres étant présents, le Bureau Fédéral peut valablement délibérer par voie de téléconférence sous la présidence de Didier SEMINET.

#### **I. Vie Fédérale**

##### Assimilation:

Le Bureau Fédéral prononce l'assimilation de la personne suivante:

- Iqbal ZAFAR, pakistanais, n° 35278, AS Cricket Creil,
- Qadeer YASIR, pakistanais, n° 38246, AS Cricket Creil,
- Hussain Shah SHEBAZ, espagnol, n° 73537, AS Cricket Creil,
- Charmelo REYES CALDERON, nicaraguan, n° 072512, PUC.

##### Autorisation de tournoi:

Le Bureau Fédéral autorise la tenue du tournoi suivant:

- Tournoi de Pentecôte d'Anglet, baseball 15U, les 7 et 8 juin 2014 à Anglet,
- Tournoi des 25 ans des Bootleggers d'Argancy, baseball senior, les 12 et 13 juillet 2014 à Argancy,
- Etape française de la Collegiate Baseball League Europe, baseball senior, du 16 au 18 juillet 2014 à La Rochelle,
- 19ème Tournoi Luis Aparicio, softball masculin et féminin, les 6 et 7 septembre 2014 à Eysines.

##### Entente:

Le Bureau Fédéral valide les demandes d'ententes suivantes:

- Rouen / Dieppe, baseball 15U, droits sportifs à Rouen, championnat régional Haute-Normandie,
- Rouen / Dieppe, baseball 12U, droits sportifs à Rouen championnat régional Haute-Normandie.

#### **II. Don d'Emmanuel AUBES**

Le Président informe le Bureau Fédéral qu'Emmanuel AUBES, ancien international, a fait don de 5.000€ au Pôle France Baseball de Toulouse.

Le Bureau Fédéral remercie Emmanuel AUBES pour ce geste qui permettra au Pôle de financer l'achat de matériel et décide de modifier le Budget de la Fédération pour intégrer ce don dans sa comptabilité.

### **III. Commission Fédérale Jeunes**

Le Bureau Fédéral valide à l'unanimité les procès-verbaux des réunions de la Commission Fédérale Jeunes des 29 mars et 13 mai 2014.

### **IV. Commission Nationale Sportive Softball**

#### Championnat de France de Division 1 softball féminin:

La Commission Nationale Sportive Softball propose au Bureau Fédéral, devant l'impossibilité pour le club de Bron-Saint-Priest d'organiser son plateau de Championnat de France de Division 1 softball féminine, de scinder le plateau en deux plateaux qui se tiendront à Boulouris et Ermont et de recalculer les péréquations pour prendre en compte ces modifications.

Le Bureau Fédéral valide à l'unanimité cette proposition.

#### Open de France de softball mixte:

La Commission Nationale Sportive Softball propose la création d'un Open de France de softball mixte. La compétition se jouerait sur deux week-ends avec une phase qualificative supra régionale et une finale à huit équipes. En fonction du nombre d'inscrits, la CNSS se réserverait le droit de qualifier directement des champions régionaux pour la finale. Cette compétition ne serait ouverte qu'aux équipes de clubs uniquement et ne donnerait lieu à aucun droit sportif pour une compétition européenne. Enfin, celle-ci devrait s'autofinancer, les montants de l'inscription fixés permettant d'assurer l'équilibre budgétaire. Les dates proposées sont les 30, 31 août et 11 et 12 octobre 2014. Le référent nommée par la CNSS est Alain ROUCAN.

Le Bureau Fédéral valide à l'unanimité cette proposition.

### **V. Comité Directeur**

Après délibération, le Bureau Fédéral décide de convoquer le Comité Directeur à Paris le samedi 21 juin 2014 de 14h à 18h et établit, conformément aux dispositions de l'article 36 du Règlement Intérieur, l'ordre du jour comme suit:

- Ouverture
- Approbation des procès-verbaux des réunions du Comité Directeur du 12.04.14 et du Bureau Fédéral du 13.05.14 et du 27.05.14
- Vie fédérale
  - o Ressources Humaines: remplacement du poste vacant de Trésorier Général
- Actualité
- Direction Technique Nationale
- Commissions
- Point sur la réglementation financière relative aux expulsions
- Questions diverses

## **Comité Directeur** **Du 21 juin 2014**

**Membres présents :** Philippe BOUCHARD, Vincent BUISSON, Fabien CARRETTE-LEGRAND, Michel DUSSART, David MEURANT (11h50), Paul NGUYEN, Sylvain PONGE, Thierry RAPHET, Alain ROUCAN, Miriam ROMERO, Didier SEMINET, Armand VARNAT.

**Membres absents excusés :** Yves BLONDEL, Jamel BOUTAGRA, Eric DEDIEU, Gregory FAGES, Jean-Marie MEURANT, Mark MOODLEY, Tom NAGEL.

**Assistent également :** Williams CASACOLI, François COLLET, Stephen LESFARGUES.

Il est constaté que 11 Membres étant présents, le Comité Directeur peut valablement délibérer sous la présidence de Didier SEMINET.

### **I. Ouverture**

La séance est ouverte à 10h15, à l'INSEP à Paris, sous la présidence de Didier SEMINET.

### **II. Ordre du jour**

Le Secrétaire Général Adjoint rappelle l'ordre du jour.

### **III. Approbation des procès-verbaux des réunions du Comité Directeur du Bureau Fédéral**

Le Secrétaire Général Adjoint donne lecture des procès-verbaux du Comité Directeur du 12.04.14 et du Bureau Fédéral des 13.05.14 et 27.05.14.

Le Comité Directeur approuve le procès-verbal de la réunion du Comité Directeur du 12.04.14 à l'unanimité.

Les membres du Comité Directeur non membres du Bureau Fédéral votent à l'unanimité contre l'approbation des procès-verbaux des réunions du Bureau Fédéral des 13.05.14 et 27.05.14, entraînant la démission immédiate du Bureau Fédéral (article 41 du Règlement Intérieur).

Le Président prend acte de la démission du Bureau Fédéral et demande au Comité Directeur d'approuver la nomination de Paul NGUYEN comme Trésorier Général par intérim et d'Armand VARNAT comme Secrétaire Général par intérim jusqu'au prochain Comité Directeur.

Le Comité Directeur approuve la nomination d'Armand VARNAT comme Secrétaire Général par intérim par 9 voix pour, 1 bulletin nul et 1 bulletin blanc.

Le Comité Directeur approuve la nomination de Paul NGUYEN comme Trésorier Général par intérim par 8 voix pour, 1 bulletin nul et 2 bulletins blancs.

Le Comité Directeur entérine, pour régularisation, les décisions prises par le Bureau Fédéral le 13 mai dernier concernant les points:

- I. Vie Fédérale - Assimilation
- II. Association Francophone de Baseball et Softball (entier)
- III. France International Baseball Tournament (entier)
- IV. Commission Fédérale Jeunes (entier)
- V. Prochain Comité Directeur (entier)

Ainsi que les décisions prises par le Bureau Fédéral le 27 mai dernier.

### **IV. Vie Fédérale**

#### Radiation :

Le Comité Directeur prononce la radiation des clubs suivants :

- Gandhijis Cricket Club, n° d'affiliation 075043, cessation,
- Poitou Cricket Club, n° d'affiliation 085002, cessation,
- La Roche-sur-Yon Cricket Club, n° d'affiliation 086005, cessation,
- Evry Stars Cricket Club, n° d'affiliation 091017, cessation.

#### Autorisation de tournois:

- Averso's Cup, baseball senior, à Fenay du 22 au 24 août 2014,
- Tournoi Luis Aparicio, softball senior masculin et féminin, 6 et 7 septembre 2014,
- Rencontres entre le Central Brittany Cricket Club et les équipes anglaises d'East Prawle

le 21 juin 2014 et Broadclyst du 11 au 13 juillet 2014.

#### **V. Direction Technique Nationale**

Le Directeur Technique National soumet à l'approbation du Comité Directeur les projets de Conventions de Haut-niveau des Pôles Espoirs Baseball de Bordeaux et Montpellier, des Pôles France Baseball de Rouen et Toulouse et du Pôle France Softball de Boulouris.

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité les conventions.

Le Directeur Technique National soumet à l'approbation du Comité Directeur les modifications apportées au Parcours d'Excellence Sportif pour l'année 2014.

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité les modifications précitées.

#### **VI. Commission Fédérale Formation**

Le Directeur Technique National informe le Comité Directeur du lancement de la procédure d'obtention d'un Certificat de Qualification Professionnel baseball/softball via lettre d'intention à l'organisme concerné. Il précise que c'est démarche longue mais primordiale dans l'optique .

Le Trésorier Général par intérim interpelle le Comité Directeur sur le fait que Benjamin MILGROM, François MAYS et Franck LAUTIER aient pris des billets via EGENCIA pour une formation internationale d'arbitre softball sans accord préalable et sans budget associé.

Le Comité Directeur demande au Trésorier Général par intérim de prendre contact avec le Président de la Commission Nationale Arbitrage Softball et propose d'établir trois factures aux personnes concernées pour remboursement auprès de la Fédération.

#### **VII. Commission Fédérale Terrains**

Le Président de la Commission Fédérale Terrains informe le Comité Directeur que la Commission Fédérale de la Réglementation n'a pas tenu compte de ses remarques dans l'établissement de l'annexe Terrains des Règlements Généraux des Epreuves Sportives 2014 et s'étonne que certains éléments soient apparus sans sa demande ni son approbation.

Le Comité Directeur demande à la CF Réglementation de respecter le circuit de prise de décision et de faire revérifier aux commissions

concernées les textes retravaillés avant leur approbation en réunion.

*11h50. Arrivée de David MEURANT. Le quorum passe à 12 membres.*

#### **VIII. Commission Fédérale Jeunes**

Le Président de la Commission Fédérale Jeunes informe le Comité Directeur qu'en raison d'un trop faible nombre d'équipes inscrites au Championnat de France AAA 2014, la compétition ne peut être maintenue et propose au Comité Directeur d'approuver son annulation.

Le Comité Directeur valide à l'unanimité l'annulation du Championnat de France AAA 2014.

#### **IX. Commission Fédérale Financière**

Le Président donne lecture de la situation financière de la Fédération au 31 mai 2014.

Le Président informe le Comité Directeur que le Ministère des Sports, par avenant à la Convention d'Objectifs 2014, octroie une aide de 40.000 € destinée au maintien de l'activité du Pôle France Baseball de Rouen.

Le Comité Directeur prend en compte cette aide et décide de réaffecter les 18.000€ initialement prévus sur les fonds propres de la Fédération de la ligne du Pôle France Baseball de Rouen vers la ligne de l'Equipe de France senior.

Le Président et le Directeur Technique National rappellent aux bénévoles et/ou officiels que la procédure d'un mois pour la transmission des notes de frais doit être respectée afin de pouvoir suivre au mieux les dépenses engagées et l'évolution de la réalisation du budget annuel.

Ils insistent sur la nécessité pour chacun de suivre avec attention l'évolution de la ligne budgétaire dont il a la gestion.

#### **X. France International Baseball Tournament**

David MEURANT présente au Comité Directeur l'avancement de la préparation du France International Baseball Tournament qui se tient à Sénart du 4 au 9 septembre 2014.

L'édition, qui accueille le Japon, les Pays-Bas, la Belgique et la France et sert de préparation à l'Equipe de France pour le Championnat d'Europe de baseball senior, a obtenu la sanction de la Fédération internationale de baseball (IBAF). Les

résultats des rencontres entreront dans le décompte du classement mondial.

Le FIBT, aussi nommé Yoshida Challenge, est dédié à Monsieur YOSHIDA, ancien Manager de l'Equipe de France de baseball. Un match de gala France vs Japon se tiendra le 4 septembre 2014 avant le début de la compétition. Le format de la compétition est un round robin simple suivi d'une finale.

David MEURANT informe le Comité Directeur que se tient le samedi 21 juin le Yoshida Day, une rencontre amicale entre anciens internationaux de l'Equipe de France en présence de Monsieur Yoshida.

Ce 21 juin coïncide avec le lancement de la billetterie du FIBT. L'entrée sera payante pour l'événement qui peut accueillir au maximum 1350 personnes par jour. Les tarifs sont compris entre 5 et 25€ et une tarification réduite pour les détenteurs d'une licence en cours de validité à la Fédération est appliquée.

David MEURANT donne lecture des comptes-rendus des réunions de préparation du Tournoi avec le Comité de pilotage et précise que les informations relatives au tournoi et à la billetterie sont disponibles sur le site de la Fédération.

Un appel à bénévoles sera lancé prochainement pour aider à l'organisation de l'événement.



2014

Fédération Française de Baseball et Softball

2014

## PROCES-VERBAUX *Août-Décembre 2014*

*Recueil des délibérations du Bureau Fédéral, du Comité Directeur et de l'Assemblée Générale*

### Comité Directeur du 30 août 2014

**Membres présents :** Yves BLONDEL (10h30), Jamel BOUTAGRA, Fabien CARRETTE-LEGRAND, Eric DEDIEU, David MEURANT, Jean-Marie MEURANT, Sylvain PONGE, Tom NAGEL (10h45), Paul NGUYEN, Thierry RAPHET, Didier SEMINET, Armand VARNAT.

**Membres absents excusés :** Philippe BOUCHARD, Vincent BUISSON, Michel DUSSART, Grégory FAGES, Mark MOODLEY, Miriam ROMERO, Alain ROUCAN.

**Assistent également :** Williams CASACOLI, François COLLET, Stephen LESFARGUES, Patrick TUGAULT.

Il est constaté que 10 Membres étant présents, le Comité Directeur peut valablement délibérer sous la présidence de Didier SEMINET.

#### **I. Ouverture**

Devant la vacance du Bureau fédéral, le Comité Directeur régulièrement convoqué par le Président de la Fédération dans le respect des dispositions de l'article 34 du Règlement Intérieur ouvre sa séance à 10h, à l'INSEP à Paris, sous la présidence de Didier SEMINET.

#### **II. Ordre du jour**

Le Président demande aux membres du Comité Directeur de bien vouloir valider l'ordre du jour suivant :

- Ouverture,
- Ordre du jour,
- Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité directeur du 21 juin 2014,
- Élection du Bureau Fédéral,
- Vie fédérale :
  - Nomination du Président de la Commission Fédérale de la Réglementation,
  - Assimilations, autorisations tournois, Ententes, Appels,
  - Contrat multirisques,
  - Don d'Emmanuel AUBES,
  - Association Francophone de Baseball et Softball,
    - France International Baseball Tournament,
  - Actualité :
    - Projet du Trèfle en Rhône-Alpes,
    - Direction Technique Nationale,
    - Commissions,
    - Questions diverses.

Le Comité Directeur valide l'ordre du jour à l'unanimité.

#### **III. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Directeur du 21 juin 2014**

Le Président donne lecture du procès-verbal du Comité Directeur du 21 juin 2014.

Le Comité Directeur approuve le procès-verbal à l'unanimité en validant la suppression précitée.

#### **IV. Election du Bureau fédéral**

Conformément aux dispositions de l'article 16 des Statuts de la Fédération, le Comité Directeur pourvoit aux postes vacants du Bureau Fédéral.

Après avoir demandé aux membres du Comité Directeur candidats de se présenter, il est procédé au vote à bulletin secret.

Sont candidats et élus :

Au poste de Secrétaire Général : Thierry RAPHET par 6 voix pour, 1 contre et 3 abstentions,

Au poste de Secrétaire Général Adjoint : Armand VARNAT par 10 voix pour,

Au poste de Trésorier Général : Paul NGUYEN par 10 voix pour,

*10h30. Arrivée d'Yves BLONDEL. Le quorum passe à 11 voix.*

Au poste de Trésorier Général Adjoint : Sylvain PONGE par 11 voix pour,

Aux postes de vice-présidents :

Fabien CARRETTE-LEGRAND par 11 voix pour,

David MEURANT par 11 voix pour,

Jean-Marie MEURANT par 11 voix pour,

Le Président félicite le Bureau Fédéral élu.

**V. Vie Fédérale**

Nomination du Président de la Commission Fédérale de la Réglementation :

Patrick TUGAULT, proposé par le Président est nommé président de la Commission Fédérale de la réglementation à l'unanimité.

Le Comité Directeur valide la composition suivante de la commission proposée par le Président : Patrick TUGAULT, Thierry BARDAUD.

Nomination du Président de la Commission Fédérale de Développement :

En remplacement de Christophe FERSING, démissionnaire, le Comité Directeur nomme Christian NAULT président de la Commission Fédérale de Développement.

Nomination du Président de la Commission Fédérale Financière :

En remplacement de Paul NGUYEN, élu Trésorier Général, le Comité Directeur nomme Fabien CARRETTE-LEGRAND président de la Commission Fédérale Financière.

Commission Fédérale Jeunes :

Le Comité Directeur valide la nomination d'Eric DEDIEU comme membre de la Commission Fédérale Jeunes.

Saint-Martin :

Le Président informe le Comité Directeur que la Fédération a reçu une demande d'affiliation de Pony League Saint-Martin.

Le Président explique que pratique du baseball à Saint-Martin est gérée par les organisations Little League Baseball et Pony League Baseball, des organisations privées avec lesquelles la Fédération collabore déjà, les équipes de métropole championnes de France étant invitées à participer aux différents tournois Little League Europe.

Assimilation:

Le Comité Directeur prononce l'assimilation des personnes suivantes :

- Sata NAKAMURA, japonais, n° de licence 39705, SRC Baseball Hawks,

- David DE SOUSA GONCALVES, portugais, 85050, Devils de Bron Saint-Priest.

- Iqbal ZAFAR, pakistanais, n° 35278, AS Cricket Creil,

- Qadeer YASIR, pakistanais, n° 38246, AS Cricket Creil,

- Hussain Shah SHEBAZ, espagnol, n° 73537, AS Cricket Creil,

- Charmelo REYES CALDERON, nicaraguan, n° 072512, PUC.

Autorisation de tournoi:

Le Comité Directeur autorise la tenue des tournois suivants :

- Tournoi de Pentecôte d'Anglet, baseball 15U, les 7 et 8 juin 2014 à Anglet,

- Tournoi des 25 ans des Bootleggers d'Argancy, baseball senior, les 12 et 13 juillet 2014 à Argancy,

- Etape française de la Collegiate Baseball League Europe, baseball senior, du 16 au 18 juillet 2014 à La Rochelle,

- 19ème Tournoi Luis Aparicio, softball masculin et féminin, les 6 et 7 septembre 2014 à Eysines.

- Beeball Day, baseball 9 ans et moins, organisé par le club de Savigny-sur-Orge le 14 septembre 2014.

Entente:

Le Comité Directeur valide les demandes d'ententes suivantes:

- Rouen / Dieppe, baseball 15U, droits sportifs à Rouen, championnat régional Haute-Normandie,

- Rouen / Dieppe, baseball 12U, droits sportifs à Rouen championnat régional Haute-Normandie.

Appel du club de Clermont-Ferrand:

Le Secrétaire Général informe le Comité Directeur que le club de Clermont-Ferrand a fait appel de la décision de la Commission Sportive Nationale

Baseball attribuant le lieu des 1/2 finales du Championnat de France de Nationale 1 2014 par tirage au sort à Rouen et Eysines.

Le Trésorier Général précise que l'appel n'est pas recevable car non accompagné du dépôt de garantie correspondant.

Ceci étant dit, le Comité Directeur décide de traiter l'appel et de répondre au club de Clermont-Ferrand.

Le Comité Directeur suit la recommandation de la CNSB et de la Commission Fédérale Réglementation et invalide la demande du club de Clermont-Ferrand.

Le Team Quality Balance invoqué par le club ne peut départager que des équipes s'étant rencontrées en compétition et n'intervient pas dans le cas d'une décision d'attribution de lieu de compétition. Le choix du tirage au sort pour l'attribution des lieux des 1/2 finales du Championnat de France de Nationale 1 2014 a été décidé par la CNSB lors de sa réunion du 10 juillet, tirage au sort effectué et filmé par main neutre au siège de la Fédération.

*10h45. Arrivée de Tom NAGEL. Le quorum passe à 12 voix.*

#### **VI. Contrat multirisques**

Le Secrétaire Général informe le Comité Directeur qu'il a reçu du courtier en assurance de la Fédération, CAPDET RAYNAL, l'étude comparative des réponses à l'appel d'offres concernant le contrat multirisques de la Fédération souscrit auprès de GENERALI et qui arrive à échéance le 17 juillet 2014.

L'étude fait apparaître trois propositions de GENERALI, ALLIANZ et ALBINGIA dont les montants des cotisations annuelles proposées s'échelonnent entre 464€ TTC et 591,44 € TTC. La société CAPDET RAYNAL indique que, selon elle, l'offre présentant le meilleur rapport garanties/cotisations est celle déposée par ALBINGIA.

Le Comité Directeur décide de suivre la recommandation de CAPDET RAYNAL et valide le choix de la société ALBINGIA pour le contrat multirisques à compter du 17 juillet 2014. Le montant de la cotisation s'élève à 464 € TTC contre 687€ TTC auparavant.

#### **VII. Don d'Emmanuel AUBES**

Le Président informe le Comité Directeur qu'Emmanuel AUBES, ancien international, a fait

don de 5.000€ au Pôle France Baseball de Toulouse.

Le Comité Directeur remercie Emmanuel AUBES pour ce geste qui permettra au Pôle de financer l'achat de matériel et décide d'intégrer ce don dans la comptabilité de la Fédération.

#### **VIII. Association Francophone de Baseball et Softball**

Le Président informe le Comité Directeur que l'Association Francophone de Baseball et Softball a été créée le 11 mai 2014 en marge du Congrès de la World Baseball Softball Confederation à Hammamet, en Tunisie. 14 pays francophones sont représentés dans cette association dont Didier SEMINET a été élu premier Président.

Le Président informe le Comité Directeur qu'une annonce sur la création de l'AFBS a été effectuée sur le site internet de la Fédération.

#### **IX. France International Baseball Tournament**

Le Comité Directeur nomme David MEURANT Directeur du France International Baseball Tournament, tournoi international de baseball en l'honneur de Yoshio YOSHIDA.

David MEURANT présente au Comité l'avancement des travaux sur l'organisation du tournoi. Le FIBT se tiendra du 4 au 9 septembre 2014 à Sénart. Les équipes participantes sont le Japon (vainqueur du tournoi inter-city), les Pays-Bas, la Belgique et la France. Un match d'exhibition entre la France et le Japon se jouera le 4 septembre 2014.

Le Comité Directeur souligne l'importance de cet événement et rappelle le souhait émis qu'aucune compétition ne soit organisée pendant la tenue du tournoi afin de permettre à tous les licenciés et membres des organes déconcentrés de participer à l'événement sportif de l'année qui se veut rassembleur et fédérateur.

David MEURANT indique le souhait que les différentes commissions concernées travaillent de concert et profitent de cet événement et de la venue d'officiels étrangers pour des sessions de formation. Plusieurs arbitres étrangers dont la liste reste à déterminer seront en effet présents pendant le tournoi.

Devant le coût engendré par l'organisation de cette manifestation et la nécessité de générer des recettes associées, le Comité Directeur décide de rendre

l'accès au tournoi payant et la mise en place d'un système de billetterie.

Aucune structure indépendante n'ayant pu être mise en œuvre, le Comité Directeur valide la composition suivante du Comité de Pilotage de l'événement:

- David MEURANT, Directeur du tournoi
- Suzanne BRICAUD, Présidente de la Ligue Ile-de-France,
- Mario BRELLE, Président du Comité Départemental de Seine-et-Marne et des Templiers de Sénart,
- Matthieu BRELLE, du club des Templiers de Sénart,
- François COLLET.

Le Comité Directeur constatant ce manque de structure indépendante en valide la principale conséquence : impact sur la comptabilité fédérale.

Le Secrétaire Général donne lecture des deux devis des entreprises JAULIN et ALCOR pour la location de la tribune à l'occasion du France International Baseball Tournament du 4 au 9 septembre 2014 à Sénart.

Le devis de JAULIN s'élève à 23,760 € TTC et celui d'ALCOR à 15,160.80 € TTC pour deux prestations techniques identiques.

Le Comité Directeur valide le devis de l'entreprise ALCOR.

Le Secrétaire Général précise que la Fédération doit assurer le matériel de la tribune et faire certifier l'installation par un bureau de contrôle.

Le Comité Directeur valide à l'unanimité la proposition du courtier en assurance de la Fédération, CAPDET RAYNAL, pour un montant de 500€ TTC.

David MEURANT informe le Comité Directeur que la Fédération a obtenu des subventions de la Région Ile-de-France et du Conseil Général de Seine-et-Marne, respectivement de 15.000€ et 6.000€.

## **X. Actualité**

### **Projet du Trèfle en Rhône-Alpes**

Le Président informe le Comité Directeur de l'avancée du projet du complexe sportif de baseball softball en Rhône-Alpes.

Il précise que la ville de Saint-Priest est prête à mettre à disposition de la Fédération un foncier de 6 à 7 hectares de sa commune et que la Région a provisionné 1.700.000 € pour ce projet qui reçoit un

accueil très positif et le soutien du consulat des Etats-Unis à Lyon. La Major League Baseball et la Little League Baseball sont aussi prêts à apporter leur soutien à ce projet.

La Direction Technique Nationale travaille sur l'élaboration du cahier technique du projet qui comprendrait un terrain de baseball, un terrain de softball, un terrain modulable baseball/softball ainsi que des bâtiments administratifs et un centre d'entraînement couvert.

La Région Rhône-Alpes a lancé une étude de faisabilité du projet et attend le retour technique de la Fédération.

## **XI. Direction Technique Nationale**

Le Directeur Technique National demande au Comité Directeur de bien vouloir autoriser les nouveaux joueurs des pôles France à pouvoir intégrer dès maintenant l'équipe fédérale.

Le Comité Directeur autorise les joueurs de l'équipe fédérale n'ayant pas encore atteint la catégorie d'âge leur permettant de jouer en championnat 19 ans et plus de pouvoir y participer.

## **XII. Commission Fédérale de la Réglementation**

Depuis le Comité Directeur du 7 décembre 2013 les différentes modifications aux RGES Baseball et RGES Softball et leurs annexes, ainsi qu'aux Règlements Généraux n'ont jamais été publiées dans le détail, empêchant l'opposabilité aux tiers et donc des voies de recours de ces derniers.

Ces dispositions sont considérées comme inopérantes. Un travail de réactualisation des textes depuis cette date doit être entrepris.

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation informe le Comité Directeur que des consultations avec les différentes Commissions et Organes intéressées ont commencé avec un échange de deux jours avec la C.N.S.B.

Un projet de réglementation 2015 sera proposé au Comité Directeur, à la fin de ces consultations.

Par ailleurs, le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation demande au Comité Directeur que ses décisions du 12 avril 2014 portant sur les articles 19, 21 et 26 des Règlements Généraux (période de mutation et prêt de joueur) soient annulées et qu'une consultation ait lieu sur ces sujets avec les commissions et organes concernés.

Le Comité Directeur approuve ces différentes dispositions.

### **XIII. Commission Fédérale Jeunes**

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité l'attribution de l'organisation des phases de poule et phases finales des Championnats de France et Interligues Jeunes 2014 comme suit:

- Z2PCAAA 060003 Baseball club de Compiègne
- Z4PCA 034001 Montpellier Baseball Université Club "Barracudas"
- Z4PCAA 034001 Montpellier Baseball Université Club "Barracudas"
- Z4PCAAA 030002 Les chevaliers de Beaucaire
- Z6PCA 035006 Bréal sous Montfort Panthers
- Z6PCAA 035006 Bréal sous Montfort Panthers
- CA 095008 Les Squales de Vauréal
- CAA 047006 Les Indiens de Boé Bon Rencontre
- CAAA 030002 Les chevaliers de Beaucaire
  
- Z3PIA 021006 Dijon Université Club Baseball, Softball & Cricket
- Z4PIA 038002 Grizzlys de Grenoble
- Z4PIAA 038002 Grizzlys de Grenoble
- Z4PIAAA 030002 Les chevaliers de Beaucaire
- IA 077006 Templiers de Sénart
- IAA 077006 Templiers de Sénart
- IAAA 030002 Les chevaliers de Beaucaire

Le Comité Directeur valide à la majorité les procès-verbaux des réunions de la Commission Fédérale Jeunes des 29 mars et 13 mai 2014.

Concernant les Interligues, à ce jour seul la Ligue PACA est en règle pour son inscription.

En l'absence de réponse des autres Ligues ou en l'absence de dossiers complets, on ne peut actuellement connaître exactement le nombre de Ligue qui s'inscriront définitivement.

2014 est l'année de relance des Interligues, beaucoup de Ligues ont déjà complété leur calendrier ou n'ont pas de budget pour participer cette année.

### **XIV. Commission Nationale Sportive Softball**

Championnat de France de Division 1 softball féminin:

La Commission Nationale Sportive Softball propose au Comité Directeur, devant l'impossibilité pour le club de Bron-Saint-Priest d'organiser son plateau de Championnat de France de Division 1 softball féminine, de scinder le plateau en deux plateaux qui se tiendront à Boulouris et Ermont et de recalculer les péréquations pour prendre en compte ces modifications.

Le Comité Directeur valide à l'unanimité cette proposition.

Open de France de softball mixte:

La Commission Nationale Sportive Softball propose la création d'un Open de France de softball mixte. La compétition se jouerait sur deux week-ends avec une phase qualificative supra régionale et une finale à huit équipes. En fonction du nombre d'inscrits, la CNSS se réserverait le droit de qualifier directement des champions régionaux pour la finale. Cette compétition ne serait ouverte qu'aux équipes de clubs uniquement et ne donnerait lieu à aucun droit sportif pour une compétition européenne. Enfin, celle-ci devrait s'autofinancer, les montants de l'inscription fixés permettant d'assurer l'équilibre budgétaire. Les dates proposées sont les 30, 31 août et 11 et 12 octobre 2014. Le référent nommé par la CNSS est Alain ROUCAN.

Le Comité Directeur valide à l'unanimité cette proposition.

### **XV. Commission Fédérale Médicale**

Le médecin fédéral évoque des problèmes sur les intervenants médicaux en compétitions européennes. Le DTN prend note de la remarque et donne les explications sur les différents intervenants des équipes de France.

Le médecin fédéral parle du manque de possibilité d'investissement en matériel pour 2014. Le DTN apporte les explications sur l'absence de ligne budgétaire demandée par la Commission Fédérale Médicale. Il propose l'aide d'un cadre DTN pour élaborer un budget pour 2015.

Le médecin fédéral demande au sujet de la collecte de l'ensemble des examens médicaux s'il était possible de l'avoir sous format informatique. Le DTN transmet au médecin fédéral les dossiers sous la forme envoyée par les différents services médicaux

### **XVI. Divers**

Appel du PUC :

Le Secrétaire Général informe le Comité Directeur que le club du Paris Université Club a fait appel de la décision de France Cricket imposant un forfait du PUC au match de Superligue du 15 juin 2014 contre Balbiniens.

Après lecture de la demande et compte tenu des motifs exposés, le Comité Directeur décide que le forfait infligé au PUC est annulé et que le match devra se rejouer.

Le Comité Directeur valide à l'unanimité cette proposition.

Ligne téléphonique S. VIREY

Ce cadre quittant la Fédération, la Fédération prendra en charge cette dernière facture de téléphone.

**Bureau Fédéral téléphonique**  
**Du 10 octobre 2014**

**Membres ayant participé à la téléconférence :**

Fabien CARRETTE-LEGRAND, Paul NGUYEN, Sylvain PONGE, Thierry RAPHET, Didier SEMINET.

**Assiste également :** Stephen LESFARGUES.

Il est constaté que 5 Membres étant présents, le Bureau Fédéral peut valablement délibérer par voie de téléconférence sous la présidence de Didier SEMINET.

**1. Vie Fédérale**

**Démission :**

Le Bureau Fédéral enregistre la démission de Thierry BARDAUD de son poste de membre de la Commission Fédérale de la Règulation.

**Autorisation de rencontres :**

Le Bureau Fédéral valide l'autorisation donnée par le Secrétaire Général sur la tenue des rencontres entre le club des Raiders d'Eysines et les Dragons de Genève le 2 octobre 2014.

Le Bureau Fédéral autorise la tenue des tournois suivants:

- 3<sup>ème</sup> Montpel'At les 25 et 26 octobre en Softball Senior à Montpellier,
- 3<sup>ème</sup> tournoi des Seigneurs les 18 et 19 octobre en Baseball adulte à Montpellier,
- 4<sup>ème</sup> tournoi Adam Tyar les 8 et 9 novembre en Baseball jeune à Montpellier.

**Assimilation :**

Le Bureau Fédéral valide l'assimilation de Luis Ernesto OROZCO (76408) du club les Ours Softball Baseball Club. Première licence le 27/08/2009.

**Clubs :**

Le Bureau Fédéral enregistre le changement de nom du club DOMINICANA BASEBALL SOFTBALL CLAMART par LOS TRINITARIOS BASEBALL SOFTBALL CLAMART.

Le Bureau Fédéral enregistre le changement des coordonnées et la création à part entière du club CARDS MEYZIEU BASEBALL SOFTBALL ancienne section Baseball Softball du FJEP.

**Situation de la Ligue de Bourgogne :**

Le Secrétaire Général informe le Bureau Fédéral que la Ligue de Bourgogne enregistre les départs prochains, pour raisons professionnelles, de son

Président ainsi que du coordinateur de l'Equipe Technique Régionale.

**2. Contrat General Electric pour le matériel Sagem**

Le Secrétaire Général informe le Bureau Fédéral que le contrat de crédit bail General Electric pour le matériel Sagem arrive à terme en le 31 mars 2015. La Fédération peut si elle le désire exercer la clause de rachat du matériel pour un montant de 2477€ TTC. Actuellement le montant trimestriel du crédit bail s'élève à 3557€ TTC. Cela ferait faire à la Fédération une économie de 8193€ TTC sur l'année 2015 et de 14227€ TTC en 2016.

Le Bureau Fédéral valide à l'unanimité le rachat du matériel.

**3. Divers**

Le DTN fait part aux membres du bureau du souhait du ministère de pouvoir recenser les pratiquants sportifs en situation de handicap. La question d'un recensement des licenciés « post-bac » pour constitution d'une équipe « universitaire » est aussi posée. La demande sera faite au fabricant du logiciel sur la possibilité d'adapter iClub-iLigue-iFédé.

Fabien CARRETTE-LEGRAND communique sur la pression supportée par les arbitres pour sanctionner des joueurs dont les clubs seront pénalisés financièrement de façon importante. Le montant des pénalités lui semble trop important et pénalise en fin de compte dans les clubs le budget des catégories les plus jeunes. Le problème reste en suspens et sera traité dans les annexes financières des RGES 2015.

Le Trésorier Général fait un point de trésorerie et demande à l'ensemble des responsables des commissions de faire attention aux dépenses jusqu'à la fin de l'année. Un budget prévisionnel va être envoyé aux membres du bureau. Il s'étonne par ailleurs des dépenses engagées par les commissions scorage, sportive softball et arbitrage softball lors des compétitions nationales de softball sans budget associé.

**4. Comité Directeur du 29 novembre 2014**

Après délibération, le Bureau Fédéral décide de retenir la date du samedi 29 novembre pour le prochain Comité Directeur. L'ordre du jour de cette réunion sera défini lors du prochain bureau fédéral.

## **Bureau Fédéral téléphonique** **Du 13 novembre 2014**

### **Membres ayant participé à la téléconférence :**

Fabien CARRETTE-LEGRAND, Jean-Marie MEURANT, David MEURANT, Paul NGUYEN, Sylvain PONGE, Thierry RAPHET, Didier SEMINET.

**Assiste également :** Stephen LESFARGUES.

Il est constaté que 7 Membres étant présents, le Bureau Fédéral peut valablement délibérer par voie de téléconférence sous la présidence de Didier SEMINET.

### **1. Comité Directeur du 29 novembre 2014**

Le Comité Directeur se tiendra à l'INSEP le samedi 29 novembre 2014 de 10h à 17h30 (salle Athènes 2004 bâtiment H). Le Bureau Fédéral fixe l'ordre du jour comme suit :

- Ouverture
- Approbation des Procès Verbaux du Comité Directeur du 29.08.14 et du Bureau Fédéral du 10.10.14 et du 13.11.14
- Date de la prochaine Assemblée Générale ordinaire
- Point sur la situation de France Cricket avec son Président Prébagarane BALANE
- Point sur la situation du club de Savigny-sur-Orge avec son Président Guillaume COSTE
- Demande de subvention formulée par le club de Vauréal
- Modification des statuts fédéraux sur l'envoi systématique des documents papier lors des Assemblées Générales
  - Vie fédérale :
  - Nomination du Président de la Commission Fédérale Jeunes
  - Assimilations, autorisations tournois, ententes, appels
- Direction Technique Nationale
- Commissions
- Questions diverses.

### **2. Vie Fédérale**

#### Assemblée Générale 2015 :

Après avoir étudié le planning et les différentes contraintes, le Bureau Fédéral souhaite proposer au Comité Directeur la date du samedi 14 mars 2015 pour la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire.

#### Demande de subvention :

Le club de Vauréal, organisateur du plateau final du championnat de France A 2014, demande une

subvention extraordinaire pour couvrir le coût des péréquations.

Après échange le Bureau Fédéral estime que le sujet doit être débattu en Comité Directeur et appelle ses membres à une réflexion de fond sur l'aide que pourrait apporter la Fédération pour soutenir les candidatures des clubs à l'organisation des évènements nationaux.

#### Commission électorale :

Il y a un poste du collège féminin à pourvoir lors de la prochaine Assemblée Générale.

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales sera donc sollicitée.

Deux membres font actuellement partie de cette commission, le Bureau Fédéral souhaite proposer à Gilbert LEJEUNE d'occuper le troisième poste.

#### Formation arbitrage en Tunisie :

Après étude du dossier et du coût engendré, le Bureau Fédéral décide de n'envoyer qu'un formateur pour cette session arbitrale en Tunisie qui se tiendra en décembre 2014. L'arbitre désigné est Stéphane LARZUL et le Bureau Fédéral remercie Franck BENASSEUR de son intérêt et de sa disponibilité pour ce projet.

### **3. Contrats**

#### Contrat de maintenance informatique (5Com):

Le Secrétaire Général communique sur l'état du parc informatique du siège et sur la nécessité de prévoir un contrat de maintenance informatique.

Après en avoir débattu, le Bureau Fédéral valide le contrat proposé par la société 5COM pour un montant de 54,54€ TTC/mois.

#### Contrat machine à affranchir (Neopost):

Le Secrétaire Général informe le Bureau Fédéral de l'arrivée à échéance dans 3 mois des contrats de la machine à affranchir et de sa balance.

Les premières démarches pour un nouveau contrat font apparaître une économie potentielle de l'ordre de 50% par rapport au contrat en cours.

Le Bureau Fédéral donne l'autorisation de résilier le contrat actuel à titre préventif et de procéder à une étude comparative à présenter lors du Comité Directeur du 29 novembre 2014.

#### Contrats gaz et électricité (GDF-Suez et EDF):

Le Secrétaire Général informe le Bureau Fédéral de la situation des contrats d'électricité et de gaz. Les recherches font apparaître que le changement de prestataire n'apporterait pas aujourd'hui une économie sur les contrats actuels.

#### **4. Divers**

##### Communication papier des pièces pour l'Assemblée Générale:

Le Secrétaire Général attire l'attention des membres du Bureau Fédéral sur le coût engendré en temps et en argent par la communication aux clubs sous format papier des différentes pièces nécessaires aux Assemblées Générales et souhaiterait pouvoir dématérialiser ces envois. Il est convenu par le Bureau Fédéral, si la réglementation le permet, de proposer au Comité Directeur la modification des statuts qui seront votés par la prochaine Assemblée Générale.

##### Réforme territoriale:

Le Vice-président David MEURANT fait part au Bureau Fédéral de sa réflexion sur la déclinaison fédérale de la réforme territoriale élaborée par le Gouvernement. Le Président indique qu'il a mandaté le Président d'honneur Patrick TUGAULT pour réfléchir sur le sujet.

##### Commissariat technique:

Le Vice-président Fabien CARRETTE-LEGRAND communique sur les différentes propositions de la Direction Technique Nationale de prendre en charge le coût d'un commissaire technique ou d'un superviseur sur les péréquations arbitrales.

##### Finances:

Le Trésorier Général expose au Bureau Fédéral la situation financière de la Fédération ainsi que les projections concernant le résultat de l'Exercice 2014.

Le Trésorier Général informe le Bureau Fédéral que la Fédération est en attente du versement de la subvention du Conseil Régional d'Ile-de-France (15.000€) ainsi que du solde de celle du Conseil Général de Seine et Marne (3.000€) pour le France International Baseball Tournament.

Le Trésorier Général souhaiterait une meilleure définition des lignes budgétaires.

Le montant de la ligne budgétaire concernant les forfaits des téléphones cellulaires de la Fédération fait apparaître un coût qui dépasse fortement la moyenne du marché à ce jour. Il est donc prévu, lorsque cela sera possible sans frais, une résiliation du contrat actuel et une modification du système.

## **Comité Directeur du 29 novembre 2014**

**Membres présents :** Vincent BUISSON, Fabien CARRETTE-LEGRAND, Éric DEDIEU, Michel DUSSART, David MEURANT (14h), Jean-Marie MEURANT, Mark MOODLEY, Tom NAGEL, Sylvain PONGE, Alain ROUCAN, Thierry RAPHET, Miriam ROMERO (10h45), Didier SEMINET.

**Membres absents excusés :** Yves BLONDEL, Philippe BOUCHARD, Jamel BOUTAGRA, Grégory FAGES, Paul NGUYEN.

**Assistent également :** Prebagarane BALANE (10h-10h45), François COLLET, Sharkey JAYAWARDENE (10h-10h45), Stephen LESFARGUES, Danièle WIELEZYNSKI.

### **1. Ouverture**

Il est constaté que 11 Membres étant présents, le Comité Directeur peut valablement délibérer sous la présidence de Didier SEMINET.

Le Président accueille Prebagarane BALANE, Sharkey JAYAWARDENE et Danièle WIELEZYNSKI respectivement Président, Vice-président et Responsable de la Commission Féminine de France Cricket.

### **2. Ordre du jour**

La Secrétaire Générale rappelle l'ordre du jour et propose au Comité Directeur de le compléter, conformément à l'article 36 al. 3 du Règlement Intérieur, en ajoutant les points suivants :

- Élection du Secrétaire Général Adjoint,
- Vie fédérale :
- Interpellation du club d'Evry.

Le Comité Directeur valide l'ordre du jour à l'unanimité.

### **3. France Cricket**

Suite à une interpellation du Comité Directeur par Vincent BUISSON, le Président SEMINET a invité le Président de France Cricket Prebagarane BALANE à venir s'exprimer devant l'assemblée.

Le premier point abordé concerne la publication des comptes rendus de France Cricket sur le site de la Fédération Française de Baseball et Softball.

L'absence de publication pénalise les licenciés qui ne peuvent avoir connaissance des décisions de France Cricket et n'ont donc pas la possibilité d'exercer les différents recours possibles.

Après échange d'idées le Président BALANE convient que la communication des documents incombe au Secrétaire Général de France Cricket et ajoute que France Cricket, certes avec retard, avait pris l'initiative de les publier sur son propre site. Ils sont désormais également accessibles sur le site fédéral.

Le Président SEMINET confirme que souvent le rôle du bénévole n'est pas aisé, et que dorénavant puisque tout a été mis en œuvre, le problème ne devrait plus se représenter. Il rappelle que les élus doivent se mettre en mesure de se tenir au courant de la réglementation, afin de pouvoir remplir leur rôle du mieux possible et invite le Président BALANE et le Vice-président Sharkey JAYAWARDENE à poursuivre les efforts dans ce sens.

Le Président BALANE a poursuivi son intervention en posant quelques questions complémentaires à Vincent BUISSON sur des affaires qui ont eu lieu précédemment au sein de France Cricket. Vincent BUISSON apporte les explications désirées et confirme que toutes ces affaires ont été réalisées avec l'accord du Comité Directeur et du Président alors en exercice.

Tom NAGEL demande des informations sur les procédures judiciaires qui intéressent actuellement France Cricket.

Le Président BALANE confirme qu'il a porté plainte en diffamation contre un joueur de cricket insatisfait de n'avoir pas été sélectionné en Équipe de France et qui avait écrit un article «Corruption à France Cricket ». Le Président BALANE ajoute qu'il a également lancé une action contre le journal britannique qui a publié l'article.

Le Directeur Technique National informe le Comité Directeur et les représentants de France Cricket que des représentants de la Ligue Provence-Alpes-Côte-D'azur s'étonnent d'observer une pratique du cricket sur leur territoire alors qu'aucune licence cricket n'a été saisie par les clubs de la région

affiliés à la Fédération. Le Président de France Cricket en prend note et se rapprochera de la Ligue PACA pour rentrer en contact avec ces pratiquants.

Le Président remercie le Président de France Cricket pour son intervention.

*10h45. Arrivée de Miriam ROMERO, le quorum passe à 12 voix. Départ de Prebagarane BALANE et Sharkey JAYAWARDENE.*

#### **4. Approbation des procès-verbaux de la réunion du Comité Directeur du 30 août 2014 et des réunions du Bureau Fédéral du 10 octobre et du 13 novembre 2014**

Le Secrétaire Général donne lecture des procès-verbaux des réunions du Comité Directeur du 30 août 2014 et du Bureau Fédéral du 10 octobre et du 13 novembre 2014.

Le Président de la Commission Fédérale Sport et Handicap demande à ce que soit retirée du procès-verbal du Bureau Fédéral du 13 novembre 2014 la mise en garde qui lui a été adressée par le Trésorier Général (Point IV, 3<sup>ème</sup> alinéa de l'onglet Finances).

Une lecture du budget réalisé de la CFSH indique que c'est la cotisation au Comité Paralympique Sportif Français, dépense qui n'était pas prévue sur cette ligne, qui occasionne le dépassement budgétaire et qu'en conséquence le responsable de la CFSH n'a pas dépassé son budget.

Le Comité Directeur approuve les procès-verbaux à l'unanimité sous réserve de la modification précitée.

#### **5. Élection du Secrétaire Général Adjoint**

Le Secrétaire Général informe le Comité Directeur qu'Armand VARNAT a démissionné de ses fonctions de Secrétaire Général Adjoint, membre du Comité Directeur et Président de la Commission Fédérale Scolaire et Universitaire.

Conformément aux dispositions de l'article 16 des Statuts de la Fédération, le Comité Directeur pourvoit au poste vacant au sein du Bureau Fédéral.

Est candidat et élu au poste de Secrétaire Général Adjoint Vincent BUISSON par 10 voix pour et 2 abstentions.

Le Président félicite le nouvel élu.

#### **6. Assemblée Générale ordinaire 2015**

Date et lieu de l'Assemblée Générale ordinaire 2015:

En raison de la période des vacances d'hiver qui se termine le 7 mars, de la reprise de la saison sportive fin mars et des délais administratifs, le Secrétaire Général propose la date du 14 mars 2015 pour la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire à l'INSEP, Avenue du Tremblay, Paris XIIIe.

Si l'Assemblée Générale ne peut se tenir du fait d'un quorum insuffisant, le Secrétaire Général propose la date du 11 avril 2015 (le 4 avril tombant pendant le weekend de Pâques) pour la nouvelle Assemblée Générale.

Le Comité Directeur valide à l'unanimité la proposition du Secrétaire Général.

Le Secrétaire Général saisit l'occasion pour demander aux Présidents des Commissions de lui faire parvenir leur compte-rendu d'activité de l'année 2014.

#### **Réduction du volume des documents imprimés et envoyés lors des Assemblées Générales :**

Le Secrétaire Général attire l'attention des membres du Comité Directeur sur le coût engendré en temps et en argent par la communication aux clubs, sous format papier, des différentes pièces nécessaires aux Assemblées Générales et souhaiterait pouvoir dématérialiser ces envois.

Le Comité Directeur demande au Secrétaire Général de travailler sur une proposition de modification des Règlements de la Fédération en ce sens qui sera soumise au vote de l'Assemblée Générale 2015.

#### **Postes vacants au Comité Directeur:**

Le Secrétaire Général précise que deux postes sont actuellement vacants au Comité Directeur, un poste au titre du Collège Féminin et un au titre du Collège Général et qu'en conséquence une élection sera organisée lors de l'Assemblée Générale 2015 afin de les pourvoir.

#### **Commission de Surveillance des Opérations Électorales:**

Le Secrétaire Général informe le Comité Directeur que la CSOE ne compte plus que deux membres suite à la démission de Thierry BARDAUD. Ceux-ci sont Noémi CHEVALIER, Présidente de la Commission Fédérale Juridique et Patrick TUGAULT, Président d'Honneur et Président de la Commission Fédérale de la Réglementation.

Le Secrétaire Général demande au Comité Directeur de réfléchir à une personne qui pourrait occuper la fonction de troisième membre de la CSOE.

## 7. Vie Fédérale

### Nomination du Président de la Commission Fédérale Jeunes :

En remplacement de Thierry RAPHET, démissionnaire, le Comité Directeur nomme Éric DEDIEU président de la Commission Fédérale Jeunes.

### Commission Fédérale Juridique :

Le Comité Directeur valide la nomination d'Aurore TIXIER, avocate, comme membre de la Commission Fédérale Juridique.

### Commission Fédérale Femme et Sport :

Le Comité Directeur valide la nomination de Laetitia BILLAIN et d'Audrey HEDIN comme membres de la Commission Fédérale Femme et Sport.

### Accueil stagiaire:

Le Secrétaire Général informe le Comité Directeur que la Fédération a la possibilité d'accueillir Laurie SAURAT, étudiante en communication et marketing à l'Université de Nice Sophia Antipolis, pour un stage du 1er février au 30 avril 2015.

Le Comité Directeur valide à l'unanimité la convention de stage de Laurie SAURAT. Placée sous la responsabilité du Responsable Communication et Vie Fédérale, elle aura pour mission de travailler des la promotion du baseball/softball et notamment de la pratique féminine.

Le Secrétaire Général précise que la loi oblige l'organisme d'accueil à prendre en charge les repas de midi des stagiaires et demande à la Commission Fédérale Financière d'inclure ces frais dans le budget prévisionnel 2015.

### Affiliations/radiations :

Le Comité Directeur prononce l'affiliation définitive des clubs suivants :

- Baseball Club de Lagny les Storm, Présidente Nathalie LIBERT, siège social 25 rue Jeanne d'Arc, 77400 Lagny-sur-Marne, n° d'affiliation 077020,
- Raptor Sport US Bulldog, Président Robert PASQUALINI, siège social 18 rue du Général Carbuccia, 20200 Bastia, n° d'affiliation 020003.

Ainsi que l'affiliation du club suivant:

- Wolves Baseball Club de Guéret, Président Cyrille AUDOUX, siège social 16 rue du Château, 23000 Saint-Léger le Guéretois, n° d'affiliation 023001.

Miriam ROMERO demande au Comité Directeur de surseoir à la radiation prévue du club Association Sportive Culturelle des Philippines, n°

d'affiliation 075042, qui n'est pas à jour de sa cotisation 2014.

Le Comité Directeur décide par 9 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre de ne pas surseoir et confirme la radiation du club ASCP.

### Autorisation de tournoi:

Le Comité Directeur autorise la tenue des tournois suivants :

- Softball indoor
- Meyzieu, 7<sup>ème</sup> Tournoi softball mixte Indoor les 21 et 22 février 2015,
- Meyzieu, 5<sup>ème</sup> Tournoi Féminin Indoor les 28 février et 1<sup>er</sup> mars 2015,
- Dijon, Tournoi International de Softball Féminin Indoor Fastpitch les 10 et 11 janvier 2015.
- Baseball
- Meyzieu, senior 24<sup>ème</sup> tournoi senior baseball « Challenge Marcel Degregorj » les 23, 24 et 25 mai 2015.

Le Comité Directeur informe le club de Meyzieu que le week-end des 3 et 4 avril 2015 est pressenti pour l'organisation des Interligues Jeunes et lui propose de décaler son tournoi baseball 15U prévu à une autre date.

### Entente :

Le Comité Directeur valide la demande d'entente suivante :

- Menton / Nice 3, baseball senior, championnat régional PACA.

### Demande de dérogation :

Le club des Pirates de Dieffenbach (67) demande une dérogation sur les prêts pour la saison 2015. N'ayant pas un effectif suffisant pour engager des équipes en compétition, le club souhaite être autorisé à prêter pour la seconde année consécutive trois joueurs du club dont une joueuse de softball (Delphine SCHWARTZ) et deux joueurs de baseball (Romain COURTOIS et Jean BERARD).

Le Comité Directeur autorise la dérogation à l'unanimité.

### Appel du club des Web's de Noisy:

Le Secrétaire Général informe le Comité Directeur que le club des Web's de Noisy-le-Grand a fait appel d'une décision de la Commission Régionale Sportive Softball d'Ile-de-France. Cette décision porte sur trois rencontres du championnat régional Ile-de-France de softball mixte déclarées perdues sur tapis vert par Noisy-le-Grand en raison de la présence de quatre joueurs ou joueuses mutés simultanément sur le terrain.

Après avoir étudié la situation, le Comité Directeur confirme la décision de la CRSS Ile-de-France par 10 voix pour et 2 abstentions.

#### Demande de subvention du club de Vauréal :

Le Secrétaire Général informe le Comité Directeur qu'il a reçu une demande de subvention formulée par le club des Squales de Vauréal afin de l'aider à payer les péréquations du Championnat de France A 2014, championnat dont il était le club organisateur.

Le Secrétaire Général précise que, conformément à l'annexe 11 des Règlements Généraux des Épreuves Sportives de Baseball édition 2014, les péréquations des phases finales sont calculées entre toutes les équipes. Le club organisateur étant, par définition, éloigné de tous et le plus près du lieu de la compétition, il a en plus de l'organisation un débours important pour les péréquations quand les clubs engagés sont éloignés.

Cette année les clubs qui participaient au championnat de France A étaient les suivants : Vauréal, Saint-Nom-la-Bretèche, PUC Paris, Val d'Europe, Rouen, Dijon, Solliès-Pont et Boé-Bon-Encontre. La somme due au titre des péréquations par le club de Vauréal s'élève à 891,24€.

Après avoir débattu, le Comité Directeur décide qu'il manque d'éléments afin de prendre une décision et demande au Trésorier Général Adjoint de prendre attache avec le club de Vauréal pour obtenir des informations complémentaires sur la situation du club.

Le Président propose au Comité Directeur, dans une réflexion d'ensemble, de réfléchir à un mécanisme d'aide aux clubs organisateurs des compétitions nationales. L'une des solutions abordées serait la prise en charge de la part des péréquations dévolues au club organisateur par la Fédération ou l'octroi d'une subvention d'un montant fixe décidé chaque année par le Comité Directeur.

Le Comité Directeur demande au Trésorier Général Adjoint d'étudier l'impact financier que ces aides pourraient avoir sur le Budget de la Fédération.

#### Interpellation du club d'Evry :

Les membres du Comité Directeur ont été interpellés par le Président du club de baseball softball « Les Pharaons d'Evry » qui souhaite que son club devienne une « pépinière » pour des clubs satellites émergents.

La demande est la suivante : la première année, le club d'Evry licencierait les enfants et les dirigeants dans le club « Les Pharaons » et l'année suivante, les enfants et les dirigeants partiraient vers leur club nouvellement créé. Or cette manière de procéder implique de devoir payer des mutations pour ces personnes et de perdre l'avantage de pouvoir

bénéficier de l'aide à la création de club pour les primo-licenciés. Le club en appelle donc à la sagacité du comité Directeur pour résoudre cet épineux problème.

Le Président précise que ce type de comportement a été observé dans d'autres clubs comme Clermont-Ferrand et de La Rochelle, et félicite ces clubs pour l'initiative prise de développer la pratique et favoriser la création de nouveaux clubs.

Le Secrétaire Général précise que la gratuité de mutation de licenciés lors de la création de club à déjà été autorisée dans le passé par le Comité Directeur.

*14h00. Arrivée de David MEURANT. Le quorum passe à 13 voix.*

Après discussion, le Comité Directeur décide de former un groupe de travail pour travailler sur la notion et le statut de Club Pépinière. Le Président en prend la direction.

#### Demande d'aide du club de La Rochelle:

Le Secrétaire Général informe le Comité Directeur qu'il a reçu une demande d'aide de 1000€ de la part du club de La Rochelle dans le cadre de l'organisation d'une étape de la Collegiate Baseball League Europe 2014.

Cette dépense n'ayant pas été budgétée et les finances de la Fédération ne le permettant pas, le Comité Directeur décide de ne pas répondre favorablement à la demande du club de La Rochelle.

### **8. Contrats**

#### Machine à affranchir (NEOPOST, ex SATAS et MAIL FINANCE):

Le Secrétaire Général informe le Comité Directeur de l'arrivée à terme du contrat de la machine à affranchir ainsi que la balance postale permettant de déterminer le poids et donc le tarif de l'affranchissement. Cette machine permet également de personnaliser le « timbre » par apposition du logo fédéral.

Le volume du courrier fédéral n'est pas constant mais fait apparaître épisodiquement dans l'année des pointes importantes comme pour les Assemblées Générales (envoi des documents et des candidatures à l'ensemble des clubs sur une période restreinte).

Le contrat arrivant à terme, celui-ci peut être renégocié à la baisse pour s'adapter aux tarifs actuels. Les contrats proposés s'étendent sur une durée de 5 ans.

Le contrat actuel avec la société NEOPOST (SATAS + MAIL FINANCE) s'élève à 2940 € TTC/an.

Le siège a reçu les propositions suivantes pour un service identique :

- NEOPOST pour un montant de 895,20€ TTC/an
- PITNEY BOWES pour un montant de 627,60€ TTC/an

Le Comité Directeur décide à l'unanimité de porter son choix sur le contrat proposé par l'entreprise PITNEY BOWES.

#### Gaz (GDF-SUEZ):

Le Secrétaire Général informe le Comité Directeur que l'entreprise GDF-SUEZ a résilié tous ses contrats historiques dont celui qui la liait à la Fédération Française de Baseball et Softball.

Après étude il s'avère que les tarifs pratiqués par GDF-SUEZ se situent dans ceux du marché et le Secrétaire Général propose au Comité Directeur de signer un contrat de trois ans avec l'entreprise pour un coût annuel prévisionnel de 1922€ TTC/an établi d'après la consommation annuelle actuelle de la Fédération.

Le Secrétaire Général précise que la Fédération bénéficiera d'une remise de 10% lors de la première année du contrat.

Le Comité Directeur valide à l'unanimité la proposition du Secrétaire Général.

#### Forfait internet (SFR) :

Le Secrétaire Général informe le Comité Directeur que la Fédération dispose d'un contrat ADSL limité à 2Mb depuis 2010 chez SFR. La rue de Fécamp étant câblée NUMERICABLE/SFR, le Secrétaire Général propose de passer à la fibre optique qui permettra d'augmenter de façon substantielle le débit internet au siège.

Le montant de l'abonnement internet reste équivalent au précédent qui s'élève à 45€ TTC/mois.

Le Comité Directeur valide à l'unanimité le passage à la fibre optique.

### **9. Direction Technique Nationale**

#### Dérogation pour Mélissa MAYEUX :

La Direction Technique Nationale demande au Comité Directeur de déroger aux RGES Baseball et d'autoriser Mélissa MAYEUX, athlète du Pôle France Baseball de Toulouse inscrite sur les listes de haut-niveau, à évoluer en Championnat de

France de Division 2 avec l'équipe fédérale ainsi qu'en compétition nationale au niveau senior avec son club d'origine ou de prêt pour la saison 2015.

Le Comité Directeur accorde par 10 voix pour, 1 contre et 2 abstentions la dérogation à Mélissa MAYEUX.

#### Calendrier 2015 :

Le Directeur Technique National présente au Comité Directeur le calendrier 2015 des Equipes nationales de baseball et softball.

#### Championnat du monde 12U:

Le Président informe le Comité Directeur que la France, en tant que vice-championne d'Europe 12U 2014, est qualifiée pour participer au Championnat du monde 12U 2015 à Taïwan. Le Directeur Technique National indique qu'il est favorable à la participation de l'Equipe de France à la compétition.

Le Comité Directeur valide à l'unanimité la participation de l'Equipe de France au Championnat du monde 12U 2015.

#### Achille Challenge :

Le Président informe le Comité Directeur de la volonté de la Fédération de créer, sur le modèle du France International Baseball Tournament - Yoshida Challenge, un tournoi international de softball féminin en 2015.

Celui-ci se tiendrait à Le Thillay, lieu retenu après étude des sites potentiels, du 11 au 14 juillet 2015 et servirait de préparation à l'Equipe de France de softball féminine pour le Championnat d'Europe.

Le nom de l'événement serait le « France International Fastpitch Softball Tournament - Achille Challenge » en l'honneur de Claude ACHILLE, grande figure du développement du softball français.

La tenue de l'événement est liée à des améliorations sur l'infrastructure du club sur la commune de Le Thillay. Une rencontre avec les élus de la municipalité est programmée en décembre pour déterminer la faisabilité du projet.

Le Directeur Technique National informe le Comité Directeur que Lahcène BENHAMIDA a terminé premier au concours du Professorat de Sport et

intégrera donc la Direction Technique Nationale au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Le DTN précise que ses missions seront concentrées sur la formation au travers de la refonte de l'architecture des formations fédérales ainsi que de la mise en place d'un Centre National de Formation, si possible, au CREPS de Montpellier. Ce dernier se verra aussi attribuer un Collectif France, probablement l'Equipe de France 15U baseball.

Le DTN précise qu'Erwan GODET est sur liste complémentaire et pourrait être amené à intégrer la DTN. Le DTN remercie Virgile ROUX et Julien FRESLON qui étaient les autres candidats au concours.

Le Président précise que les départs successifs de Guillaume COSTE, de Fabien PROUST et de Sylvain VIREY ont laissé la DTN avec trois cadres en moins pendant une période cumulée de 20 mois (un poste en moins était prévu sur l'olympiade 2013-2016) et félicite la DTN pour son dynamisme malgré la réduction temporaire de ses effectifs.

#### **10. Commission Fédérale de la Réglementation**

Le Comité Directeur vote les textes suivants préparés par la Commission Fédérale de la Réglementation en accord avec les organes et commissions de la Fédération concernés:

- Règles Officielles de Baseball 2015,  
12 pour, 0 contre , 1 abs (voté)
- RGES Baseball 2015,  
2 pour, 9 contres, 2 abs (ajourné)
- Annexes RGES Baseball 2015,  
2 pour, 9 contres, 2 abs (ajourné)
- Normes de terrains,  
13 pour, 0 contre , 0 abs (voté)
- Balles Baseball 2015,  
4 pour, 5 contres, 4 abs (ajourné)
- Battes Baseball 2015,  
10 pour, 0 contre , 3 abs (voté)
- Article 24 des Règlements Généraux,  
10 pour, 0 contre , 3 abs (voté)
- Articles 26 des Règlements Généraux,  
13 pour, 0 contre , 0 abs (voté)
- Règlements Généraux du Scoring et des Statistiques 2015, 9 pour, 3 contres, 1 abs (voté)
- Montant des licences 2015,  
13 pour, 0 contre , 0 abs (voté)
- Montant des Prêts et Mutations 2015,  
13 pour, 0 contre , 0 abs (voté)
- Montant de l'Assurance 2015,  
13 pour, 0 contre , 0 abs (voté)

- Catégories d'âge 2015,  
13 pour, 0 contre , 0 abs (voté)
- Années de participation en championnats 2015,  
13 pour, 0 contre , 0 abs (voté)

La Commission Fédérale de la Réglementation est chargée d'établir l'annexe réglementation du présent Comité Directeur en reprenant in extenso les textes votés.

*16h00. Départ de Tom NAGEL. Le quorum passe à 12 voix.*

#### **11. Commission Fédérale Jeunes**

La Commission Fédérales Jeunes propose de maintenir pour 2015 les modalités de qualification pour les Championnats de France Jeunes. Les dates proposées au Comité Directeur sont :

- Samedi 6 et dimanche 7 juin 2014, tour préliminaire des championnats de France A,
- Samedi 13 et dimanche 14 juin, tour préliminaire des championnats de France AA,
- Samedi 20 et dimanche 21 juin, finales des championnats de France A,
- Samedi 27 et dimanche 28 juin, finale des championnats de France AA.

La Commission Fédérale Jeunes propose au Comité Directeur le weekend prolongé (Pâques) du samedi 4, dimanche 5 et lundi 6 avril 2015 pour l'organisation des Interligues 2015.

Le Directeur Technique National demande la mise en place d'une réunion de travail avec la CFJ et la DTN pour définir rapidement les modalités de pratique des Interligues 2015.

Conscient de la brièveté des délais, la CFJeunes propose de demander aux structures de se positionner pour l'organisation 2015 et 2016.

Le Comité Directeur valide à l'unanimité moins une abstention le procès-verbal de la réunion de la Commission Fédérale Jeunes du 11 novembre 2014 et les dates proposées pour l'organisation des championnats de France Jeunes et des Interligues sous réserve de la modification de la date du Championnat de France AAA 2015 (qui serait lui positionné en septembre).

Le Président de la Commission Fédérale Jeunes informe le Comité Directeur qu'il a reçu une demande des clubs de Boé-Bon-Encontre et du PUC pour participer au tournoi Little League Baseball Europe 2015 en lieu et place du tournoi Pony League comme précédemment décidé par le Comité Directeur.

Le Directeur Technique National informe le Comité Directeur que les Pôles Espoirs Baseball de

Bordeaux et de Montpellier souhaiteraient participer au tournoi Pony League Europe catégorie U16.

Le Comité Directeur décide pour l'année 2015 que :

- Le PUC et Boé-Bon-Encontre sont autorisés à participer aux tournois Little League Europe dans les catégories d'âge respectives de leur titre national,
- Les Pôles Espoir baseball de Bordeaux et Montpellier sont autorisés à participer au tournoi Pony League Europe (catégorie U16).

Le Comité Directeur décide qu'à partir de l'année 2016 :

- Les participants aux tournois Little League Europe seront les vainqueurs des Interligues,
- Les participants aux tournois Pony League Europe seront les vainqueurs des Championnats de France.

*16h45. Départ de Mark MOODLEY, le quorum passe à 11 voix.*

## **12. Commission Nationale Sportive Baseball**

Challenge de France de baseball 2015:

La Commission Nationale Sportive Baseball informe le Comité Directeur que deux clubs ont candidaté à l'accueil du Challenge de France qui se tiendra du 14 au 17 mai 2015: Chartres et Sénart. Le club partenaire dans les deux cas est celui de Montigny-le-Bretonneux.

La CNSB, après étude des dossiers, précise au Comité Directeur que sa recommandation se porte sur le club de Chartres.

Le Comité Directeur attribue par 10 voix pour et 1 contre l'organisation du Challenge de France 2015 au club de Chartres.

Terrain du club de Marseille:

La Commission Nationale Sportive Baseball en accord avec la Commission Fédérale des Terrains et Équipements, à la vue des rapports des arbitres et des clubs ayant évolué sur le terrain de Marseille et de l'absence d'homologation de ce terrain propose conformément à l'article 18.2.2 des RGEs Baseball que le club de Marseille devra jouer tous ses matchs à l'extérieur.

Le Comité Directeur valide par 10 voix pour et 1 voix contre cette proposition.

## **13. Commission Nationale Sportive Softball**

Le Secrétaire Général donne lecture du document de synthèse de la Commission Nationale Sportive Softball sur le bilan sportif 2014 et les projets 2015.

Celui-ci prévoit la reconduction des compétitions organisées en 2014 : Division 1 et 2 féminine, Division 1 masculine et Open de France de softball mixte, ainsi que la création d'un Challenge de France de softball féminin sur le modèle du Challenge de France de baseball et la mise en place d'une compétition jeune.

La CNSS souhaite, à l'instar du baseball, instaurer un système de provision d'arbitrage et de scorage pour les compétitions nationales.

Le Comité Directeur prend note de l'avis favorable de la CNSS sur le projet de la Direction Technique Nationale de faire participer une Equipe Fédérale avec les joueuses du Pôle France de Boulouris au Championnat de France de Division 1 softball féminin.

La CNSS souhaite constituer des Equipes de France féminine et masculine pour les European Masters Games qui se tiendront à Nice en octobre 2015. Les EMG sont une compétition multisports sous l'égide de l'International Masters Games Association ouverte à tous les sportifs âgés de plus de 35 ans et qui se déroule tous les quatre ans.

Le Directeur Technique National précise que la dénomination « Equipe de France » ne s'applique qu'aux sélections faisant partie du Parcours d'Excellence Sportive établi par la Fédération et le Ministère des Sports qui liste par ailleurs les compétitions officielles auxquelles elles sont amenées à participer. Il émet donc un avis défavorable à la constitution par la Fédération de sélections Equipes de France.

Le Comité Directeur est favorable aux projets présentés par la CNSS à l'exception de la constitution d'Equipes de France féminine et masculine aux EMG. L'inscription étant libre, les joueurs et joueuses français intéressés peuvent constituer des équipes pour participer à la compétition.

Le Président rappelle que la Fédération aide à la préparation de l'épreuve de softball des EMG 2015 au travers de la nomination du référent technique de la DTN sur le projet, Céline LASSAIGNE, qui travaille sur le règlement sportif et technique de la compétition.

Le Comité Directeur est conscient de l'opportunité que représentent les EMG et insiste sur la nécessité de s'appuyer sur cet événement pour promouvoir la pratique du softball en France.

*17h15. Départ de Danièle WIELEZYNSKI.*

#### **14. Commission Nationale Arbitrage Baseball**

Le Comité Directeur valide à l'unanimité le relevé de décision de la CNAB du 18 novembre 2014.

#### **15. Commission Fédérale de Discipline**

Le Président de la Commission Fédérale de discipline demande au Comité Directeur une modification des règlements fédéraux afin de retirer la procédure de remise sur le terrain, par l'arbitre, des convocations devant la commission de discipline.

Le Comité Directeur propose au Président de la CFD de prendre attache avec la Commission Fédérale de la Réglementation afin d'établir un projet de modification du Règlement Disciplinaire.

#### **16. Commission Fédérale Scolaire et Universitaire**

Le Secrétaire Général informe le Comité Directeur que la Fédération a signé une convention avec la Fédération Française du Sport Universitaire.

Cette convention a pour objectif de développer la pratique du baseball et du softball sur la tranche d'âge universitaire et comporte notamment deux volets: la création d'une Coupe de France de softball au travers de la mise en place de sections universitaires et la création d'une Equipe de France de baseball universitaire qui pourrait être amenée à participer à l'Universiade d'Eté et/ou au Championnat du monde universitaire.

Le Directeur Technique National informe le Comité Directeur que le baseball sera au programme des Universiades d'Eté de Gwangju (Corée du Sud) en 2015 et Taipei City (Taïwan) en 2017. Un Championnat du monde universitaire pourrait se tenir à Raleigh-Durham (Etats-Unis) en 2016. Le softball n'a pas à ce jour de compétitions inscrites aux différents calendriers universitaires.

La France s'est inscrite pour l'Universiade de 2015 (tournoi à 8 équipes) et attend de savoir si sa candidature est retenue par la Fédération Internationale du Sport Universitaire.

Le Président propose au Comité Directeur d'organiser la Coupe de France universitaire de softball 2015 à Lyon, grand pôle universitaire idéalement positionné géographiquement au sein d'une ligue Rhône-Alpes dynamique sur la pratique du softball.

#### **17. Commission Fédérale Financière**

Le Président donne lecture de la situation budgétaire prévisionnelle au 31 décembre 2014. Celle-ci fait apparaître un résultat prévisionnel positif de 4615 €.

Le Président précise que la Fédération a du prendre en charge le salaire de Céline LASSAIGNE depuis septembre, responsable du Pôle France Softball Féminin de Boulouris, en raison d'un blocage du dossier par la DRH du Ministère. Le Directeur Technique National précise que ce dossier doit être régularisé au plus tard par le Ministère au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Le Président informe le Comité Directeur de la volonté de la Fédération d'obtenir un avenant à la Convention d'Objectifs pour compenser se surcoût inattendu qui s'élève à plus de 14.644€.

#### **18. Divers**

*Sortie de François COLLET.*

Le Comité Directeur valide par 10 voix pour et 1 contre la demande d'augmentation formulée par François COLLET.



**2014**

*Fédération Française de Baseball & Softball*

**2014**

## **PROCES VERBAUX      *Novembre 2014***

Recueil des délibérations, Actes & Décisions du Bureau Fédéral, du Comité Directeur et de l'Assemblée Générale

### **ANNEXE REGLEMENTATION DU COMITE DIRECTEUR DU 29 Novembre 2014**

Cette annexe a été établie dans le respect des décisions prises par le Comité Directeur du 29 novembre 2014 : Procès-verbal point X : Commission Fédérale de la Réglementation.

« La Commission Fédérale de la Réglementation est chargée d'établir l'annexe réglementaire du présent Comité Directeur en reprenant in extenso les textes votés. »

#### **A/ MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES**

##### **1/ MODIFICATION DES REGLES OFFICIELLES DE BASEBALL**

**Exposé des motifs :** Mise à jour des Règles officielles

###### **Modifications 2014**

- Règle 3.06 :**            Commentaire sur les remplacements et doubles permutations,
- Règle 4.05 :**            Commentaire sur l'interdiction aux coachs de base de toucher les coureurs sur base,
- Règle 6.10(b)(10) :** Le lanceur n'est autorisé à courir que pour le batteur désigné,
- Règle 7.13 :**            Nouvelle règle expérimentale : Collision à la plaque de but,
- Règle 8.02(b) :**        Commentaire sur l'interdiction au lanceur d'attacher quoique ce soit à ses mains, doigts ou poignets,
- Règle 8.05(d) :**        Commentaire sur le lanceur lançant vers une base inoccupée,
- Règle 8.06 :**            Commentaire sur la possibilité pour un manager ou un coach de quitter le cercle du lanceur pour indiquer un changement ou une double permutation à l'arbitre en chef,
- Règle 9.02(c) :**        Commentaire sur les demi-élans en particulier à la fin d'une demi-manche.

##### **2/ MODIFICATION DES REGLEMENTS GENERAUX**

###### **ARTICLE 24**

**Exposé des motifs :** Parallélisme du texte entre les RG (24) et les RGEN Baseball (32.03.03)

## Règlements Généraux

### Article 24 : Nombre de Joueurs ou Joueuses Mutés.

Une équipe ne peut utiliser simultanément en jeu, dans toute compétition officielle, plus de trois joueurs ou joueuses ayant fait l'objet d'une mutation au titre de l'année considérée, mais des remplacements peuvent être opérés entre les joueurs ou joueuses mutés.

Le Bureau fédéral peut, sur avis de la Commission Sportive concernée autoriser un Club à utiliser un nombre de joueurs ou de joueuses mutés supérieur à la limite définie à l'alinéa qui précède.

Cette autorisation ne peut concerner que le championnat de division, de niveau, ou d'échelon le plus bas.

Les joueurs ou joueuses ayant muté de leur Club, celui-ci étant dissous, ayant fusionné avec un autre Club, ayant cessé ses activités, ayant été suspendu ou radié par la Fédération ou n'ayant pas l'intention d'engager d'équipe dans leur catégorie d'âge, ne sont pas comptabilisés dans le nombre des mutés.

L'intention du Club de ne pas engager d'équipe doit avoir été communiquée à la Commission Nationale Sportive concernée, avant ~~le début~~ **la fin** de la période des mutations.

## RGES Baseball

### ARTICLE 32 : DES JOUEURS MUTES ET PRETES

32.03.03 L'intention du Club de ne pas engager d'équipe selon les termes de l'article 32.03.02 des présents règlements doit avoir été communiquée la C.N.S.B. avant ~~le début~~ **la fin** de la période des mutations.

## ARTICLE 26

**Exposé des motifs :** Limiter les prêts à temps (demande de la CNSB)

## Règlements Généraux

### Article 26 : Modalités du Prêt de Joueur ou de Joueuse.

Le prêt est le fruit d'un accord formel entre un joueur ou une joueuse, leur Club d'origine, appelé Club Prêteur, et le Club dans lequel ils vont pratiquer, appelé Club Emprunteur.

La demande de prêt doit être motivée au moins par le joueur ou la joueuse prêté et le Club Prêteur. ~~et comporter la date de fin de Prêt.~~

Le Prêt doit avoir pour objectif principal de permettre au joueur ou à la joueuse de pratiquer, dans le Club Emprunteur, dans une Discipline ou une Catégorie d'Age, n'existant pas dans le Club d'origine pour lequel la Fédération a homologué la licence du joueur ou de la joueuse.

Par dérogation aux dispositions de l'alinéa qui précède, les joueurs et joueuses stagiaires des Pôles France et des Pôles Espoirs ou inscrits sur les listes ministérielles de sportifs de haut niveau, peuvent contracter un prêt, dans la discipline pour laquelle ils sont inscrits dans ces pôles ou sur les listes ministérielles de sportifs de haut niveau, avec quelque Club que ce soit. Ils ne sont pas comptabilisés dans le nombre des prêtés.

Par dérogation aux dispositions du 3<sup>ème</sup> alinéa du présent article, les joueurs ou joueuses titulaires d'une licence Softball ou Baseball compétition dans un Club, et n'ayant pas déjà fait l'objet d'un prêt entre clubs la même année, peuvent faire l'objet d'un seul prêt par saison, pour 1 seul autre Club afin d'y pratiquer le Softball mixte en compétition ; à la condition que leur Club d'origine fasse parvenir à la Commission nationale ou régionale concernée son intention écrite de ne pas engager d'équipe de Softball mixte en compétition 1 mois avant le début de la compétition considérée. Ces joueurs ou joueuses ne sont pas comptabilisés dans le nombre des prêtés.

Cette dérogation n'est pas applicable aux joueurs titulaires d'une licence Baseball dans un club et faisant déjà l'objet d'un prêt à un autre Club afin d'y pratiquer le Softball masculin et/ou mixte.

En aucun cas un Prêt ne peut être conclu pour déguiser ou éviter une Mutation.

Un joueur ou une joueuse qui a bénéficié d'un prêt ne peut déposer une nouvelle demande de prêt avant un délai de huit mois, courant de la date à laquelle son premier prêt a pris effet.

Le joueur ou la joueuse qui désire bénéficier d'un prêt demande à son Club de destination (Club recevant) d'enregistrer sa demande de prêt via le logiciel de licence « iClub » de la Fédération.

Le Club de destination imprime l'état récapitulatif puis le joueur ou la joueuse signe et renvoie ce formulaire à la Fédération en Recommandé avec Accusé de Réception, accompagné d'un chèque émis par le Club bénéficiant du prêt, représentant le montant du droit de prêt défini annuellement par le Comité Directeur.

La demande de prêt est acceptée par le Secrétaire Général dès le versement du montant du droit de prêt défini annuellement par le Comité Directeur fédéral.

Le prêt est accordé pour une seule saison sportive et jusqu'au 31 décembre de l'année considérée, à compter de la date de la décision du Secrétaire Général, à l'exception des prêts **effectués par des joueurs ou joueuses néo-calédoniens qui veulent jouer momentanément en France ou de joueurs ou joueuses français qui veulent jouer momentanément en Nouvelle-Calédonie** pour lesquels il a été déterminé une date de fin de prêt **conformément aux dispositions du second alinéa du présent article: différente que celle du 31 décembre.**

Un seul renouvellement de prêt est autorisé de manière consécutive, et à la condition que le Club Emprunteur soit différent de celui pour lequel avait été délivrée la première autorisation de prêt.

Par dérogation aux dispositions de l'alinéa qui précède, les joueurs et joueuses stagiaires des Pôles France et des Pôles Espoirs ou inscrits sur les listes ministérielles de sportifs de haut niveau, peuvent renouveler leurs prêts, dans la discipline pour laquelle ils sont inscrits dans ces Pôles ou sur les listes ministérielles de sportifs de haut niveau, pour un même Club, ou pour un autre Club, pendant toute la période de leur présence dans ces pôles ou sur les listes ministérielles de sportifs de haut niveau. Ces joueurs ou joueuses ne sont pas comptabilisés dans le nombre des prêtés.

Par dérogation aux dispositions du 13<sup>ème</sup> alinéa du présent article pour le Softball mixte le renouvellement de prêt d'un joueur ou d'une joueuse titulaires d'une licence Softball ou Baseball compétition dans un Club, peut être effectué vers le Club pour lequel avait été délivrée la première autorisation de prêt, ou vers un Club différent (un seul prêt annuel), plusieurs années de suite. Ces joueurs ou joueuses ne sont pas comptabilisés dans le nombre des prêtés.

Les demandes de renouvellement sont effectuées selon les mêmes modalités que pour la demande initiale.

Les accords de prêt peuvent être conclus à tout moment de l'année.

Durant la période officielle de championnat, les demandes de prêts ne peuvent être accordées via le logiciel de licence « iClub » de la Fédération moins de 48 heures avant le début d'une rencontre au cours de laquelle, un joueur ou une joueuse prêté issu de ces demandes, devrait participer. (Le cachet de la poste faisant foi).

Dès que le Secrétariat Général a statué définitivement sur ces demandes de prêts, celui-ci publie sur le logiciel de licence « iClub » de la Fédération la liste de toutes les demandes accordées.

Cette liste fait apparaître la date de la demande, la date de la décision, les noms, prénoms et la date de naissance du joueur ou de la joueuse concerné, la discipline, le numéro du Club quitté, le numéro du Club recevant, et pour les demandes rejetées, la motivation ayant amenée à leur rejet.

### **3/ MODIFICATION DES REGLEMENTS GENERAUX SCORAGE STATISTIQUES**

**Exposé des motifs :** Mettre à jour de certaines dispositions avec les modifications des RGES Baseball

#### **ARTICLE 7 : DES NOMINATIONS ET DES REQUISITIONS**

##### **REQUISITION**

###### **Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball**

21.03.04 En cas d'absence du scoreur prévu, tout scoreur officiel, titulaire du diplôme de scoreur du niveau correspondant, inscrit au Cadre Actif de la Commission Fédérale Scorage - Statistiques pour l'année en cours, présent sur le lieu de la rencontre, est alors tenu d'en assurer le scorage, sauf s'il s'agit de l'un des joueurs ou manager d'une des équipes engagées, inscrit sur le line-up ou sur la feuille de match de la rencontre concernée.

## Règlements Généraux des Epreuves Sportives Softball

- 21.06** En cas d'absence du scoreur prévu, tout scoreur officiel, titulaire du diplôme de scoreur, inscrit au Cadre Actif de la Commission Fédérale Scorage - Statistiques pour l'année en cours, présent sur le lieu de la rencontre, est alors tenu d'en assurer le scorage, sauf s'il s'agit de l'un des joueurs, joueuses ou manager ~~d'un des clubs concernés~~ **d'une des équipes engagées ; inscrit sur le line-up ou sur la feuille de match de la rencontre concernée.**

### ARTICLE 9 : DE LA FEUILLE DE SCORE

- 9.01.02 La non-utilisation des feuilles de score du modèle **fédéral** officiel entraîne, à l'encontre du ~~scoreur fautif~~ **Club recevant** une pénalité financière définie annuellement par le Comité Directeur fédéral (RGES 23.02.02).
- 9.05 Le scoreur doit communiquer les feuilles de score **dès le soir de la rencontre par courrier électronique et les originaux** dans les 48 heures après la fin de la rencontre (10.01.a) à l'autorité responsable :

## Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball

- 23.04.01 **Le refus par le Club recevant** ~~étant responsable du scoreur, le refus par celui-ci~~ d'établir les feuilles de score, entraîne à son encontre ~~et à celle du Club,~~ une pénalité financière votée annuellement par le Comité Directeur **de l'organe fédéral considéré**, ainsi qu'une défaite par pénalité ~~(9/0)~~ de l'équipe fautive.
- 23.04.02 Le Club recevant doit s'assurer de la bonne expédition, par le scoreur dont il est responsable, des feuilles de score. La non communication des feuilles de score à l'organe compétent, dans un délai de huit jours après ~~courrier de rappel en recommandé~~ **rappel mentionné dans les procès-verbaux de la C.N.S.B**, entraîne pour le Club responsable une pénalité financière votée annuellement par le Comité Directeur fédéral ainsi qu'une défaite par pénalité ~~(9/0)~~ de l'équipe fautive.

**Exposé des motifs :** Permettre à tous les Instructeurs agréés, inscrits au cadre actif de devenir membres d'office de la CFSS. (Demande CFSS)

### ARTICLE 11 : DE LA FORMATION

- 11.01 La Commission Fédérale Scorage - Statistiques met en place, conjointement avec la Direction Technique Nationale chargée des formations, le contenu des formations qu'elle délivre.
- 11.02 Le contenu des formations est national.
- 11.03 Les examens sanctionnant les formations sont nationaux.
- 11.03.01 Les sujets d'examen sont élaborés par la Commission Fédérale Scorage - Statistiques, conjointement avec la Direction Technique Nationale chargée des formations.
- 11.04 La formation comprend les stages suivants :
- Formation Scoreur Départemental,
  - Formation Scoreur Régional 1er degré,
  - Formation Scoreur Régional 2ème degré,
  - Formation Scoreur National,
  - Formation d'Instructeur Régional de Scorage,
  - Formation d'Instructeur National de Scorage.
- 11.05 Les stages doivent être assurés par un instructeur agréé par la Commission Fédérale Scorage – Statistiques.
- 11.05.01 Les Instructeurs agréés, inscrits au rôle actif de l'année considérée, sont membres d'office de la Commission Fédérale Scorage – Statistiques.**

## 4/ NORMES DE TERRAINS 2015

### PROCEDURE D'HOMOLOGATION

#### Avant-Propos :

En instaurant cette procédure, la Commission Fédérale Terrains et Equipements, loin de vouloir compliquer la tâche des élus et des clubs, a cherché à clarifier la démarche d'homologation et éviter ainsi des déconvenues fâcheuses. En se structurant en Délégués de zones et Commissaires Techniques, elle a permis d'offrir à ceux-ci des conseillers avisés.

#### 1 - Dossier d'intention de construction de terrain :

- Il doit comporter :

- La délibération de l'organe délibérant de la Collectivité locale ou territoriale, ou la lettre du Maire ou du Maire-Adjoint chargé des Sports, du Président du Conseil Général ou Régional ou de l'Elu chargé des Sports déclarant clairement l'intention de la municipalité ou de la collectivité de réaliser un terrain de Baseball et/ou de Softball ;
- Un plan de masse au 1/1000 du terrain nu, format A3 minimum, incluant :
  - o Les limites exactes du terrain,
  - o L'orientation,
  - o L'environnement :
    - Routes, voies ferrées, etc...
    - Lignes électriques ou téléphoniques aériennes,
    - Equipements sportifs existants.
- Un plan au 1/1000, format A3 minimum, avec prévision d'implantation aires Baseball, Softball, ainsi que les autres équipements sportifs prévus (terrains d'autres sports, parkings, vestiaires, etc) ;
- Un descriptif du terrain selon tableau joint en annexe 1 ;
- Le phasage des travaux, si celui-ci est déjà déterminé ou budgété ;
  - o Descriptions des équipements prévus à une date donnée.
- Le budget prévisionnel détaillé correspondant (facultatif) : permet au délégué de fournir des éléments de comparaison avec d'autres réalisations comparables ;
- Le planning prévisionnel d'utilisation ;
- Les personnes à contacter :
  - o Pour le Club ( nom, adresse, tel, fax),
  - o Pour la Mairie ou la Collectivité : élu, responsables services techniques ( nom, adresse, tel, fax).

Il doit être envoyé à l'adresse suivante : Fédération Française de Baseball et Softball  
Président de la Commission Terrains et Equipements  
41 rue de Fécamp, 75012 PARIS

A ce stade, la Commission Fédérale Terrains et Equipements, si le dossier est complet, mandate le Délégué de zone, avec les recommandations qu'elle juge utiles et lui transmet le double des informations reçues ainsi que le tableau d'homologation qu'il aura à remplir.

Elle en informe les demandeurs (Club, Mairie ou Collectivité) par courrier.

#### 2 - Visite Préliminaire du Site :

Elle a pour but d'apporter les conseils, tant au Club utilisateur, qu'à la collectivité locale ou territoriale qui investit et ainsi d'éviter les embûches, par la suite.

Le Délégué prend alors contact dans les 15 jours suivants, d'abord avec le Club, puis, avec l'élu en charge du dossier, en vue d'une visite sur place et demande à celui-ci de lui confirmer, ainsi qu'au Club, le rendez-vous par écrit ( lieu et date et heure, personnes présentes).

La visite doit se faire obligatoirement en présence de représentants du Club et d'élu(s) de la municipalité ou de la collectivité, qui peuvent s'adjoindre les conseillers techniques de leur choix. Ils devront obligatoirement se rendre sur le site.

### 3 - Compte-Rendu de Visite :

Le Délégué rédige un compte-rendu de sa visite comprenant :

- Le tableau déjà cité ;
- Un relevé des points complémentaires au dossier déjà reçu ;
- Son avis, ainsi que les préconisations qu'il pense utiles ;
- L'attestation de visite.

Il envoie copie, dans les 15 jours suivant sa visite, au Président de la Commission Terrain.

### 4 - Information en Retour :

Après concertation entre le Délégué, le(s) Commissaire(s) Technique(s) et le Président de la Commission, celui-ci envoie aux représentants du Club (à charge pour eux de transmettre aux élus de la municipalité ou de la collectivité).

- Un avis de la Commission : Il n'a pas valeur d'homologation fédérale ;  
Il stipule les conditions minimales à remplir pour donner droit à l'homologation.
- Le dossier de demande d'homologation fédérale, si l'avis est favorable ;
- Le dossier technique fédéral, si la demande en a été faite ;
  
- La facture des frais de visite et de dossier, accompagné du R.I.B. de la Fédération.

IMPORTANT : Les frais de déplacement des Délégués de zones sont à la charge des demandeurs.

Le Délégué de zone devra faire signer une attestation de visite aux demandeurs qui permettra la facturation selon le barème fédéral (en 2011 : 0,30 €/km pour l'aller-retour depuis le domicile de celui-ci, [www.viamichelin.fr] et 15 € pour frais de repas, si la distance aller-retour excède 200 km ou si le temps d'intervention le justifie).

Les frais de dossier d'homologation sont destinés à couvrir les frais de secrétariat, de courrier, fax, téléphone etc.... Ils ont été fixés à 43 € et ne sont redevables qu'une fois pour toutes.

Le prix du dossier technique fédéral, destiné essentiellement aux maîtres d'œuvre (services techniques municipaux, entreprises) a été fixé à 15 €, frais d'envois compris.

### 5 - Dossier de Demande d'Homologation :

- Il doit comporter :

- Le certificat de conformité de la Commission Préfectorale de Sécurité ;
- Un plan au 1/500 du terrain orienté avec les aires Baseball, Softball, ainsi que les autres équipements environnants (terrains autres sports, parkings, vestiaires, etc.), s'il y a eu des évolutions depuis la première visite ;
- Un descriptif du terrain selon tableau joint en annexe 1, si celui-ci a changé ;
- Le bilan financier de réalisation par poste (facultatif) : permet à la commission d'établir des comparaisons servant pour d'autres sites ;
- Le phasage des travaux complémentaires, si tous les équipements ne sont pas encore réalisés, mais que la date de réalisation en a été fixée ;

Le dossier est envoyé au Délégué de zone, ainsi qu'au Président de la Commission Fédérale Terrains et Equipements.,

### 6 – Visite d'Homologation :

Le Délégué est nommé par le Président de la Commission et peut se faire accompagner d'un Commissaire Technique ou du Président ou d'un autre membre de la Commission désigné par ce dernier. Le Délégué prend alors contact dans les 15 jours suivants, d'abord avec le Club, puis, avec l'élu en charge du dossier en vue d'une visite sur place et demande à celui-ci de lui confirmer, ainsi qu'au Club, le rendez-vous par écrit (lieu date et heure, personnes présentes).

Elle doit se faire dans les mêmes conditions que pour la visite préliminaire.

Il effectuera les mesures nécessaires, à l'aide d'un décamètre ou d'une chaîne d'arpenteur.

### 7 – Présentation du Dossier d'Homologation à la Commission :

Le Délégué donne son avis à la Commission à l'aide des pièces figurant dans le dossier.

La Commission statue sur la possibilité d'homologation.

Avis Favorable : Un courrier d'information co-signé par le Délégué, le Commissaire Technique ou le Président est envoyé aux demandeurs avec la facture pour les frais de déplacements.

Le certificat d'homologation fédérale est délivré dans les 8 jours suivants la réception du règlement des frais.

Il spécifie que l'homologation fédérale est susceptible d'être remise en cause s'il était constaté que l'état du terrain n'était pas maintenu en état.

Avis Défavorable :

Un courrier est envoyé aux demandeurs co-signé par le Délégué, le Commissaire Technique ou le Président énumérant les raisons de cette décision et les conditions qu'il faudrait réunir pour l'homologation du terrain.

Les demandeurs peuvent :

- soit réaliser les travaux nécessaires à l'homologation et faire part de ceux-ci par courrier, de manière à ce que le Délégué de zone puisse effectuer une visite complémentaire ;
- soit faire appel de la décision de la Commission auprès du Président de la Fédération.

*Ces normes de Terrains ont été adoptées par le Comité Directeur du 14 février 1993.*

*Modifiées par le Comité Directeur du 10 mars 2001 : (Tableau de Classification),*

*Modifiées par le Comité Directeur du 20 mars 2004 : (Tableau de Classification.),*

*Modifiées par le Comité Directeur du 9 janvier 2005 : (Tableau de Classification.),*

*Modifiées par le Comité Directeur du 18 Décembre 2005 : (Tableau de Classification.),*

*Modifiées par le Comité Directeur du 27 janvier 2007 : (Tableau de Classification.),*

*Modifiées par le Comité Directeur du 2 mars 2008 : (Tableau de Classification.),*

*Modifiées par le Comité Directeur du 1<sup>er</sup> février 2009 : (Tableau de Classification.),*

*Modifiées par le Comité Directeur du 24 avril 2010 : (Tableau de Classification.).*

*Modifiées par le Comité Directeur du 20 novembre 2010 : (Tableau de Classification. Et ajout des obligations pour le Softball).*

*Modifiées par le Comité Directeur des 3 et 4 décembre 2011 : (Tableau de Classification et ajout de la réglementation pour les catégories jeunes.).*

*Modifiées par le Comité Directeur du 15 décembre 2012 : (Procédure d'homologation : ajout des Collectivités Territoriales et de la notion fédérale de l'homologation ainsi que du Tableau de Classification)*

*et modifiés par le Comité Directeur du 29 novembre 2015 : (Tableau de Classification.).*

## TABLEAU DE CLASSIFICATION DES TERRAINS

### Obligations pour la Saison 2015

	Homologable	A	B	C	D	E
Sol Non Dangereux	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Qualité du Sol (Revêtement, Planéité, Drainage, etc..)	10	10	10	10	10	
Back-Stop de 7 mètres (Situé à 18, 25 mètres)	10	10	10	10	10	
Back-Stop Amovible						2
Distances Minimum (95m – 115m – 95m)	10	10	10	10		
Distances entre Bases OK	6	6	6	6	6	6
Monticule en Etat	8	8	8	8	8	

Clôtures latérales (Droite et Gauche)	8	8	8	8		
Clôture Ligne de Fond	6	6	6			
Abri des Joueurs	3	3	3			
Bancs pour les Joueurs				1	1	
Cabine de Scorage	3	3				
Table de Scorage			1	1	1	
Allée de Sécurité	1					
Point d'Eau sur le Terrain	1	1	1	1		
Vestiaire Arbitre	3	3				
Douche Arbitre	1	1				
Vestiaires Joueurs	2	2	2			
Douches Joueurs	1	1	1			
Poteaux de Ligne de Fond	1	1	1	1		
Tableau de Score	1					
Bull-Pen (1 point pour Chaque)	2	1				
Eclairage	4					
<b>Minimum pour Classification</b>	<b>81</b>	<b>74</b>	<b>67</b>	<b>56</b>	<b>36</b>	<b>8</b>

#### CALCUL DES POINTS POUR LE BASEBALL ET LE SOFTBALL :

Le Commissaire Technique chargé de la classification du terrain peut pondérer les valeurs affectées à chaque ligne, mais elle ne peut en aucun cas être inférieure à 50% de la valeur d'homologation, et il n'y a pas de demi-points possibles. Il doit justifier de sa notation.

Exemple : En catégorie C : Le champ droit est à 85 mètres, malgré un filet de 8 mètres de haut : soit 7 points au lieu de 10.

Par contre, il y a des abris de joueurs : soit + 3 points.

Le total atteint 56 points : le terrain peut-être classé C.

Exemple : En catégorie B : Le Back-Stop est bien à 18,25 mètres, mais ne fait que 5 m de haut : Soit 8 points au lieu de 10.

Par contre, il y a vestiaire et douche d'Arbitre : soit + 4 points.

Le total atteint 69 points : le terrain peut-être classé B.

Remarques : - Il ne peut y avoir de pondération pour tout ce qui concerne la sécurité des joueurs.  
La surface du terrain ne doit, en aucun cas, être dangereuse.  
La sécurité des spectateurs est jugée par la Commission de Sécurité préfectorale.  
- Il ne peut y avoir de pondération pour l'homologation.

## **OBLIGATIONS POUR LE BASEBALL**

Obligations pour l'an 2015 :	Division 1 :	Catégorie A
	Division 2 :	Catégorie A
	N 1 :	Catégorie A
	N 2 :	Catégorie B
	Régional :	Catégorie D
	Départemental :	Catégorie E

Pour la saison 2015, tout club n'ayant pas le nombre de points de la classe requise devra au moins atteindre le nombre de points de la classe inférieure et, fournir une preuve écrite que les travaux ont été votés par sa collectivité territoriale permettant d'obtenir la classification correspondante à sa division.

## **OBLIGATIONS POUR LE SOFTBALL**

Obligations pour l'année 2015 :	National :	Catégorie A et B
	Régional :	Catégorie C et D
	Départemental :	Catégorie E

## **DISPOSITIONS CONCERNANT LES TERRAINS POUR LES CHAMPIONNATS JEUNES**

Les terrains pour les compétitions Jeunes devront répondre aux critères suivants :

### **CHAMPIONNATS AAA**

- Terrain aux normes 19 ans et plus.
- Le champ extérieur doit être au minimum de 73,20 mètres.
- La plaque de lanceur doit être à 16,45 mètres pour les joueurs de 15 ans.
- L'écran arrière doit se situer entre 9,10 mètres et 18,29 mètres.

### **CHAMPIONNATS AA**

- Le champ extérieur doit être au minimum de 73,20 mètres.
- Les bases doivent être placées à 23 mètres de distance.
- La plaque de lanceur doit être à 16,45 mètres, et à 14 mètres pour les joueurs de 12 ans.
- L'écran arrière doit se situer entre 9,10 mètres et 5 mètres.
- Double-base recommandée en 1<sup>ère</sup> base.

### **CHAMPIONNATS A**

- Le champ extérieur doit être au minimum de 61 mètres.
- Les bases doivent être placées à 18,29 mètres de distance.
- La plaque de lanceur doit être à 14 mètres.
- L'écran arrière doit se situer entre 9,10 mètres et 5 mètres.
- Double-base obligatoire en 1<sup>ère</sup> base.

## **B/ DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES**

 Tél : 01.44.68.89.30 Fax : 01.44.68.96.00 Email : ffbsc@ffbsc.org	Circulaire financière 2015/1	Adoption : AG du 12 avril 2014
	<b>MONTANT DES LICENCES ET COTISATIONS</b>	Entrée en Vigueur : 01/12/2014
		1 Page

**1. LICENCES : (Hors assurance)** Validité de la licence du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 décembre.

	PRATIQUE EN COMPETITIONS OFFICIELLES		PRATIQUE NON COMPETITIVE		NON PRATIQUANT	
	BASEBALL & SOFTBALL	CRICKET	LOISIR	DECOUVERTE	INDIVIDUEL DIRIGEANT	OFFICIEL COMMISSAIRE TECHNIQUE DELEGUE FEDERAL ARBITRE SCOREUR ENTRAINEUR
					45	25
<b>19 ans et plus</b>	55	24	35	5		
<b>18 ans et -</b>	55	24	35	5		
<b>15 ans et -</b>	30	16	35	5		
<b>12 ans et -</b>	30	16	35	5		
<b>9 ans et -</b>	30	16	35	5		
<b>6 ans et -</b>	30	16	35	5		

**Renouvellement des licences**

Toute nouvelle licence prise à compter du 1<sup>er</sup> septembre de l'année N est gratuite en renouvellement par le Club concerné pour l'année suivante.

La période de renouvellement ordinaire des licences est ouverte :

- du 1<sup>er</sup> décembre au 31 janvier pour les clubs de Baseball (hors Nouvelle-Calédonie) et les clubs de Softball,
- du 1<sup>er</sup> décembre au 15 mars pour les clubs de Cricket et les clubs de Baseball et Softball de Nouvelle Calédonie.

Passée cette date, le prix des licences pour les renouvellements extraordinaires des licences sera majoré de 10%.

**Rétrocession aux Ligues Régionales**

La Fédération rétrocède 5€ par licence jeune (moins de 15ans) aux Ligues Régionales au prorata du nombre de licences prises par les clubs de leur ressort territorial.

**2. COTISATIONS :**

- **CLUBS** : La cotisation statutaire par club se monte à **175 euros** payable avant le 15 janvier de l'année en cours.

Le Club dont la cotisation n'est pas parvenue à la Fédération le 1<sup>er</sup> juin est radié d'office par le Comité Directeur fédéral.

**Attention** : Un club radié ne peut obtenir sa ré-affiliation qu'en formulant une nouvelle demande d'affiliation dans les conditions prévues à l'article 1<sup>er</sup> des Règlements Généraux et après s'être acquitté des sommes dues à la Fédération avant sa radiation.

- **MEMBRES A TITRE INDIVIDUEL** : **45 euros** incluant le prix de la licence non pratiquant – Individuel ou Officiel -, suivant le cas.

	<i>Circulaire financière 2015/4</i>	<i>Adoption : CD 9 septembre 2006            CD 4 novembre 2006            Entrée en vigueur : octobre 2006</i>
	<b>MONTANT DES MUTATIONS ET PRETS 2015</b>	
<i>Tél : 01.44.68.89.30            Fax :01.44.68.96.00            Email :ffbsc@ffbsc.org</i>		1 Page

**MUTATIONS ORDINAIRES (RG Art 19)**

**BASEBALL - SOFTBALL**

**1<sup>er</sup> décembre 2014 à 0 heure au 31 Janvier 2015 à minuit**

**CRICKET – BASEBALL/SOFTBALL NOUVELLE CALEDONIE**

**1<sup>er</sup> décembre 2014 à 0 heure au 15 mars 2015 à minuit**

**ET MUTATIONS EXTRAORDINAIRES (RG Art 19)**

**Hors période de mutation ordinaire  
 (Transfert de domicile)  
 (Dissolution ou fusion du Club d'origine)**

	BASEBALL	SOFTBALL	CRICKET
<b>ELITE</b>	100 euros	40 euros	40 euros
<b>NATIONALE</b>	100 euros	40 euros	40 euros
<b>REGIONAL</b>	40 euros	20 euros	20 euros
<b>JEUNES</b>	10 euros	10 euros	10 euros

Les titulaires d'une licence : Non pratiquant – Officiel – Dirigeant – Membre à Titre Individuel – Arbitre – Scoreur – Entraîneur ou Manager, bénéficient à leur demande, d'une mutation ordinaire à titre gracieux, et ce qu'elle qu'en soit la période.

**PRETS (RG Art 26)**

**Toute l'année**

<b>TOUTES DISCIPLINES</b>	30 euros
<b>TOUS NIVEAUX DE COMPETITIONS</b>	

	<i>Circulaire financière 2015/2</i>	<i>Adoption : CD 16/07/2011            Entrée en vigueur : août 2012</i>
	<b>MONTANT DE L'ASSURANCE FEDERALE</b>	
<i>Tél : 01.44.68.89.30            Fax : 01.44.68.96.00            Email : ffbsc@ffbsc.org</i>		1 Page

*Montant de l'assurance Fédérale GENERALI/CAPDET RAYNAL*

CATEGORIES	MONTANT
19 ans et plus, 18 ans et moins	4 euros
15 ans et moins	4 euros
12 ans et moins, 9 ans et moins 6 ans et moins	4 euros
LOISIR - DECOUVERTE	4 euros
NON PRATIQUANT INDIVIDUEL – DIRIGEANT OFFICIEL – COMMISSAIRE TECHNIQUE DELEGUE FEDERAL – ARBITRE SCOREUR - ENTRAINEUR	4 euros

 Tél : 01.44.68.89.30 Fax : 01.44.68.96.00 Email : ffbsc@ffbsc.org	Circulaire Sportive 201/2	Adoption : CD 16 juillet 2011 Calcul automatique lorsque le Comité Directeur ne change pas les Catégories d'âge. Entrée en Vigueur : Janvier 2013
	<b>CATEGORIES D'AGE</b>	
		1 Page

### Catégories d'âge 2015

	BASEBALL	SOFTBALL	CRICKET
<b>19 ans et plus</b>	1996 et avant	1996 et avant	1996 et avant
<b>18 ans et moins</b>	1997 / 1998 / 1999	1997 / 1998 / 1999	1997 / 1998 / 1999
<b>15 ans et moins</b>	2000 / 2001 / 2002	2000 / 2001 / 2002	2000 / 2001 / 2002
<b>12 ans et moins</b>	2003 / 2004 / 2005	2003 / 2004 / 2005	2003 / 2004 / 2005
<b>9 ans et moins</b>	2006 / 2007 / 2008	2006 / 2007 / 2008	2006 / 2007 / 2008
<b>6 ans et moins</b>	2009 / 2010 / 2011	2009 / 2010 / 2011	2009 / 2010 / 2011

**LOISIR** : Toutes catégories d'âges

 Tél : 01.44.68.89.30 Fax : 01.44.68.96.00 Email : ffbsc@ffbsc.org	<i>Circulaire Sportive 2015/5</i>	<i>Adoption : CD 03/12/2011</i>
	<b>ANNEES DE PARTICIPATION EN  CHAMPIONNATS NATIONAUX, REGIONAUX  ET DEPARTEMENTAUX</b>	<i>Entrée en Vigueur : Janvier 2012</i>
		1 Page

**2015**

## BASEBALL

<b>19 ans et plus</b>	19 ans et plus ; 18 ans ; 17 ans ; 16 ans
<b>AAA</b>	18 ans ; 17 ans ; 16 ans ; 15 ans
<b>AA</b>	15 ans ; 14 ans ; 13 ans ; 12 ans
<b>A</b>	12 ans ; 11 ans ; 10 ans ; 9 ans Le joueur ou la joueuse de 9 ans ne pourra être receveur ou lanceur
<b>ROOKIE</b>	9 ans, 8 ans ; 7 ans ; 6 ans Le joueur ou la joueuse de 6 ans ne pourra être receveur, lanceur ou 1 <sup>ère</sup> base
<b>TEEBALL</b>	6 ans ; 5 ans ; 4 ans
<b>BEEBALL ROOKIE</b>	9 ans, 8 ans ; 7 ans ; 6 ans Le joueur ou la joueuse de 6 ans ne pourra être receveur, lanceur ou 1 <sup>ère</sup> base
<b>BEEBALL TEEBALL</b>	6 ans ; 5 ans ; 4 ans

## SOFTBALL

<b>20 ans et plus</b>	20 ans et plus ; 19 ans ; 18 ans ; 17 ans ; 16 ans 15 ans pour les joueurs ou joueuses de Pôle France ou inscrits sur les listes de haut niveau
<b>19 ans et moins</b>	19 ans ; 18 ans ; 17 ans ; 16 ans ; 15 ans
<b>16 ans et moins</b>	16 ans ; 15 ans ; 14 ans ; 13 ans ; 12 ans Le joueur ou la joueuse de 6 ans ne pourra être receveur ou lanceur
<b>13 ans et moins</b>	13 ans ; 12 ans ; 11 ans ; 10 ans
<b>9 ans et moins</b>	9 ans, 8 ans ; 7 ans
<b>6 ans et moins</b>	6 ans ; 5 ans ; 4 ans

 Tél : 01.44.68.89.30 Fax : 01.44.68.96.00 Email : ffbsc@ffbsc.org	Circulaire Sportive 2015/4	Adoption : CD 29 novembre 2014
	<b>BATTES OFFICIELLES BASEBALL 2015</b>	Entrée en Vigueur : Janvier 2015
		1 Page

## CHAMPIONNATS SENIOR DE BASEBALL

### BATTES EN BOIS

- |                            |                        |                    |
|----------------------------|------------------------|--------------------|
| 1. Akadema                 | 19. Glomar             | 37. Old Hickory    |
| 2. Asics (Rawlings)        | 20. HiGold             | 38. Phoenix        |
| 3. Axe Pro                 | 21. Hoosier            | 39. Prairie Sticks |
| 4. B 45                    | 22. Iron Wood          | 40. Rawlings       |
| 5. Brett Bros. (incl. Boa) | 23. Journeyman         | 41. RockBats       |
| 6. BWP                     | 24. kR3 Bats           | 42. Route 66 Klubs |
| 7. Carolina                | 25. Kai bat            | 43. Sam Bat        |
| 8. Controlling the Game    | 26. Kubota Slugger     | 44. SSK            |
| 9. D-Bat                   | 27. Lacasse Bats       | 45. Striker        |
| 10. Dash Bats              | 28. Louisville Slugger | 46. Superior Bat   |
| 11. DC-Bats                | 29. Marucci            | 47. Sure Play (SP) |
| 12. Detrolam               | 30. Mash Bat           | 48. Taku           |
| 13. Diablo Bats            | 31. Mattingly Sports   | 49. Tuff (X Bat)   |
| 14. Descente               | 32. Max Bats           | 50. Xanas          |
| 15. Dinger Bats            | 33. Mine Bats          | 51. Yaya bats      |
| 16. Easton                 | 34. Mizuno             | 52. Zett           |
| 17. Fonza Bats             | 35. Nicolas Rouch      | 53. Zinger         |
| 18. Franklin               | 36. Nike               |                    |

### BATTES EN MATERIAUX COMPOSITE

***NB. Ces battes ne sont plus autorisées dans les compétitions CEB à partir de 2014 en catégories A pool, CEB European Cups et Qualifiers 21U et 18U.***

Anderson Bridges	Models 200, 210, 220 ou 230	Batte bois avec enveloppe 18 en fibre de verre sur le manche
Baum Bat	AAA Pro Model	Batte composite avec revêtement bois
Brett Bros.	Stealth ou Bomber	Bois laminé avec lames de bois courant du manche à la fin du cylindre
Bat Company		
ComBat	MC 105, Backbone	Batte composite
Dash Bats		Batte composite
DC Bats	Type BDL/Bamboo bat	Batte composite
De Marini (Wilson)	DX Pro Maple	Batte composite
Detrolam	SR	Bois laminé et bambou
Kai Bat	Type C-Max	Kai Bat, Lustenau, Austria
KR3 Inc	kR3	Batte composite
Louisville Slugger	MTPX C271, TPXM110B, TPXC271, TPXT141	Batte bois avec enveloppe en fibre de verre
Mine Bats	Next	Batte composite
Mizuno	Mizuno Bats	Batte composite
RocksBats		Bois laminé
Young Bat Company	360WOOD4	Bois laminé avec lames de bois courant du manche à la fin du cylindre

## CHAMPIONNATS JEUNES DE BASEBALL

<b>AAA</b>	34 pouces maximum	Barrel 2 5/8 à 2 3/4	Ratio taille/poids entre 0 et - 3
<b>AA</b>	33 pouces maximum	Barrel 2 5/8	Ratio taille/poids entre -5 et -12
<b>A</b>	32 pouces maximum	Barrel 2 1/4	Ratio taille/poids entre -10 et -14
<b>Rookie</b>	28 pouces maximum	Barrel 2 1/4	Ratio taille/poids entre -10 et -14
<b>Teeball</b>	26 pouces maximum	Barrel 2 1/4	Ratio taille/poids entre -10 et -14
<b>Beeball Rookie</b>	28 pouces maximum	Barrel 2 1/4	Ratio taille/poids entre -10 et -14
<b>Beeball Teeball</b>	26 pouces maximum	Barrel 2 1/4	Ratio taille/poids entre -10 et -14